



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux de ses première
et deuxième sessions ordinaires
et de sa session annuelle de 2012**

Conseil économique et social

**Documents officiels, 2012
Supplément n° 14**



Conseil économique et social
Documents officiels, 2012
Supplément n° 14

**Conseil d'administration
du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux de ses première
et deuxième sessions ordinaires
et de sa session annuelle de 2012**



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire de 2012	
I. Organisation de la session	2
A. Élection du Bureau du Conseil d'administration	2
B. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général	2
C. Adoption de l'ordre du jour	3
II. Délibérations du Conseil d'administration	3
A. Rapport annuel au Conseil économique et social	3
B. Plan de route en vue de l'élaboration du plan stratégique à moyen terme pour la période 2014-2017	8
C. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations formulées et aux décisions prises lors des réunions du Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA; et débat thématique et enseignements tirés dans le domaine d'intervention n° 3 du plan stratégique à moyen terme : VIH/sida et enfants	10
D. Mobiliser les connaissances pour aider concrètement l'enfance	12
E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	13
F. Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2012	15
G. Compte rendu oral sur les difficultés rencontrées et les progrès réalisés dans la recherche d'une solution au problème du taux élevé de vacance de postes	16
H. Réunion d'annonces de contributions	18
I. Exposé oral sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	19
J. Questions diverses	19
K. Adoption des projets de décision	21
L. Discours de clôture du Directeur général et du Président	21
III. Réunion conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial	21

A.	Pays à revenu intermédiaire : rôle du système des Nations Unies dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international	22
B.	Pays les moins avancés : contribution de l'Organisation des Nations Unies à l'application du Programme d'action d'Istanbul	23
C.	Faire en sorte que les activités opérationnelles de l'ONU aident à accélérer le développement : examen quadriennal complet (compte rendu des résultats de l'initiative « Unis dans l'action »)	25
D.	Transition	26
Deuxième partie		
Session annuelle de 2012		
I.	Organisation de la session	29
A.	Déclarations liminaires du Président et du Directeur général	29
B.	Adoption de l'ordre du jour	30
II.	Délibérations du Conseil d'administration	31
A.	Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (2006-2013)	33
B.	Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes	33
C.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF	35
D.	Rapport du Bureau de déontologie	42
E.	Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations	42
F.	Rapport annuel de 2011 du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil d'administration	43
G.	Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain	44
H.	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	46
I.	Questions diverses	47
J.	Adoption des projets de décision	48
K.	Déclarations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration ..	48
Troisième partie		
Deuxième session ordinaire de 2012		
I.	Organisation de la session	51
A.	Déclarations liminaires	51
B.	Adoption de l'ordre du jour	52
II.	Délibérations du Conseil d'administration	53
A.	Projet de programme de travail des sessions de 2013 du Conseil d'administration	53
B.	Rapport sur la mise en œuvre du cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration	53

C.	Rapport sur l'application du « système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes » approuvé par le Conseil d'administration en 1997	55
D.	Coopération au titre des programmes	56
E.	Plan stratégique à moyen terme : estimations financières pour la période 2012-2015 . . .	62
F.	Collecte de fonds privés : rapport et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011	63
G.	Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : examen commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur l'incidence des définitions des coûts et des catégories d'activité sur l'harmonisation des taux de recouvrement des coûts	65
H.	Questions diverses	67
I.	Adoption de projets de décision	72
J.	Déclarations finales	72

Annexe

	Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012	73
--	--	----

Première partie
Première session ordinaire de 2012

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 7 au 10 février 2012

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau du Conseil d'administration

1. Le 18 janvier 2012, le Conseil d'administration a élu à la présidence le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. John W. Ashe, et à la vice-présidence S. E. M^{me} Byrganym Aitimova, Représentante permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M^{me} Nina Nordström, Ministre conseillère à la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M^{me} Karin Kaup, Deuxième Secrétaire de la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

B. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général

2. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue aux participants. Il a exhorté les membres du Conseil d'administration à veiller à ce que les efforts déployés au cours de l'année aident véritablement l'UNICEF dans ses initiatives pour améliorer le bien-être de tous les enfants, sans exception. Il a fait observer qu'en 2012, les travaux du Conseil d'administration bénéficieraient des débats et des nouvelles idées suscités par les grandes conférences et initiatives mondiales et des Nations Unies, comme le mécanisme de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et par la planification pour l'après-2015. Il a ajouté que la question du développement durable occupait une place fondamentale dans ces débats et devait être abordée avec du recul, l'accent étant mis sur l'équité et le règlement des questions difficiles permettant de changer la vie des enfants durablement. Il a instamment prié les participants de collaborer avec les gouvernements à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et appelé l'attention des donateurs sur le fait que l'UNICEF dépendait de leurs contributions pour ses ressources ordinaires.

3. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur général a accordé une large place à plusieurs opérations d'urgence appuyées par l'UNICEF et mis l'accent sur la situation tragique dans laquelle se trouvait la Corne de l'Afrique et la crise alimentaire au Sahel.

4. Le thème central de sa déclaration a été l'innovation fondamentale, selon lui, à l'UNICEF, au succès de sa stratégie en faveur de l'équité et à l'obtention de meilleurs résultats pour les enfants. Donnant des exemples dans chaque domaine de travail, il a fait observer que l'innovation aidait l'UNICEF à aller de l'avant à tous les niveaux, c'est-à-dire dans ses programmes, ses produits, ses méthodes et ses partenariats. Les exemples cités par le Directeur général allaient de l'utilisation des SMS, avec la participation des enfants et des jeunes, à la création de produits novateurs permettant d'améliorer la santé des enfants, en passant par la mise en œuvre à l'échelle du Fonds du système VISION (système virtuel intégré d'information).

5. L'intervenant a indiqué qu'en 2011, l'UNICEF avait axé une grande partie de son attention sur l'équité, et notamment sur les moyens d'identifier les goulets

d'étranglement s'opposant à sa progression et d'y remédier. Viser l'équité impliquait de défendre les investissements équitables dans le secteur social en faveur des enfants et de travailler en étroite collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

6. L'orateur a noté que le nouveau cadre de surveillance de l'UNICEF, le Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES), auparavant désigné sous le terme « Coupe », constituait une innovation qui recevrait beaucoup d'attention en 2012. Cet outil, créé afin de suivre les résultats généraux des initiatives prises pour supprimer les goulets d'étranglement, serait aussi utilisé par les partenaires, y compris les autres organismes des Nations Unies recherchant une plus grande unité d'action.

7. Le Directeur général a noté que l'innovation touchant les partenariats bénéficiait de l'appui résolu des comités nationaux pour l'UNICEF, qui aidaient le fonds à mobiliser des contributions d'ordre financier et autre auprès des sociétés. S'agissant des partenariats public-privé, une nouvelle initiative d'importance était à mentionner, Renforcer la nutrition, qui visait à mieux faire connaître au monde entier les problèmes de la dénutrition et du retard de croissance des enfants et à renforcer les activités menées dans ces domaines. L'orateur a fait observer qu'il était honoré que le Secrétaire général lui ait demandé de présider le groupe directeur de ce projet.

8. Le Directeur général a terminé sa déclaration en mettant l'accent sur la nécessité d'augmenter le niveau des ressources ordinaires (de base) de l'UNICEF. Il était essentiel que le Fonds bénéficie d'un financement souple lui permettant d'obtenir de bons résultats constants. Bien que les chiffres préliminaires pour 2011 montrent une augmentation de 11 % de ses ressources ordinaires, l'UNICEF faisait face à un déficit d'environ 60 millions de dollars. Le Fonds allait continuer à limiter ses dépenses, mais les donateurs ont été instamment priés d'augmenter leurs contributions au budget ordinaire afin que le niveau actuel des dépenses consacrées aux programmes puisse être maintenu.

C. Adoption de l'ordre du jour

9. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté, le calendrier et l'organisation des travaux de sa session (E/ICEF/2012/1).

10. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, 45 délégations ayant le statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session, dont 1 organisme des Nations Unies, 2 organisations intergouvernementales, 4 organisations non gouvernementales et 8 comités nationaux pour l'UNICEF.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel au Conseil économique et social

11. Le rapport annuel au Conseil économique et social pour 2012 (E/ICEF/2012/3) a été présenté par le Directeur de la Division des politiques et pratiques. L'examen

de ce point de l'ordre du jour portait aussi sur un rapport relatif aux recommandations du Corps commun d'inspection (E/ICEF/2012/4).

12. Les délégations se sont félicitées du fait que le rapport soit concis, détaillé et axé sur les résultats. Elles ont félicité l'UNICEF des efforts qu'il avait entrepris pour renforcer ses activités au niveau des pays afin de mener à bien l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 62/208 de l'Assemblée générale) et de sa grande mobilisation en faveur de la cohérence de l'action à l'échelle du système des Nations Unies. L'UNICEF a notamment été félicité pour s'être attaqué aux goulets d'étranglement et avoir fait des recommandations visant à renforcer la cohérence des activités dans les pays à revenu intermédiaire et les pays où la présence des Nations Unies était limitée. Il a aussi été félicité pour avoir contribué au renforcement du système des coordonnateurs résidents et à la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation, et a été encouragé à s'associer plus étroitement à l'initiative « Unis dans l'action ».

13. Les délégations ont instamment prié l'UNICEF de revoir ses ambitions à la hausse afin de changer véritablement la vie des enfants. Dans sa dernière ligne droite pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNICEF a été appelé à appuyer les efforts visant non seulement à atteindre ces objectifs, mais également à les dépasser afin d'obtenir des résultats débouchant sur une transformation réelle. Il a été recommandé que l'UNICEF continue d'axer ses efforts sur la survie et le développement du jeune enfant et contribue à réduire presque à néant l'incidence des maladies dans la mortalité juvénile. L'UNICEF a aussi été instamment prié d'appuyer les initiatives visant l'élimination des mutilations génitales féminines et de renforcer sa collaboration avec ses partenaires en faveur de l'éducation. Il a été noté que la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il convenait de cibler la pauvreté. Pour maximiser les résultats relatifs à l'objectif 8, il importait de faire fond sur les ressources locales et de les mobiliser. Pour toutes les initiatives, il était essentiel de donner des moyens d'action aux individus et aux communautés. Une délégation a demandé que les résultats préliminaires d'une étude sur l'élément équité des activités de l'UNICEF soient présentés dans le prochain rapport annuel au Conseil économique et social.

14. Soulignant que les enjeux de la Conférence Rio +20 étaient fort importants pour les enfants et les jeunes, les délégations ont déclaré que l'UNICEF devait s'impliquer pleinement dans le processus de préparation de la conférence et s'associer au Conseil d'administration pour décider de la façon dont les questions les plus essentielles pouvaient être abordées. Il a été proposé qu'un débat thématique sur le développement durable soit organisé.

15. Concernant la question de l'égalité des sexes, les délégations se sont félicitées de la pleine mise en œuvre du marqueur politique égalité hommes-femmes et de la formation en ligne conçue avec des partenaires du système des Nations Unies. Il a été souligné que l'UNICEF avait réussi à faire en sorte que l'égalité des sexes soit prise en compte dans les situations humanitaires. L'UNICEF a été félicité pour sa collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), et il lui a été demandé comment il pourrait encore améliorer la situation en la matière. Une délégation a souhaité que

les prochains rapports mettent mieux en évidence les réalisations sur le terrain en matière d'égalité hommes-femmes.

16. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. L'une d'elle a prié l'UNICEF de concevoir une stratégie permettant d'appliquer la recommandation du Corps commun d'inspection lui demandant de consacrer 0,5 % de ses ressources de base à la coopération Sud-Sud.

17. Les initiatives prises par l'UNICEF pour être plus novateur dans ses partenariats et activités afin de parvenir à l'équité ont reçu un appui enthousiaste. Il a été souligné que ces initiatives devraient permettre d'aider les enfants à survivre et à s'épanouir.

18. Plusieurs propositions ont été faites pour adopter une approche plus stratégique des partenariats. Il a notamment été proposé d'appuyer les initiatives novatrices de lutte contre la traite des êtres humains et d'élimination des violences faites aux femmes et aux enfants et de continuer à collaborer avec les secteurs public et non public à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

19. Plusieurs délégations, se félicitant de la poursuite des partenariats avec les institutions financières internationales, ont posé des questions sur la collaboration du Fonds avec la Banque mondiale dans les pays fragiles ou touchés par un conflit. L'une d'elles a recommandé que ce partenariat porte notamment sur le renforcement des capacités des États à prévenir la violence et à assurer la sûreté des citoyens, notamment dans les pays d'Amérique latine. Cette même délégation a appelé de ses vœux un renforcement des mécanismes de coopération régionale et bilatérale.

20. S'agissant des partenariats avec le secteur privé, l'UNICEF a été interrogé au sujet de sa mobilisation en faveur de l'initiative pour les droits des enfants et les principes commerciaux et invité à créer de nouveaux partenariats avec le secteur privé, les donateurs non traditionnels et les économies émergentes pour élargir sa base de financement.

21. Certaines délégations ont noté que l'UNICEF et ses partenaires devaient adopter une vision globale du développement qui tienne compte des pays à revenu intermédiaire, et que pour ce faire, il ne fallait plus se contenter d'observer les seuils d'admission au retrait de la liste des pays les moins avancés, mais procéder à une analyse plus fine de questions comme la pauvreté, la maladie et la violence dans ces pays.

22. Certaines délégations ont souligné le fait qu'il importait de renforcer les capacités pour faire du développement durable une réalité et s'assurer que les pays ont la maîtrise de ce développement et prennent des initiatives en la matière. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait adopter une stratégie plus systématique et intégrée de mise en valeur des capacités qui mette l'accent tout particulièrement sur les lacunes, les goulets d'étranglement et les obstacles dans ce domaine.

23. L'importance du renforcement du suivi et de l'évaluation pour parvenir à l'équité a aussi été soulignée. Les délégations ont recommandé qu'il soit donné davantage d'importance aux données de base et aux mécanismes de suivi et d'évaluation systématiques dans les programmes de pays afin d'évaluer les résultats

obtenus et leur portée. Elles ont noté à cet égard qu'il était important d'étayer le renforcement des capacités des États relatives aux mécanismes de suivi et évaluation qu'ils gèrent. Il était également nécessaire, selon certaines délégations, d'associer les enfants au suivi et à l'évaluation afin qu'ils puissent donner leur avis sur les programmes. Une délégation s'est enquis du déroulement des huit évaluations prévues par l'UNICEF et de la façon dont le Conseil d'administration participerait à l'examen des recommandations issues de ces évaluations.

24. Les délégations ont insisté sur le fait que le renforcement des capacités devait être au cœur des initiatives relatives à la transition et à la consolidation de la paix. Lors de la phase intermédiaire entre les secours et les activités de développement, elles ont recommandé qu'un soutien accru soit apporté aux États vulnérables face aux effets des changements climatiques ou se trouvant dans une situation écologique précaire, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. Une délégation a indiqué qu'il serait utile que des débats sur les questions humanitaires aient lieu périodiquement lors des réunions du Conseil d'administration. L'UNICEF a été encouragé à contribuer activement à l'amélioration du principe de la responsabilité sectorielle dans le cadre du Comité permanent interorganisations, et à jouer un rôle constructif au sein de ce comité afin d'améliorer la coordination dans les situations humanitaires.

25. Il a été estimé que les autres questions exigeant une attention accrue de la part de l'UNICEF étaient la participation des filles et des garçons à la planification et à l'évaluation des programmes, l'explosion du nombre de jeunes dans les pays en développement et la manière de tendre la main aux enfants handicapés et autres jeunes marginalisés et vulnérables.

26. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir pu recueillir des fonds en cette période de crise. Elles sont néanmoins convenues qu'il était urgent d'accroître le niveau des ressources ordinaires, qui constituent le mode de financement souple et prévisible de l'UNICEF. Les donateurs ont été instamment priés d'augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires. Les orateurs ont appelé l'attention sur le fait que les mesures visant à maîtriser les coûts devaient améliorer l'efficacité et l'équité sans limiter pour autant les activités menées dans le cadre des programmes.

27. Abordant la question du plan d'élaboration d'un budget intégré, les délégations ont recommandé que soit établi un lien solide entre les objectifs et les méthodes d'une part, et les résultats de l'autre.

28. Les délégations ont loué les efforts déployés par l'UNICEF pour harmoniser ses pratiques de fonctionnement, notamment pour ce qui est des transferts de fonds et des achats au niveau des pays. Il a cependant été noté que la démarche de simplification et d'harmonisation applicable à tous les organismes des Nations Unies devait tenir compte des mandats des différents fonds et programmes. L'UNICEF a été invité à travailler avec ses partenaires des Nations Unies pour continuer à réduire les coûts de transaction. Il a toutefois été rappelé que l'harmonisation était un moyen d'améliorer la situation des enfants, et non une fin en soi.

29. S'agissant du recrutement du personnel, les délégations ont souligné la nécessité d'assurer une large répartition géographique du personnel et de mettre l'accent sur l'égalité hommes-femmes et la promotion de la femme.

30. Une délégation a encouragé l'UNICEF à continuer d'affiner son plan de route en vue de l'élaboration du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2014-2017 (E/ICEF/2012/5), conformément au mécanisme de l'examen quadriennal complet 2012-2013, aux grandes conférences internationales, dont la Conférence de Rio +20 à venir et au cadre de développement pour l'après-2015.

31. Le groupe des États d'Afrique a exprimé sa reconnaissance à l'UNICEF et à ses partenaires pour leur aide humanitaire, notamment en Somalie et dans l'ensemble de la région de la Corne de l'Afrique, et ont appelé le Fonds et les autres entités des Nations Unies à agir face à la crise imminente dans la région du Sahel, en Afrique de l'Ouest.

32. Le Directeur de la Division des politiques et pratiques s'est associé aux observations faites et a abordé un certain nombre de points. Il a décrit plusieurs des domaines dans lesquels l'UNICEF avait collaboré avec la Banque mondiale dans des États fragiles, notamment par le biais d'évaluations des besoins après un conflit ou une catastrophe, et a souligné l'attention que continuait d'accorder l'UNICEF au renforcement des capacités lors des périodes de transition, de relèvement et de consolidation de la paix. Au sujet de l'initiative sur les droits des enfants et les principes commerciaux, il a indiqué que l'UNICEF assurerait un suivi de plusieurs façons, y compris en mettant au point des indicateurs clefs de résultats et en intégrant ces principes dans les cadres existants. Il a décrit la façon dont l'UNICEF continuerait d'appuyer la coopération Sud-Sud, en particulier dans le cadre des programmes de pays. Il a ajouté que l'UNICEF renforçait l'évaluation à l'échelle de l'entité, notamment pour étayer le Système de suivi des résultats pour l'équité. Répondant à la question d'une délégation, il a décrit plusieurs domaines dans lesquels l'UNICEF et ses partenaires amélioreraient leur collaboration avec ONU-Femmes, tant sur le plan international que sur le terrain.

33. Le Directeur général a remercié les délégations de leurs observations et répondu précisément à plusieurs d'entre elles. Il a souligné l'importance pour l'UNICEF de revoir ses ambitions à la hausse, conformément aux résultats obtenus. Cette démarche était capitale pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et élaborer des objectifs en matière de développement durable. L'intervenant a souligné la nécessité criante de réagir à la crise imminente au Sahel, qui illustre bien les problèmes auxquels faisaient face les États fragiles. Il a déclaré que l'intervention de l'UNICEF dans les pays à revenu intermédiaire, qui allait bien au-delà des formules toutes faites, était tout à fait à l'ordre du jour pour 2012 et qu'Internet et les technologies de l'information et des communications faciliteraient la coopération Sud-Sud. Il a ajouté que l'UNICEF collaborait avec ses partenaires pour accroître la rapidité et la souplesse avec lesquelles le système des Nations Unies répondait aux urgences et soutenir les réformes du Comité permanent interorganisations. Il a insisté sur le fait que l'UNICEF et ses partenaires allaient s'efforcer d'être encore davantage unis dans l'action et d'harmoniser leurs pratiques de fonctionnement de façon aussi efficace que possible. Il était essentiel de faire en sorte que ces pratiques fassent leurs preuves.

34. La Directrice de la Division de la gouvernance des Nations Unies et des affaires multilatérales a répondu aux observations sur l'harmonisation et la cohérence au sein du système des Nations Unies. Elle a mis l'accent sur le fait qu'il était important de continuer à atteindre les objectifs de développement et à réaliser des économies plus rapidement, à réduire le temps passé sur les méthodes, à

améliorer la transparence et l'attribution des fonds, à augmenter la responsabilité mutuelle des résultats et à corriger les pratiques communes de gestion axée sur les résultats. Elle a aussi souligné la nécessité d'appliquer plus vite et mieux le cadre de gestion et de responsabilisation et de diffuser plus rapidement les bonnes pratiques. Elle a conclu son intervention en disant qu'il était essentiel de veiller à ce que le financement demeure axé sur les programmes et que ce qui comptait était de changer la vie des enfants.

35. Le Directeur général a remercié les donateurs de leur soutien et loué le travail des comités nationaux pour l'UNICEF et celui du personnel recruté sur le plan tant national qu'international qui affrontait le danger et les situations d'urgence partout dans le monde.

36. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/1 (voir annexe).

B. Plan de route en vue de l'élaboration du plan stratégique à moyen terme pour la période 2014-2017

37. La Directrice générale adjointe chargée des programmes a fait une déclaration liminaire. Elle a noté qu'il était particulièrement important de collaborer à l'élaboration du plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour la période 2014-2017, car les priorités stratégiques étaient définies dans un environnement complexe et en évolution rapide. L'UNICEF souhaitait tirer parti du savoir-faire et de l'expérience collectifs des États Membres, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations, notamment pour ce qui était de la mise au point d'un cadre de résultats. Il a été proposé que le Bureau du Conseil d'administration organise un atelier à la fin du mois de mars 2012, période à laquelle un plan serait dévoilé en vue de nouvelles consultations.

38. L'intervenante a indiqué que le prochain PSMT fixerait des objectifs ambitieux et de nouvelles normes en termes de résultats. Sa priorité serait d'améliorer les conditions de vie des enfants en aidant les pays à obtenir des résultats concrets pour les enfants et les familles les plus défavorisés et les plus vulnérables. Il s'agissait d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'étaient pas encore réalisés, mais qui demeuraient le fondement du programme de développement pour l'après-2015, selon lequel les droits et le bien-être des enfants étaient au nombre des piliers de la croissance.

39. Le Directeur de la Division des politiques et pratiques a présenté le rapport (E/ICEF/2012/5). Il a souligné que la formulation du prochain PSMT tiendrait compte du caractère évolutif et des résultats des débats intergouvernementaux concernant l'examen quadriennal complet, de la Conférence Rio +20 et d'autres conférences, ainsi que des engagements pertinents pris par la communauté internationale. Partie prenante au processus de consultation, l'UNICEF réaliserait également une étude consacrée aux principales difficultés que les enfants rencontraient ou étaient appelés à rencontrer partout dans le monde.

40. Commentant le caractère évolutif du plan de route, amené à être régulièrement examiné et mis à jour, les délégations ont salué l'importance accordée aux consultations avec les membres du Conseil d'administration. Certaines d'entre elles ont demandé des détails supplémentaires sur ces consultations. Une délégation a indiqué qu'il fallait également aborder les liens entre les priorités du plan et les

résultats et produits, les données de base et les indicateurs mesurables et les moyens d'améliorer la communication des résultats des analyses. Il fallait en outre que l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population coordonnent et harmonisent leurs stratégies. Certaines délégations ont toutefois fait observer qu'il fallait préserver les avantages relatifs de l'UNICEF et que son mandat devait rester ciblé.

41. Il a été demandé à l'UNICEF de poursuivre son action ambitieuse en faveur des enfants. Plutôt que de continuer sur la même voie, il fallait prendre un véritable tournant pour améliorer les conditions de vie des enfants. Certaines délégations ont souligné combien il importait d'adopter une stratégie en faveur de l'équité et recommandé que le prochain PSMT contribue au développement durable et s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Il a été recommandé que tous les indicateurs, objectifs et programmes respectent les stratégies fondées sur l'égalité hommes-femmes et les droits de l'homme. Il convenait par ailleurs que les questions humanitaires soient intégrées dans tous les domaines prioritaires et qu'une plus grande importance soit accordée à la protection des enfants contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation. L'UNICEF devait jouer le rôle de chef de file pour ces questions.

42. D'autres questions revêtaient une importance particulière pour le prochain PSMT. Il s'agissait notamment de questions transversales telles que l'égalité hommes-femmes, la cohérence du système des Nations Unies, l'aide aux pays à revenu intermédiaire, le dialogue avec les États fragiles et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

43. Les délégations ont demandé la mise au point d'un cadre de résultats et d'un cadre intégré de suivi et d'évaluation performants et une fonction d'évaluation indépendante et dotée de moyens suffisants. Le cadre de résultats devait être bien conçu, faire apparaître l'intégralité de la chaîne de résultats, notamment ceux escomptés à tous les niveaux, et permettre à l'UNICEF d'établir systématiquement des rapports sur les progrès réalisés et les objectifs atteints. Il a été demandé à l'UNICEF de consulter régulièrement les membres du Conseil d'administration sur les méthodes à suivre, notamment les indicateurs mesurables, et le modèle à retenir s'agissant de la gestion et de la communication des résultats, et de présenter son projet de cadre de résultats à la première session ordinaire et à la session annuelle de 2013. Il lui a aussi été demandé de fournir des informations sur la façon dont il comptait incorporer les évaluations dans le cadre de résultats et sur les critères qu'il utiliserait pour répartir les ressources entre les principaux domaines où des résultats étaient attendus et domaines d'action privilégiés. Diverses questions ont été posées sur la manière dont le nouveau PSMT tirerait parti du Système de suivi des résultats pour l'équité.

44. Il a été recommandé que l'UNICEF utilise les ressources, les connaissances et les institutions des pays de programme et fasse du renforcement des capacités une priorité, y compris dans les pays à revenu intermédiaire.

45. Le Directeur général a souligné que l'établissement du prochain PSMT constituerait le fondement des travaux de l'UNICEF. Ce PSMT serait axé sur les droits et mettrait l'accent sur la stratégie en faveur de l'équité. L'UNICEF avait hâte d'engager des consultations avec le Conseil d'administration et d'autres entités. Le processus mettrait en évidence la façon dont l'UNICEF s'impliquait dans l'examen quadriennal complet, le programme pour l'après-2015 et ce que le Secrétaire général

appelait les objectifs stratégiques de développement. L'intervenant a noté que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire offraient d'importantes possibilités de collaboration entre l'UNICEF et ses partenaires. Expliquant que le Système de suivi des résultats pour l'équité n'était pas encore pleinement mis en œuvre, il a souligné qu'il aiderait à terme l'UNICEF et ses partenaires à identifier les goulets d'étranglement et à y remédier, l'objectif étant d'agir concrètement en faveur des enfants.

46. Le Directeur de la Division des politiques et pratiques a indiqué qu'il serait tenu compte de ces échanges d'informations dans le prochain PSMT et que le secrétariat fournirait aux membres du Conseil d'administration de plus amples détails sur les consultations relatives au plan et au cadre de résultats.

47. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/2 (voir annexe).

C. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations formulées et aux décisions prises lors des réunions du Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA; et débat thématique et enseignements tirés dans le domaine d'intervention n° 3 du plan stratégique à moyen terme : VIH/sida et enfants

48. Le responsable de la Section chargée du VIH/sida a fait une présentation combinée sur les deux questions. Des documents de synthèse ont été mis à disposition tant pour le rapport oral (E/ICEF/2012/CRP.4) que pour le débat (E/ICEF/2012/CRP.6).

49. Les délégations ont salué le rôle de premier plan de l'UNICEF dans la lutte contre le sida et la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME) et noté que son implication dans la lutte mondiale contre le sida contribuait à atténuer les effets de cette pandémie sur les enfants et leurs familles. Certaines délégations, notant qu'il importait de redoubler d'efforts pour éliminer la transmission du virus de la mère à l'enfant et permettre aux enfants vivant avec le VIH d'avoir accès aux traitements, ont encouragé l'UNICEF à mieux aligner encore la planification de son programme de lutte contre le VIH/sida et l'élaboration du prochain PSMT. D'autres ont demandé instamment que l'UNICEF tienne compte de la pauvreté et autres problèmes liés au développement ayant des incidences sur les taux d'infection par le VIH. Des délégations ont demandé que les rapports entre la stratégie d'ONUSIDA et les résultats de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au sida tenue en 2011 soient précisés, de même que l'obligation de résultats s'agissant de la réalisation des objectifs stratégiques et les interventions prévues, comme les transferts de fonds. Plusieurs délégations, notant que les principaux domaines dans lesquels l'UNICEF obtenait des résultats concernant le sida faisaient partie de la stratégie d'ONUSIDA, ont indiqué que la nouvelle répartition des tâches devrait permettre une meilleure coordination au niveau des pays. Quelques délégations se sont dites préoccupées par les chiffres inquiétants des taux d'infection par le VIH chez les jeunes et par les taux alarmants de violence sexuelle concernant les filles en Afrique subsaharienne.

50. Un certain nombre de délégations ont fait des observations sur la participation de l'UNICEF aux travaux d'ONUSIDA, notamment l'harmonisation de la stratégie

d'égalité hommes-femmes et de celle d'ONUSIDA, le rôle de l'UNICEF dans le Plan mondial pour éliminer les nouvelles infections par le VIH chez les enfants à l'horizon 2015 et maintenir leurs mères en vie, lancé en 2011, l'alignement du prochain PSMT sur le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'ONUSIDA et le renforcement de la responsabilisation en matière de réalisation des objectifs. Les délégations ont instamment demandé à l'UNICEF de mettre l'accent sur la prévention chez les adolescents, l'intégration de la PTME dans les programmes de santé qui concernent les mères et les enfants, le renforcement de l'engagement des communautés, la promotion de la circoncision et la prise en compte des mesures relatives au VIH dans les interventions humanitaires.

51. Les délégations se sont félicitées que l'action menée par l'UNICEF en faveur des enfants et contre le sida soit conforme à sa stratégie en faveur de l'équité, soulignant en particulier les résultats obtenus dans le cadre de la PTME, mais quelques délégations se sont inquiétées de la faible progression du taux de couverture des traitements pédiatriques. Certaines délégations ont demandé des détails sur les programmes précédents afin d'évaluer les tendances d'évolution, les rapports qui existaient avec les priorités actuelles et les recommandations relatives aux prochains programmes, notamment la possibilité de recourir à de nouveaux indicateurs s'agissant du domaine concerné. D'autres délégations se sont interrogées sur la fiabilité des données communiquées concernant les tendances d'évolution et les comportements à risque et sur les effets des nouvelles directives prises en matière d'égalité hommes-femmes sur les programmes relatifs au VIH/sida et leur intégration dans les interventions d'urgence. Une délégation a demandé à l'UNICEF de cibler ses efforts sur les adolescents les plus exposés, plutôt que les adolescents en général, de manière à ce que ses interventions en matière de prévention du VIH chez les jeunes soient plus rentables.

52. Plusieurs délégations ont fait état des efforts accomplis au niveau national pour réduire le nombre d'infections par le VIH, en particulier chez les jeunes, et instamment demandé à l'UNICEF de renforcer son soutien aux initiatives régionales, notamment en matière de prévention du VIH, d'accès universel aux traitements du sida, de baisse du coût des médicaments et d'éducation dans le domaine de la lutte contre la stigmatisation et la discrimination.

53. Le responsable de la Section chargée du VIH/sida a indiqué que l'UNICEF redoublait d'efforts en matière de prévention, notamment auprès des adolescents, et ciblait les populations à risque. Il a indiqué que les données relatives aux tendances étaient fiables, de nombreux efforts ayant été déployés au cours de la décennie écoulée pour améliorer le suivi, le contrôle et l'évaluation du VIH. Mettant en avant les partenariats mondiaux avec ceux qui parrainaient ONUSIDA et son secrétariat, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, il a noté que l'UNICEF soutenait pleinement la mise en œuvre du cadre d'investissement relatif au VIH/sida et veillait à ce que les programmes qui concernent le VIH soient liés aux mesures plus générales prises en matière de réduction de la pauvreté, d'équité, d'égalité hommes-femmes et de droits fondamentaux. Il a rappelé aux délégations que l'UNICEF menait une action transversale et collaborait avec d'autres organisations à l'intégration de la PTME et des traitements pédiatriques dans les programmes de santé à caractère systématique et ceux qui concernaient les mères et les enfants. Il a indiqué que, dans le cadre du Plan mondial, l'UNICEF assurait, avec l'Organisation mondiale de la Santé, la présidence de l'Équipe spéciale

interinstitutions pour la prévention et le traitement du VIH chez les femmes enceintes et les mères et leurs enfants. Cette équipe spéciale soutenait la mise en œuvre du Plan mondial et assurait l'appui technique, la coordination et le contrôle des progrès réalisés au niveau des pays et l'élaboration et l'application des directives. L'orateur a conclu en assurant les délégations que toutes les demandes de précisions avaient bien été notées et promis un suivi bilatéral.

54. Le Directeur général a noté que, compte tenu des difficultés rencontrées, 10 ans plus tôt en matière de lutte mondiale contre le VIH/sida, la communauté internationale avait bien progressé, notamment pour ce qui était de l'importance accordée à la PTME et du renforcement de la couverture des risques auxquels les enfants étaient exposés. Il a indiqué qu'il pensait que les nouveaux diagnostics et traitements faciliteraient les progrès accomplis en vue de la mise en œuvre du Plan mondial d'ici à 2015 et de la réalisation de l'objectif d'une génération sans sida.

D. Mobiliser les connaissances pour aider concrètement l'enfance

55. La Directrice générale adjointe chargée des programmes a présenté le point de l'ordre du jour et le Directeur du Bureau de la recherche, le rapport (E/ICEF/2012/6).

56. Les délégations ont appuyé fermement les stratégies globales en matière de recherche et de gestion des connaissances qui étaient décrites à grands traits dans le rapport. Nombre d'entre elles ont demandé qu'à titre de suivi des débats relatifs aux stratégies, le Conseil d'administration obtienne, dans un avenir proche, un plan de travail dans lequel figureraient les ressources nécessaires, les délais prévus et des précisions sur la mise en œuvre des stratégies et leur intégration dans les activités de l'UNICEF. Plusieurs délégations ont noté que la recherche et la gestion des connaissances avaient besoin d'être financées de façon régulière et encouragé l'UNICEF à inclure le nouveau cadre de recherche dans le prochain PSMT.

57. Un certain nombre de délégations ont jugé qu'il était important de mettre l'accent sur la constitution de bases de données nationales et d'établir des liens entre la recherche, la programmation et la sensibilisation. Plusieurs délégations ont noté que les résultats obtenus en matière de recherche devraient servir à soutenir la stratégie menée par l'UNICEF en faveur de l'équité et dans d'autres secteurs importants du développement et de la protection de l'enfance et à enrichir la base de données pour renforcer l'efficacité de l'action humanitaire. Certaines délégations ont instamment prié l'UNICEF de veiller tout particulièrement à accélérer la diffusion des résultats obtenus en matière de recherche et à faire le point avec réalisme de la partialité de certains travaux de façon à ce que les priorités établies dans le domaine de la recherche financée au niveau international correspondent aux besoins des pays en matière de développement. D'autres ont noté qu'il était important de renforcer les liens entre les différentes fonctions relatives aux connaissances tant de l'UNICEF que d'autres entités des Nations Unies de manière à ce que l'unité d'action soit placée sous le signe d'une grande rapidité et d'une efficacité accrue et que les capacités des institutions nationales et internationales soient renforcées.

58. Plusieurs délégations ont demandé quelles étaient les priorités de l'UNICEF en matière de gestion des connaissances, les contraintes et les difficultés qu'il devait surmonter pour obtenir le soutien des parties prenantes, tant en son sein qu'à l'extérieur, et quel était le processus d'adoption du programme stratégique. D'autres

ont demandé quel rôle l'UNICEF prévoyait de jouer dans le cadre des stratégies de partage des connaissances et des structures de recherche du système des Nations Unies, notamment en termes de compatibilité et de synergies avec les autres organismes. Une délégation a proposé l'organisation régulière de débats thématiques ou de tables rondes portant sur les activités de recherche concernant l'UNICEF, lors de réunions du Conseil d'administration, et une autre la mise au point de stratégies novatrices en matière de recherche, telles que des méthodes faisant appel à la participation des enfants.

59. La Directrice générale adjointe a répondu que l'accent mis sur les travaux de recherche menés au niveau des pays avait pour but de faire le point avec réalisme de ces travaux de façon à ce qu'ils répondent aux besoins des pays en matière de développement. Elle a noté que les données issues des travaux de recherche émanaient de plusieurs services de l'UNICEF et qu'à l'avenir l'objectif était de synthétiser au maximum ces données, pour qu'elles puissent servir de références, et de partager les résultats avec les différents partenaires du Fonds.

60. Le Directeur a salué le soutien important apporté par les délégations aux stratégies proposées et la requête générale concernant l'établissement d'un plan d'action faisant suite au rapport. Il est convenu qu'il était important que les résultats obtenus en matière de recherche soient communiqués rapidement et efficacement et a cité la Banque mondiale en exemple. Il a noté qu'une collaboration étroite avec les centres de recherche nationaux était essentielle et permettait de faire le point avec réalisme de la partialité de certains travaux et, plus fondamentalement, de définir les priorités en matière de développement. Soulignant que l'UNICEF avait une approche globale de l'enfance, il a mis l'accent sur le fait qu'il fallait établir des liens efficaces à tous les niveaux, notamment en améliorant les stratégies de communication destinées au personnel déployé sur le terrain et dans des situations d'urgence humanitaire. Il a affirmé que le cadre de recherche et de gestion des connaissances pouvait être établi avant la fin de l'année et qu'il était bien dans les intentions de l'UNICEF de faire en sorte que les travaux de recherche et la gestion des connaissances soient intégrés dans le prochain PSMT.

61. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/3 (voir annexe).

E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Approbation des descriptifs de programme de pays révisés examinés à la deuxième session ordinaire de 2011

62. Conformément à ses décisions 2002/4 et 2006/19, le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, les descriptifs de programme de pays révisés pour l'Algérie, le Brésil, le Cap-Vert, le Guyana, le Malawi, le Mozambique, le Panama, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Pérou, la République dominicaine, la République islamique d'Iran, le Suriname, la Thaïlande, le Viet Nam et le Yémen.

b) Projets de descriptifs de programme de pays

63. Conformément à sa décision 2011/16, le Conseil d'administration a approuvé, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud (E/ICEF/2012/P/L.1 et Corr.1), que ses membres

avaient examiné lors d'une consultation officieuse tenue le 19 décembre 2011. Un descriptif révisé a été publié sur le site Web de l'UNICEF dans les trois semaines qui ont suivi cette consultation.

64. Des délégations ont souligné qu'il était nécessaire d'adopter, pour l'aide humanitaire, le relèvement et le développement, une démarche cohérente tenant compte de la problématique hommes-femmes, et encouragé l'ensemble des partenaires internationaux et locaux à coopérer étroitement sous l'égide du Gouvernement du Soudan du Sud. Vu le climat instable régnant dans le pays, marqué par des migrations forcées et des déplacements internes, elles ont insisté sur le fait qu'il importait d'évaluer et d'atténuer les risques et de collaborer activement avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et les organisations humanitaires. Elles ont demandé instamment à l'UNICEF de renforcer ses mécanismes de coordination par groupes sectoriels et de direction, tout particulièrement dans les domaines touchant à la situation des rapatriés, à la mortalité maternelle, à l'enseignement primaire et à la protection de l'enfance. Il fallait, pour faire face aux nombreuses situations d'urgence complexes constatées dans cet État fragile, se hâter de mobiliser des ressources de base et des effectifs suffisants, tout en hiérarchisant soigneusement les priorités et en analysant correctement les risques.

65. Soulignant qu'il était urgent de renforcer les capacités, les délégations ont noté avec satisfaction que le programme de pays était conforme au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux priorités nationales. Il était primordial que les organismes des Nations Unies soient unis dans l'action mais aussi que l'UNICEF trouve, compte tenu des problèmes humanitaires, des solutions souples adaptées aux conditions locales. Il fallait absolument distribuer sans tarder les dividendes de la paix. Une délégation a évoqué les projets pilotes sur la santé et la formation des enseignants mis en œuvre à l'échelle des provinces, et demandé à l'UNICEF d'aider à en élargir la portée.

66. Dans sa réponse, le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a confirmé que des plans de secours et des partenariats visant à aider les rapatriés, tout particulièrement les femmes et les filles, qui étaient les plus vulnérables, étaient bien en place. Le programme visait à mettre en place les capacités nécessaires tout en tenant compte de l'évolution de la situation, et poserait les fondements d'un programme à plus long terme. Conscient qu'il était nécessaire de mettre au point un programme complexe prévoyant une marge de manœuvre, il a indiqué que la gestion des risques dans les situations d'urgence était prise en compte dans l'ensemble de la programmation. L'UNICEF s'associerait à la MINUSS et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et adapterait ses programmes de façon à en accroître la maîtrise par le Gouvernement.

67. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/4 (voir annexe).

c) Prorogation de programmes de pays en cours

68. Conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration a été informé que la prorogation du programme de pays pour l'Érythrée avait été approuvée par le Directeur général.

69. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/5 (voir annexe).

F. Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2012

70. La Directrice de la Division chargée de la collecte des fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport (E/ICEF/2012/AB/L.1).

71. Les délégations ont salué les initiatives de collecte de fonds de l'UNICEF et de ses comités nationaux, rendant hommage au travail accompli dans un environnement économique difficile dans lequel les donateurs privés sont sollicités de toutes parts. Nombre d'entre elles ont évoqué la stabilisation des recettes au titre des ressources ordinaires mais se sont dites préoccupées par la faiblesse des recettes issues de la vente de cartes et d'autres articles. Des délégations se sont félicitées de la récente rationalisation des activités liées à la vente de cartes et d'autres articles, notant qu'il avait fallu prendre des décisions difficiles pour consolider le financement et améliorer les perspectives de croissance de l'UNICEF. Constatant l'importance que la collecte de fonds dans le secteur privé revêtait pour l'avenir, plusieurs délégations ont loué les efforts déployés par l'organisation pour trouver des moyens novateurs de collecter des fonds supplémentaires et de retenir les donateurs. D'autres ont souhaité en savoir plus sur la nouvelle stratégie de génération de revenus, notamment le calendrier de sa mise en œuvre, et sur la collaboration de l'UNICEF avec les autres fonds et programmes des Nations Unies.

72. Certaines délégations se sont dites préoccupées par le montant des dépenses occasionnées par la vente de cartes et d'autres articles, et ont souhaité prendre connaissance des résultats de la rationalisation, y compris de l'analyse coûts-avantages. D'autres ont exhorté l'UNICEF à renoncer à fonder son image de marque sur la vente de produits de consommation au profit de types innovants de dons, notamment les souscriptions régulières, les accords de licence et le recours aux supports numériques et aux médias sociaux. Plusieurs délégations se sont intéressées à la mobilisation du secteur privé et demandé des renseignements sur la collaboration de l'UNICEF avec le Pacte mondial, en particulier dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises.

73. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux a rendu compte des dernières activités concernant la collecte de fonds dans le secteur privé et la promotion de celle-ci. Elle a noté qu'en dépit de certaines difficultés imprévues, le financement au titre des ressources ordinaires devrait désormais augmenter sensiblement. L'avènement imminent de la stratégie de communication globale et le nouveau rôle endossé par l'UNICEF en matière de recherche concourraient au processus collectif d'harmonisation des intentions stratégiques. Elle a dit espérer que la diminution des investissements décidée dans le cadre de la réduction des coûts n'avait qu'un caractère temporaire, sans quoi elle entraînerait une baisse des recettes futures.

74. La Directrice a répondu que compte tenu de son ampleur, le processus de rationalisation entraînerait d'importantes dépenses ponctuelles. Elle a indiqué que la revitalisation de la vente de cartes et d'autres articles avait pour objectif non seulement de générer des revenus mais également de préserver l'image de marque de l'UNICEF. La stratégie de croissance prévoyait une reprise progressive des recettes nettes pour 2012. On avait revu le modèle commercial de façon à faire une plus large place aux moyens novateurs d'aller au-devant du public, notamment aux stratégies favorisant les promesses de dons et au recours aux techniques numériques,

afin de mobiliser des fonds et de faire mieux connaître les droits de l'enfant et les travaux de l'UNICEF. S'agissant de l'orientation future des activités de collecte de fonds, elle a indiqué que l'organisation prévoyait de faire le point, en consultation avec l'ensemble des comités nationaux, des stratégies efficaces de génération de revenus et de les compiler dans la prochaine stratégie intégrée de génération de revenus dans le secteur privé pour la période 2014-2017. Dans le cadre de la nouvelle stratégie, l'UNICEF continuerait de mettre l'accent sur son image de marque et sa notoriété en mobilisant les fondations et les entreprises, notamment grâce aux principes de la responsabilité sociale des entreprises énoncés dans le Pacte mondial. Pour mettre en œuvre ces mesures innovantes, il faudrait consentir des investissements propres à renforcer les capacités tant de l'UNICEF que des partenaires nationaux et de la société civile.

75. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/6 (voir annexe).

G. Compte rendu oral sur les difficultés rencontrées et les progrès réalisés dans la recherche d'une solution au problème du taux élevé de vacance de postes

76. Le compte rendu oral et la note d'information sur les difficultés rencontrées et les progrès réalisés dans la recherche d'une solution au problème du taux élevé de vacance de postes (E/ICEF/2012/CRP.5), après une introduction du Directeur général adjoint chargé de la gestion, ont été présentés par la Directrice par intérim de la Division des ressources humaines.

77. Le Directeur général adjoint a expliqué que, dans la recherche d'une solution au problème du taux élevé de vacance de postes, le Fonds se conformait aux plus hautes normes de travail, de compétence et d'intégrité, tout en tenant dûment compte de la nécessité de respecter une large représentation géographique et la parité des sexes.

78. La Directrice par intérim a noté que le taux de vacance de 18 % cité dans le rapport du Comité des commissaires des comptes (A/65/5/Add.2) était calculé en prenant en compte des postes qui avaient été créés mais n'étaient pas encore financés, alors que le recrutement pour un poste donné ne pouvait commencer qu'une fois que celui-ci était financé. Un chiffre plus significatif, a-t-elle dit, était le taux de vacance des postes à pourvoir, calculé d'après le nombre total de postes créés et financés mais non pourvus. Ce taux était actuellement de 5 % à l'UNICEF, un chiffre conforme aux normes communes des Nations Unies ainsi qu'à celles du secteur privé.

79. Néanmoins, a déclaré la Directrice par intérim, le Fonds n'avait pas ménagé ses efforts pour réduire les taux de vacance, en particulier le taux de 9 % affectant les postes d'agent recruté sur le plan international. Dans l'immédiat, l'action avait pris la forme de mesures telles que l'introduction du recrutement en ligne et des mesures spéciales pour les recrutements urgents, qui avaient été mises en place à la fin de 2010. Lorsque des renforts étaient nécessaires pour faire face à des situations d'urgence, le Fonds réaffectait du personnel aux interventions d'urgence immédiate pour une courte durée, et menait un recrutement rapide de personnel engagé à plus long terme pour les interventions d'urgence. Dans l'ensemble, ces mesures avaient permis de réduire le délai moyen de recrutement, tous postes confondus, de

137 jours en 2008 à 101 jours à la fin de l'année 2011. Le Fonds avait également testé des méthodes telles que la méthode de sélection directe, fondée sur une description générique des postes vacants, ce qui permettait de réduire considérablement les délais de recrutement tout en préservant la qualité et la diversité.

80. Les délégations ont fait observer que la stratégie du Fonds était un bon exemple, dont d'autres organismes des Nations Unies pourraient s'inspirer. Il était important, ont-elles déclaré, de maintenir un équilibre entre la rapidité du recrutement et la sélection de candidats hautement qualifiés, afin de préserver la diversité tout en continuant de réduire davantage les délais de recrutement.

81. Il a été demandé comment le Fonds prévoyait de remédier au problème des postes non financés et de communiquer les résultats obtenus, notamment en ce qui concernait les difficultés rencontrées dans le recrutement. Il était également important, ont affirmé les délégations, de continuer à renforcer la capacité à traiter la question transversale de l'égalité des sexes.

82. Une délégation a demandé si le Fonds visait à parvenir à un taux de vacance déterminé, et si le recrutement en ligne avait amélioré la représentation des pays en développement parmi les fonctionnaires. De même, une autre délégation a demandé si la connectivité était à la portée de tous et de quelle façon le Fonds œuvrait à surmonter d'éventuelles difficultés dans ce domaine. En ce qui concernait le recrutement pour les situations d'urgence, il a été demandé si la durée moyenne actuelle de 28 jours n'était pas excessive.

83. La Directrice par intérim a répondu que le Fonds n'avait pas déterminé de taux de vacance particulier, mais que cette question avait été débattue. Quant au système de recrutement en ligne, il était doté d'un mécanisme spécial visant à aider les candidats ayant des problèmes d'accès. Il n'avait pas encore été déterminé si le recrutement en ligne avait facilité l'accès aux candidats provenant de pays bénéficiaires de programmes, mais, en 2011, 20 % des nouveaux administrateurs recrutés sur le plan international provenaient du cadre d'administrateurs recrutés sur le plan national.

84. En ce qui concernait la question de savoir si 28 jours pour les recrutements en vue des interventions d'urgence était un délai trop long, la Directrice par intérim a déclaré que la majorité des déploiements de renforts avaient été effectués en moins de 21 jours et que le Fonds, souhaitant réduire encore ce délai, avait constitué des équipes d'intervention d'urgence susceptibles d'être déployées en 48 heures.

85. La Directrice par intérim a expliqué le principe du vivier de compétences et du processus de recrutement accéléré. Faisant remarquer que le Fonds surveillait de près la parité entre les sexes dans son personnel, elle a déclaré que la représentation des femmes dans celui-ci avait atteint 48 %. Le but de parvenir à une parité de 50/50 devait être atteint dans environ trois ans.

86. En réponse à une question d'une délégation, le Directeur général adjoint chargé de la gestion a expliqué brièvement le problème des postes non financés.

87. Le Directeur général du Fonds a fait observer que puiser dans le vivier de compétences du personnel recruté sur le plan national était une priorité pour l'organisation. Outre faire appel au recrutement en ligne, cela impliquait notamment d'aider les candidats potentiels à s'engager dans des activités telles qu'élaborer leur

curriculum vitæ et s'entraîner en vue d'entretiens, et de donner accès à une gamme de possibilités de formation au personnel recruté sur le plan national.

88. À propos des situations d'urgence, le Directeur général a dit que dans le cas d'une urgence de niveau 3, par exemple, le Fonds mettrait les équipes d'intervention d'urgence à pied d'œuvre dans les 48 heures et se ferait une priorité de déployer des agents supplémentaires le plus rapidement possible.

H. Réunion d'annonces de contributions

89. Le Directeur général a présenté la treizième réunion annuelle d'annonces de contributions en exprimant sa gratitude aux partenaires qui, pendant une période de difficultés économiques, avaient continué d'appuyer l'action du Fonds, voire avaient accru leur soutien. Constatant que l'existence de l'organisation reposait sur les ressources ordinaires, il a déclaré que leur insuffisance constituait un problème grave et a exhorté les donateurs à accroître leur contribution auxdites ressources ordinaires, afin que l'UNICEF puisse continuer de remplir sa mission consistant à protéger les droits des enfants et améliorer leurs conditions de vie, maintenir sa présence dans le monde, intervenir efficacement dans les situations d'urgence et promouvoir l'équité.

90. Les représentants de 14 gouvernements se sont engagés à aider le Fonds, et 12 d'entre eux ont indiqué le montant de leur aide. Le montant total des contributions annoncées lors de la manifestation était de 173 millions de dollars¹.

91. Les délégations ont souligné l'importance des ressources ordinaires pour l'œuvre de l'UNICEF. Déplorant la tendance à la baisse des contributions aux ressources de base, en particulier par rapport au montant total des recettes, elles ont invité les donateurs du Fonds à accroître leurs contributions à cette base de financement stable et prévisible.

92. Le Directeur du Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics a exprimé sa gratitude aux gouvernements qui avaient promis leur aide, qui était essentielle pour permettre au Fonds de poursuivre son œuvre, en particulier dans les situations d'urgence humanitaire et dans les pays en situation précaire.

93. Le Directeur général a clos le débat en remerciant les gouvernements qui avaient promis des contributions au cours de l'année – y compris les donateurs reconnus et les gouvernements des pays dans lesquels le Fonds a des programmes – et en affirmant que l'UNICEF utiliserait ces ressources de la façon la plus efficace et la plus rationnelle possible, en visant avant tout à obtenir des résultats.

¹ Le détail des contributions gouvernementales aux ressources ordinaires annoncées ou versées pour 2011 et les chiffres indicatifs pour 2012 figurent dans le document intitulé « Ressources ordinaires de l'UNICEF : les annonces de contributions pour 2012 » (E/ICEF/2012/CRP.2) sur le site du Conseil d'administration du Fonds. Ces annonces comprennent également celles reçues au cours de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions de novembre 2011, et celles reçues hors du cadre des réunions d'annonces de contributions. Au 9 février 2012, le Fonds avait reçu de 36 gouvernements des annonces de contributions aux ressources ordinaires pour 2012 d'un montant total de 182 millions de dollars.

I. Exposé oral sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

94. L'exposé sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) a été présenté par la Directrice adjointe chargée du budget à la Division de la gestion financière et administrative. Elle a résumé les activités menées et les progrès accomplis dans les quatre domaines concernés par la transition : l'élaboration de politiques, la gestion du changement, l'élaboration du système et l'établissement de rapports.

95. Les délégations se sont félicitées de la mise en œuvre en temps opportun des normes IPSAS, en application du rapport du Secrétaire général (A/60/846/Add.3) et de la décision 2009/7 du Conseil d'administration. Elles ont également félicité le Fonds pour la manière dont il les mettait en œuvre, notamment en dispensant une formation au niveau des bureaux de pays. Elles ont demandé que, sur le terrain, ces normes soient mises en œuvre avec souplesse, afin que les pays puissent effectuer les modifications nécessaires de leurs procédures internes. Il était important, ont déclaré les délégations, de ne pas compromettre la mise en œuvre des programmes de pays. Elles ont demandé si le Comité des commissaires aux comptes avait fait des recommandations concernant la mise en œuvre des normes IPSAS et si le Fonds avait prévu de créer un centre d'appui central à la mise en œuvre des normes IPSAS, à l'image de celui du PNUD.

96. Le Contrôleur a assuré les délégations que la mise en œuvre des normes IPSAS ne porterait nullement préjudice à l'exécution des programmes et, en fait, améliorerait la gestion des ressources par les bureaux locaux. Il a expliqué que l'adoption des normes IPSAS par le Fonds n'aurait pas d'incidence sur les systèmes comptables des gouvernements partenaires et autres parties prenantes, quelles que soient les normes comptables qu'ils utilisent. Le Fonds ne prévoyait pas de créer un centre de services central pour la mise en œuvre des normes IPSAS, étant donné que l'organisation gérait déjà au niveau central la constatation des produits et les achats, et que les fonctionnaires des ressources humaines des bureaux de pays avaient été formés pour être en mesure de gérer les informations concernant les ressources.

97. Le Directeur général a remercié l'équipe du Fonds chargée de la mise en œuvre des normes IPSAS et l'a félicitée d'avoir fait du bon travail.

J. Questions diverses

98. Le secrétariat a communiqué au Conseil d'administration la liste des points de l'ordre du jour provisoire pour la session annuelle de 2012.

Examen thématique de l'évaluation des progrès du Programme d'enseignement dans les situations d'urgence et de transition après crise

99. Le Directeur du service de l'évaluation a fait une déclaration liminaire sur l'évaluation et la Directrice adjointe de la Division de l'éducation a présenté la question. Un document de référence (E/ICEF/2012/CRP.6) a été mis à disposition.

100. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les conclusions tirées et souligné l'importance de l'éducation dans le retour des sociétés à la normale après des crises complexes. Elles ont salué le rôle essentiel de l'UNICEF dans les

situations d'urgence et d'après conflit. Beaucoup ont noté la pertinence des enseignements tirés, non seulement pour le nouveau programme consacré à l'éducation et à la consolidation de la paix, mais aussi pour les activités générales du Fonds en matière d'éducation dans les États fragiles. Il s'agissait notamment du rôle de l'UNICEF en tant que coanimateur du groupe thématique sur l'éducation à caractère humanitaire, dont certains ont estimé qu'il pourrait servir de modèle aux partenariats des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales au sein d'autres groupes thématiques. D'autres délégations ont également estimé que l'évaluation constituait un outil utile permettant d'améliorer la mise en œuvre d'une approche axée sur les droits pour les travaux de l'UNICEF sur le terrain, en particulier dans les domaines du suivi, de l'élaboration de politiques fondées sur l'analyse des faits, de la gestion et de l'innovation. Certaines délégations ont souligné qu'il importait de remédier aux violences sexistes et sexuelles et de renforcer l'égalité entre les filles et les garçons dans les démarches éducatives dans le cadre de la consolidation de la paix. Des observations ont également été faites concernant l'éducation dans les situations d'urgence et la nécessité d'obtenir des financements souples, l'impératif de tenir compte de l'égalité des sexes et des enfants handicapés, la transposition de modèles éducatifs de qualité (écoles adaptées aux besoins des enfants, par exemple), la préparation aux catastrophes dans les pays à risque, ainsi que le rôle de l'UNICEF au sein du Partenariat mondial pour l'éducation.

101. Plusieurs délégations ont mis en avant la nécessité de déployer des efforts conjoints à tous les niveaux en faveur de l'éducation dans les activités de consolidation de la paix et d'atténuation des risques de catastrophe, soulignant qu'il importait de dépêcher du personnel qualifié et expérimenté pour répondre aux urgences humanitaires. Certaines délégations ont en outre insisté sur l'importance de consulter les pays concernés à toutes les étapes de la transition, des secours au relèvement puis au développement, afin de promouvoir la réconciliation et la prévention des conflits.

102. Le Directeur général adjoint pour les affaires extérieures a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs observations et noté que les travaux relatifs à l'éducation dans les situations d'urgence formaient un élément central du programme de l'UNICEF en faveur de l'équité. Le Directeur du Service de l'évaluation a souligné qu'il ressortait de l'examen que les évaluations avaient autant à voir avec la responsabilisation qu'avec les enseignements qui en étaient tirés et noté que l'incorporation d'« études d'évaluabilité » au stade de la mise au point des programmes améliorait d'emblée leur exécution. La Directrice adjointe de la Division de l'éducation a déclaré que l'UNICEF avait conscience qu'il lui fallait continuer de prendre en considération l'égalité des sexes et les violences sexistes dans ses activités relatives à l'éducation. Notant que le Fonds utilisait les situations d'urgence pour appeler l'attention sur la situation des filles et des autres enfants vulnérables, elle a affirmé que l'une des tâches majeures de l'UNICEF à cet égard était de renforcer l'adaptabilité des communautés et de protéger les écoles.

103. Le Directeur général a conclu en déclarant que l'UNICEF faisait partie des rares organisations à intervenir à toutes les étapes (secours d'urgence, relèvement et développement) et devait continuer à intégrer et anticiper chacune de ces trois étapes tout en collaborant étroitement avec les gouvernements et en axant ses efforts sur le renforcement des capacités nationales.

K. Adoption des projets de décision

104. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2012/1 à 2012/6 (voir annexe).

L. Discours de clôture du Directeur général et du Président

105. Dans son discours de clôture, le Directeur général s'est dit frappé par l'esprit d'ouverture qui avait présidé aux réunions, donnant lieu notamment à des échanges francs au sujet tant des réalisations que des domaines à améliorer dans la mise en œuvre des programmes de l'UNICEF. Il a noté que les discussions de fond avaient débouché sur nombre de bonnes idées, témoignant d'une plus grande transparence et d'une confiance mutuelle croissante entre le secrétariat du Fonds et le Conseil d'administration. Il s'agissait là d'une évolution particulièrement bienvenue à l'approche de l'examen quadriennal complet et du plan stratégique à moyen terme, ainsi que de la Conférence Rio +20 et des manifestations qui s'ensuivraient.

106. En conclusion, le Président a appelé l'attention sur l'appel lancé par le Directeur général en faveur d'une innovation qui soit mise au service de l'équité. Il a noté que le financement demeurait une difficulté centrale et constituait un aspect essentiel à prendre en considération pour trouver un équilibre entre les deux grands objectifs de l'UNICEF, à savoir gagner en rentabilité tout en conservant la capacité d'intervenir dans les pays de programme. Il a également estimé que l'ouverture manifeste au dialogue et au partenariat était de bon augure pour l'UNICEF dans la poursuite de sa mission en faveur des enfants.

107. Le Président a souhaité la bienvenue à M^{me} Yoka Brandt, nouvelle Directrice générale adjointe pour les affaires extérieures.

III. Réunion conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

108. Le présent chapitre, soumis en tant qu'additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les travaux de sa première session ordinaire de 2012, constitue un résumé des débats qui ont eu lieu les 30 et 31 janvier 2012 au cours de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire

mondial. Il a été élaboré conjointement par les secrétariats de ces fonds et programmes et approuvé par les présidents des trois conseils d'administration.

A. Pays à revenu intermédiaire : rôle du système des Nations Unies dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international

109. Le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a ouvert la séance du matin, qui portait sur le thème des pays à revenu intermédiaire et le rôle du système des Nations Unies dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, et invité le Directeur exécutif du FNUAP à prononcer un discours introductif au nom de ces organismes et des trois autres qui étaient représentés : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Quatre intervenants ont ensuite pris la parole : Ertuğrul Apakan, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Abdel Malek Achergui, Chef de la Division du Système des Nations Unies pour le développement au Ministère marocain des affaires étrangères et de la coopération, Ravi Kanbur, professeur de relations internationales et titulaire de la chaire T. H. Lee, professeur d'économie appliquée et de gestion et professeur d'économie à la Cornell University, et Diego Palacios, représentant de l'équipe de pays des Nations Unies et du FNUAP au Mexique (par visioconférence).

110. À la suite de ces interventions, les États Membres, les experts et les représentants du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ont débattu, notamment, des questions suivantes :

a) Les pays à revenu intermédiaire continuent d'avoir besoin d'une aide du fait de la persistance de la pauvreté et des inégalités et d'autres questions qui figurent dans leurs programmes de développement et qui n'ont pas encore été réglées. Se désengager des pays à revenu intermédiaire signifierait négliger la plupart des personnes pauvres et défavorisées au niveau mondial, ce qui serait inacceptable;

b) L'engagement multilatéral et le renforcement des partenariats avec les pays à revenu intermédiaire sont importants parce que l'aide fournie à ces pays profitera à toutes les catégories de pays, notamment à celle des pays les moins avancés. Le système des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle important et les partenariats Sud-Sud et triangulaires doivent être renforcés et compléter, sans la remplacer, l'aide Nord-Sud au développement. Veiller au renforcement des capacités nationales est essentiel;

c) Il faut faire évoluer le système de classification des pays. Utiliser un seul indicateur, comme le revenu, ne permet pas de faire état de la diversité des situations en matière de développement. Recourir à plusieurs indicateurs permettrait de créer une nouvelle classe plus nuancée des pays moyennement avancés et de tenir compte des aspects des programmes de développement qui n'ont pas encore été réglés, tels que la pauvreté, la faim, les mortalités infantile et maternelle, l'inégalité

hommes-femmes et le manque d'accès à l'éducation. À cette fin, l'ONU pourrait s'appuyer sur les expériences des organismes partenaires qui utilisent déjà plusieurs indicateurs dans leurs systèmes d'allocation de ressources. Il faudrait aussi harmoniser les différents systèmes qui existent au sein de l'Organisation;

d) La diversité des pays à revenu intermédiaire nécessite l'adoption de stratégies adaptées, définies au cas par cas et volontaristes. Il est essentiel de faire preuve de flexibilité, une même réponse n'étant pas forcément adaptée à des situations différentes;

e) Le rôle de catalyseur de l'Organisation des Nations Unies, qui permet de créer des synergies entre les organismes partenaires et de rationaliser l'emploi des ressources, est un facteur clef de l'efficacité et de l'efficience opérationnelles. L'objectif est de « faire plus avec moins », en s'appuyant sur les bonnes pratiques et en les adaptant au cas par cas. L'équilibre entre les ressources de base et les autres ressources est essentiel pour mener des actions efficaces.

111. Les propos échangés lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration devraient contribuer à nourrir les débats sur l'élaboration d'un cadre flexible, cohérent et stratégique de l'action de l'ONU dans les pays à revenu intermédiaire.

B. Pays les moins avancés : contribution de l'Organisation des Nations Unies à l'application du Programme d'action d'Istanbul

112. La séance de l'après-midi, consacrée aux pays les moins avancés et à la contribution de l'ONU à l'application du Programme d'action d'Istanbul, a été ouverte par le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes qui a souhaité la bienvenue aux représentants des six organismes des Nations Unies et aux quatre intervenants. Invité à présenter le document de travail au nom des six organismes, le Directeur exécutif de l'UNOPS a souligné la place importante faite par le Programme d'action d'Istanbul au renforcement des capacités de production et de redressement et à l'équilibre à trouver entre les ressources allouées au secteur économique et celles allouées au secteur social.

113. Après que les intervenants invités se soient exprimés, six délégations ont pris la parole sur les sujets suivants :

a) Il faudrait que les activités opérationnelles que l'ONU mène dans les pays à faible revenu, les pays les moins avancés et les pays touchés par un conflit soient renforcées et que la présence de l'Organisation dans les pays à revenu intermédiaire soit financée principalement par des contributions nationales;

b) Le renforcement des capacités de production des pays les moins avancés doit privilégier des modèles de production respectueux de l'environnement et l'exploitation durable des ressources;

c) Bien que l'application du Programme d'action d'Istanbul relève de la responsabilité des pays les moins avancés, l'aide internationale, y compris les initiatives Sud-Sud, est un élément clef. Il est essentiel de développer les partenariats, notamment avec le secteur privé et les économies émergentes, y compris la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud;

d) Il faut soutenir l'initiative « Unis dans l'action », qui favorise la cohérence, la transparence, l'efficacité, l'efficience et l'harmonisation;

e) Les six organismes des Nations Unies devraient travailler en liaison plus étroite avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et participer au groupe de travail chargé de l'application de Programme d'action d'Istanbul.

114. Les représentants des six organismes des Nations Unies ont souligné l'importance des sujets suivants :

a) Les six organismes continueront d'aider sans réserve les pays les moins avancés et tiendront compte de l'application du Programme d'action d'Istanbul dans leurs futurs programmes stratégiques;

b) Les prochaines mesures qui seront prises dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » devront avoir pour objectif de simplifier les processus internes afin de diminuer les coûts de transactions internes au système des Nations Unies;

c) Le PNUD continuera à soutenir les pays ayant des activités dans le secteur extractif (minéraux, pétrole et gaz) et les aidera en matière de négociations, de politique de redistribution des revenus et de renforcement des capacités commerciales;

d) L'infrastructure doit figurer dans les programmes de développement et peut permettre aux pays les moins avancés de tirer parti de leur potentiel. Pour être efficace, l'aide apportée au développement des infrastructures collectives telles les cliniques, les routes de campagne, les maisons et les écoles, doit s'appuyer sur les connaissances et les expériences locales;

e) Les politiques d'achat peuvent constituer un moyen efficace d'accélérer la croissance de l'économie locale et de promouvoir une économie durable. Dans ce cadre, le PAM applique des règles favorables aux producteurs locaux et le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNOPS élaborent des directives d'achats responsables;

f) Il faut accorder une attention particulière à la fourniture de services, notamment dans les domaines de la santé sexuelle et de la procréation, du planning familial et de l'éducation, et aux possibilités économiques qui existent dans les pays les moins avancés, spécialement pour les femmes et les enfants, et recenser les obstacles qui les rendent inaccessibles. Pour que les enseignements soient plus facilement tirés des bonnes pratiques, les programmes doivent être rationnels et les analyses plus approfondies et faire une place au suivi et à l'évaluation;

g) Il faut protéger le capital social et humain. Par exemple, il est essentiel d'investir dans les systèmes de protection alimentaire, la malnutrition restant la première cause de mortalité infantile.

C. Faire en sorte que les activités opérationnelles de l'ONU aident à accélérer le développement : examen quadriennal complet (compte rendu des résultats de l'initiative « Unis dans l'action »)

115. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a présidé la séance du matin consacrée au point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Faire en sorte que les activités opérationnelles de l'ONU aident à accélérer le développement : l'examen quadriennal complet (compte rendu des résultats de l'initiative "Unis dans l'action") ». À la suite des observations liminaires de l'Administratrice du PNUD et du Directeur général de l'UNICEF, les représentants du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM et plusieurs délégations ont engagé un débat intéressant, d'où ont émergé d'utiles recommandations.

116. Plusieurs délégations se sont dites favorables à l'accent mis sur l'équité et ont souligné l'importance de mesurer les résultats. Elles ont insisté sur le suivi des résultats, les principes, adoptés récemment, qui doivent guider les rapports en la matière, les résultats dans le domaine de l'égalité hommes-femmes, la ventilation des résultats et l'importance des indicateurs socioéconomiques. Une délégation a fait observer que les informations recueillies sur les résultats devraient contribuer à éclairer les décisions des États Membres. Faisant référence au cadre de suivi de l'UNICEF, nommé la « Coupe », destiné à recenser les obstacles et les solutions qui permettent de les surmonter, des délégations ont proposé que d'autres organismes des Nations Unies adoptent une stratégie comparable lorsque cela est approprié. Une délégation a souligné que les résultats ne devaient pas servir uniquement à établir des rapports mais devaient avoir des applications dans d'autres domaines comme la planification, la fourniture de services, l'évaluation, la durabilité et la responsabilité. En matière de gestion, une stratégie fondée sur les résultats améliorerait la crédibilité de l'ONU.

117. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que les solutions devaient être adaptées à chaque pays. D'autres considéreraient que les objectifs du Millénaire pour le développement et la lutte contre la pauvreté étaient les principales priorités de l'ONU. L'attention a aussi été appelée sur l'importance de coordonner les différents programmes et initiatives de développement en cours ou à venir, y compris ceux qui découlent ou découleront des objectifs du Millénaire pour le développement, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de la planification de l'après 2015, afin d'éviter les chevauchements.

118. Le développement des capacités, l'emploi de ressources locales et le renforcement de la coopération Sud-Sud ont également été encouragés. Des délégations se sont dites préoccupées par la diminution des ressources de base tandis que le contexte du développement évolue.

119. Certaines délégations ont suggéré que bien que le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, organisé à Busan (République de Corée) en 2011, se soit tenu en dehors du cadre de l'ONU, que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement de l'ONU prenne en compte le programme établi à Busan, y compris les dispositions qui concernent les interventions dans les États fragiles. Des délégations ont appelé aussi l'attention sur l'importance des questions relatives aux États en situation d'après conflit ou fragiles.

120. Dans ses observations finales, l'Administratrice du PNUD a rappelé les priorités définies dans l'examen quadriennal complet : a) affirmer l'importance du système des Nations Unies; b) prendre la mesure de la diversité et des atouts des organismes des Nations Unies; c) souligner l'importance de la cohérence des opérations de développement menées par l'ONU, particulièrement de celles qui sont transversales.

121. Le Directeur général de l'UNICEF a renouvelé son soutien énergique à l'initiative « Unis dans l'action » tout en précisant que les résultats de l'évaluation indépendante n'étaient toujours pas disponibles et conditionneraient la poursuite du financement de l'initiative.

122. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a clôt la séance en soulignant que les organismes des Nations Unies devaient se concerter, faire du développement leur objectif commun et mettre leur propre mandat de côté lorsque cela était nécessaire.

D. Transition

123. La séance de l'après-midi, consacrée au point 4 de l'ordre du jour intitulé « Transition », était présidée par le Président du Conseil d'administration du PAM et coordonnée par ONU-Femmes et le PAM.

124. Présentant le document de travail au nom des six organismes, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a décrit les atouts de l'ONU dans les contextes de transition et les questions que ces derniers soulèvent. La Coordinatrice adjointe des secours d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dit que l'aide humanitaire à elle seule ne permettait pas de créer des capacités et des systèmes durables. L'ONU devrait soutenir les accords nationaux et ses organismes devraient avoir des priorités communes. Il fallait élaborer des stratégies conjointes de développement et les groupes transversaux pour l'humanitaire pourraient jouer un rôle dans le renforcement des capacités. La représentante du Bureau a souligné le rôle joué par les coordonnateurs résidents pour assurer la cohérence stratégique.

125. Les États Membres se sont félicités des débats consacrés à la transition et ont souligné l'importance de l'appropriation des programmes par les pays. Ils ont souligné que l'ONU était la plus à même d'accompagner les pays d'une situation d'aide humanitaire à une situation de développement et que le programme de transition pour 2012 du Comité permanent interorganisations était un facteur de succès essentiel. Des délégations ont fait observer que les missions intégrées de l'ONU pourraient avoir des effets sur les actions humanitaires et ont souligné l'importance de choisir des coordonnateurs résidents expérimentés dans le domaine des affaires humanitaires.

126. Des délégations ont recommandé que le développement soit planifié le plus tôt possible dans le processus de transition et ont demandé que les organismes et les donateurs analysent, gèrent et acceptent les risques et que les partenaires coordonnent mieux leurs actions. Elles ont également demandé instamment que les accords concernant les interventions dans les États fragiles soient soutenus. Des mécanismes de financement souples, des opérations conduites avec détermination et un déploiement rapide d'un personnel qui ait l'expérience nécessaires étaient essentiels.

127. L'attention a été appelée sur les questions de consolidation de la paix et d'édification des États et sur le fait que les organismes des Nations Unies devaient rester mobilisés et que les coordonnateurs résidents devaient être suffisamment soutenus. L'examen quadriennal complet devait tenir compte du travail que l'ONU accompli dans les pays en situation de transition.

128. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer la capacité de résilience, spécialement des pays plus vulnérables, y compris de ceux à revenu intermédiaire. Des délégations ont demandé que soit mis en place une plate-forme et des programmes communs de l'ONU sur ce sujet. Plusieurs délégations ont noté que les situations de transition pouvaient être favorables à la promotion de l'égalité hommes-femmes.

129. Dans leurs réponses, le représentant de l'UNICEF a souligné qu'il fallait que les partenaires nationaux fournissent les services sociaux de façon équitable. Celui du PNUD a mis en avant la gouvernance et déclaré que les programmes de l'ONU devaient faire une place à la capacité de résilience. Celui de l'UNOPS a insisté sur la réduction des risques de catastrophe liés au changements climatiques et sur le fait qu'il fallait redonner espoir en obtenant des résultats concrets et veiller à la cohérence des actions. Celui du FNUAP a appelé l'attention sur la nécessité de mieux intégrer les programmes humanitaires et de développement, d'initier le redressement et la transition dès la phase initiale des interventions d'urgence et d'intégrer la préparation aux situations d'urgence, la réduction des risques de catastrophe et la capacité de résilience aux programmes établis au niveau des pays. Celui du PAM a insisté sur le fait que le financement des situations de transition devait être flexible et que l'émancipation des femmes devrait être reconnue comme un enjeu du développement et pas uniquement comme un principe.

Deuxième partie
Session annuelle de 2012

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 5 au 8 juin 2012

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général

130. Le Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a déclaré que la session avait pour toile de fond la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), l'agenda post-2015, l'examen quadriennal complet et l'élaboration du prochain plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. L'UNICEF profitait de ces occasions pour faire des questions de l'enfance une priorité de la communauté internationale; les membres du Conseil d'administration devaient donc en faire autant pour souligner qu'il importait d'aller à la rencontre de tous les enfants, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables. Le Président a félicité le Directeur général du rôle moteur qu'il jouait dans la mise en œuvre du programme d'équité, l'amélioration des méthodes de suivi des résultats et la transformation de l'UNICEF en une organisation plus innovante et plus efficace. Cet engagement transparaissait dans pratiquement tous les points à l'ordre du jour de la présente session.

131. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur général a indiqué que l'UNICEF avait examiné la question des liens entre les droits des enfants et le principe d'équité, et entre sa stratégie en faveur de l'équité et ses programmes fondés sur les droits de l'homme. L'organisation avait conclu que les droits des enfants et l'équité étaient essentiellement compatibles et, surtout, que c'étaient les résultats, et non les discours, qui permettaient le mieux d'apprécier le sérieux de l'action menée par l'organisation en faveur des droits des enfants. L'année dernière, l'UNICEF avait recentré ses programmes de pays sur le principe d'équité, comme le montraient les descriptifs de programme de pays figurant à l'ordre du jour.

132. Dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique à moyen terme, l'UNICEF s'était attaché à privilégier les résultats, en distinguant les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, ce qui lui permettrait de définir une stratégie plus claire et de lier plus explicitement ses travaux aux résultats en matière de développement. En vue d'élaborer un plan stratégique à moyen terme qui soit concis, l'UNICEF poursuivrait son dialogue avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement, ses comités nationaux et d'autres organisations.

133. L'UNICEF adoptait la même démarche pour l'examen quadriennal complet : il fallait se concentrer sur l'obtention de résultats concrets. Les organismes des Nations Unies pourraient obtenir de meilleurs résultats en constituant des groupements thématiques, selon qu'il convenait, comme le groupe composé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de la Banque mondiale, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et de l'UNICEF, qui s'intéresse aux questions relatives à la santé maternelle, ou le groupement de l'UNICEF et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour les questions relatives à l'éducation. Les mécanismes de coordination des organismes des Nations Unies doivent être souples, légers et adaptés à chaque pays pour s'occuper de stratégies axées sur les résultats et le principe de responsabilité.

134. Grâce au principe de l'unité d'action, les organismes des Nations Unies devaient voir leur importance se confirmer et grandir dans le nouveau paysage du développement, et l'UNICEF était déterminé à y jouer son rôle.

135. La croissance durable reposait sur la survie de l'enfant, qui avait fortement progressé grâce à l'action soutenue menée pendant des décennies au niveau mondial. Pour que ces progrès se poursuivent, l'UNICEF rejoindrait, à Washington, l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'OMS et d'autres organisations à l'occasion du sommet « Appel à l'action pour la survie de l'enfant », organisé par les Gouvernements éthiopien, indien et américain et visant à ouvrir un nouveau chapitre dans le cadre de l'action internationale menée pour mettre fin aux décès d'enfants évitables, en partie en reconnaissant que la plupart des progrès réalisés ne l'avaient pas été de manière équitable. L'initiative mondiale « Une promesse renouvelée », lancée pendant le sommet, demanderait à tous les gouvernements de s'engager de nouveau à accélérer les progrès en matière de survie du nouveau-né, de l'enfant et de la mère.

136. Dans le cadre de ses campagnes de collecte de fonds visant à sauver des millions d'enfants, l'UNICEF ne devait plus utiliser des images d'enfants morts ou mourants. Cette pratique, qui s'assimilait à de l'exploitation, n'avait pas été productive en définitive. L'opinion publique était peu à peu devenue insensible à ces images trop dures et était beaucoup plus touchée par des images d'enfants qui s'en sortaient.

137. L'UNICEF avait pour autre priorité d'atteindre une plus grande transparence, notamment en ce qui concernait les rapports d'audit internes; ce qui était logique car l'organisation pouvait ainsi mieux s'acquitter de son obligation de rendre des comptes aux donateurs, aux gouvernements partenaires et au public, et aligner ses pratiques sur les pratiques optimales en vigueur dans de nombreux cabinets d'audit nationaux. Ce faisant, l'UNICEF s'engageait à respecter la vie privée des personnes, la souveraineté des gouvernements ainsi que l'intégrité et la qualité de ses rapports d'audit internes.

138. Le nouveau système virtuel intégré d'information (système VISION) fonctionnait depuis plusieurs mois grâce au travail intensif accompli par les bureaux de New York et d'ailleurs. Ce système rendrait l'UNICEF plus efficace et précis, en regroupant les transactions, par exemple.

139. Pour finir, le Directeur général a déclaré que dans toutes ses activités, l'UNICEF ne devait tenir compte que d'un seul critère : améliorer la vie des enfants de la façon la plus efficace et économique possible, notamment en rendant les réunions du Conseil d'administration plus productives. Il a demandé que dans les mois à venir, le Conseil examine des solutions respectueuses de l'environnement et économiquement viables pour remplacer ses pratiques actuelles.

B. Adoption de l'ordre du jour

140. Le Président a signalé que le projet de décision rédigé par le secrétariat en réponse au Gouvernement rwandais qui avait demandé qu'un descriptif de programme commun de pays soit préservé au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et à ceux

de l'UNICEF et du PAM, serait étudié durant la session. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le calendrier, et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2012/9 et Corr.1).

141. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 37 délégations dotées du statut d'observateur, dont 2 organisations intergouvernementales, le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF, 14 comités nationaux pour l'UNICEF et 6 organisations non gouvernementales, avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (2006-2013)

142. Le rapport (E/ICEF/2012/10) a été présenté par la Directrice générale adjointe, Geeta Rao Gupta.

143. Les délégations ont salué le rôle moteur joué par le Directeur général et la qualité globale du rapport. Presque toutes se sont réjouies des résultats obtenus à ce jour concernant de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement, notamment la survie de l'enfant. Beaucoup ont loué la stratégie menée en faveur de l'équité et les initiatives prises par l'UNICEF pour combler les écarts croissants et harmoniser les progrès dans les régions et les pays. Elles ont demandé instamment à l'UNICEF de défendre le principe d'équité dans son examen quadriennal complet, de sorte que la priorité puisse être donnée aux enfants les plus défavorisés, pour des raisons à la fois morales et économiques, ces mesures étant rentables.

144. L'UNICEF a été félicité pour son rôle et son concours dans l'adoption d'un certain nombre d'initiatives clefs, comme la Commission des Nations Unies sur les produits indispensables aux femmes et aux enfants, la campagne menée par l'Union africaine pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile en Afrique, l'Appel à l'action pour la survie de l'enfant et le mouvement « Renforcer la nutrition ».

145. Une délégation a appelé l'attention sur le fait que les ressources allouées à la protection de l'enfance n'étaient pas suffisantes. Des intervenants ont exhorté l'UNICEF à appliquer sa stratégie de défense de l'équité à d'autres domaines, par exemple ceux qui concernent les enfants des rues et l'autonomisation des filles, et à des domaines où les progrès étaient lents, comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'assainissement et la santé. D'autres se sont réjouies que l'UNICEF accorde la priorité au renforcement, à tous les niveaux, des capacités de mesure et d'analyse des disparités, afin d'établir des données ventilées fiables sur les enfants les plus défavorisés.

146. Le secrétariat a été invité à poursuivre les consultations avec les membres du Conseil pour définir la feuille de route relative au plan stratégique à moyen terme et passer en revue les résultats obtenus au niveau national. Grâce au plan stratégique à moyen terme, l'UNICEF devrait montrer l'exemple pour l'établissement de prévisions précises et réalistes concernant les résultats en matière de développement, et collaborer étroitement avec les autres organismes des Nations

Unies pour que les résultats, les définitions et les stratégies soient compatibles et harmonisés.

147. Des intervenants ont proposé que le prochain plan stratégique à moyen terme soit axé sur un objectif d'équité et tienne compte de l'importance que l'UNICEF accorde aux programmes axés sur les droits de l'homme, aux programmes de soins et d'éducation préscolaire, aux programmes innovants et aux nouvelles technologies, à l'action humanitaire et à sa coordination et à l'évolution du rôle de l'organisation dans les pays à revenu intermédiaire.

148. Plusieurs délégations ont fait des commentaires sur l'initiative « Unis dans l'action », qui, selon elles, était le gage de meilleurs résultats au niveau national. Un intervenant a déclaré que l'examen quadriennal complet avait pour objectif d'améliorer la collaboration entre les organismes des Nations Unies et qu'il devait également définir quelles activités entreprendre et comment s'y prendre pour obtenir de meilleurs résultats dans divers domaines, tels que l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes, le passage de la phase de secours aux activités de développement, le renforcement des capacités et les partenariats. Une autre délégation a estimé qu'il importait de créer des synergies dans le cadre de la politique générale du système des Nations Unies, mais qu'il subsistait des différences dans les modèles de développement, le principe étant qu'il n'existe pas de solution unique.

149. Des délégations ont noté que la gestion axée sur les résultats et la présentation des résultats s'étaient améliorées. Toutefois, plusieurs d'entre elles se sont alarmées de la baisse du nombre des descriptifs de programme de pays ayant respecté en 2011 les normes de gestion axée sur les résultats. Une délégation a déploré le manque de résultats communiqués par les pays sur l'égalité des sexes par domaine prioritaire, et l'absence de progrès accomplis au titre de l'indicateur essentiel selon lequel les nouveaux descriptifs de programme de pays devaient respecter les normes établies par l'organisation en matière d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes. Le rapport aurait gagné à procéder à une analyse plus approfondie des enseignements tirés de l'expérience, des tendances et des difficultés, et à un examen systématique des résultats qui n'ont pas été atteints et des raisons de cet échec. Le rapport ne montrait toujours pas suffisamment le lien entre les résultats nationaux et les initiatives de l'UNICEF.

150. Les intervenants ont accueilli avec satisfaction l'application du Système de suivi des résultats pour l'équité et voulu savoir comment le Système changeait la façon dont l'UNICEF assurait le suivi de l'exécution et des résultats. Le Directeur général a répondu que les premiers rapports, attendus à l'automne, permettraient de repérer les obstacles et les blocages qui empêchaient d'améliorer le sort des enfants dans les communautés les plus défavorisées. Pour éviter que les travaux de statistique nationaux ne se chevauchent, l'UNICEF a souligné qu'il fallait coopérer avec les gouvernements hôtes dans l'application du système MoRES.

151. Plusieurs intervenants se sont réjouis que l'UNICEF s'engage à effectuer des contrôles internes plus rigoureux en vue de la prise de conscience et de la planification des risques, de l'évaluation des capacités de gestion et des effectifs nécessaires, et du suivi des programmes. Ils ont demandé des précisions sur l'évaluation des risques, notamment les types de risque et les moyens à mettre en œuvre pour les maîtriser, et en particulier plus d'information sur les enseignements

tirés de l'expérience, le tout devant faire l'objet d'un chapitre spécial dans le rapport annuel.

152. Des délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour devenir plus efficient, efficace et transparent, notamment par la mise en place du système VISION et par son adhésion à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

153. Plusieurs délégations ont parlé des initiatives de coopération Sud-Sud auxquelles elles participaient, notamment de stages de formation technique sur la santé et l'éducation de l'enfant. Un intervenant a déclaré que si la coopération Sud-Sud était précieuse, elle ne pouvait pas remplacer la coopération Nord-Sud.

154. Des délégations ont accueilli avec satisfaction les efforts de l'UNICEF visant à renforcer ses mécanismes pour répondre aux crises de manière plus rapide et efficace. Un intervenant a souligné que pour développer les activités dans les États fragiles, il faudrait des programmes souples et une gestion intégrée des risques. Une autre a mentionné l'absence de candidats de l'UNICEF aux postes de coordonnateur des opérations humanitaires.

155. Des délégations ont fait remarquer qu'il importait d'intégrer davantage la question de l'égalité des sexes aux activités de l'organisation, et d'élaborer des outils à cette fin et des instruments de mesure. D'autres ont souligné l'importance de la protection de l'enfance et d'une action fondée sur le respect des droits fondamentaux pour promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes et des filles.

156. Des intervenants ont salué l'approche systémique de l'UNICEF en matière d'éducation, ses efforts visant à promouvoir l'accès des enfants les plus vulnérables à une éducation de base de qualité, et sa participation au Partenariat mondial pour l'éducation, notamment dans les États fragiles. L'UNICEF avait réussi à réduire considérablement les disparités entre les sexes s'agissant de la scolarisation, de la persévérance scolaire et de l'achèvement de la scolarité. Ses activités concernant le mariage précoce et l'éducation constituaient des modèles prometteurs.

157. Certaines délégations se sont dites préoccupées par la baisse, en 2011, des contributions versées au titre de l'aide humanitaire. D'autres se sont inquiétées du faible montant des ressources ordinaires par rapport au montant total des revenus, et du fait que les fonds étaient de plus en plus réservés à certaines situations. Elles ont proposé que l'UNICEF ainsi que d'autres fonds et programmes réfléchissent aux moyens de rendre plus intéressante la contribution aux ressources de base, peut-être au moyen d'un barème dégressif des taux de recouvrement.

158. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/7 (voir annexe).

B. Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes

159. Le rapport (E/ICEF/2012/11) a été présenté par le Directeur général adjoint (programmes) et le Conseiller principal (égalité des sexes et droits).

160. Les délégations ont déclaré que le rapport faisait état de progrès dans presque tous les domaines d'activité de l'UNICEF concernant l'égalité des sexes, notamment le renforcement des capacités internes et des mécanismes, la

responsabilisation et la collecte de données. S'agissant du plan d'action stratégique prioritaire pour l'égalité des sexes, un groupe de délégations a demandé un bilan des progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés. Les prochains rapports devraient aborder la question de la responsabilité du personnel et des dirigeants de l'UNICEF dans la mise en œuvre de ce plan d'action. Les délégations ont demandé plus d'informations sur le calendrier et la portée de l'examen du plan d'action stratégique prioritaire pour l'égalité des sexes ainsi que sur les consultations qui seront menées à cet égard, et accueilli avec satisfaction l'idée d'améliorer le prochain plan en incluant des données qualitatives et en mettant davantage l'accent sur les résultats en matière d'égalité des sexes tant aux niveaux des produits que des réalisations. Le prochain plan d'action stratégique prioritaire devrait être financé au moyen du budget ordinaire et comprendre des objectifs assortis de délais.

161. Une autre délégation a déclaré que le système de suivi, l'élaboration de points de référence et la collecte systématisée de données ventilées par sexe étaient nécessaires pour comprendre le véritable effet des politiques et des pratiques en vigueur sur les droits des jeunes femmes et des filles.

162. Les délégations se sont réjouies de la collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour l'application dans tout le système des Nations Unies de la politique des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Un intervenant a salué les partenariats qui existaient entre l'UNICEF, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres parties concernées.

163. Des intervenants ont demandé des précisions sur les priorités de l'UNICEF en matière d'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne l'éducation, la violence sexiste, le mariage précoce, le travail des enfants et les adolescentes. Il conviendrait que les futurs rapports fassent état des progrès obtenus et des difficultés rencontrées dans le cadre de la réalisation de ces priorités. Une délégation a demandé des informations sur la stratégie visant à faire participer les hommes aux initiatives en faveur de l'égalité des sexes.

164. Des intervenants se sont réjouis des progrès accomplis dans l'utilisation du système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes, instrument essentiel de suivi des dépenses et des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, et ont demandé des précisions sur les mécanismes de contrôle de la qualité intégrés à cet outil. Des délégations ont noté que l'UNICEF utilisait le système de repérage du Comité permanent interorganisations pour assurer le suivi des ressources allouées en vue de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans l'action humanitaire aux niveaux mondial et national. Elles ont demandé que le rapport sur les activités humanitaires présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2012 comprenne des données sur le niveau de financement du volet concernant l'égalité des sexes dans les activités humanitaires de l'UNICEF, et sur les résultats de ses programmes humanitaires dans ce domaine.

165. Des délégations ont indiqué qu'il était alarmant que des dépenses afférentes aux programmes dans les domaines de la nutrition et de la santé de l'enfant ne tiennent pas suffisamment compte de l'égalité des sexes, et exhorté l'UNICEF à proposer des solutions. Certaines ont ajouté qu'il était important de tenir compte de l'égalité des sexes dans tous les domaines du plan stratégique à moyen terme, notamment celui de l'éducation dans les situations d'urgence, celui de la santé et de

la nutrition, et celui de l'eau et de l'assainissement. Elles ont également déploré que les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes soient inégaux d'une région à l'autre, d'après l'examen des programmes de pays.

166. Sur les questions de l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes et des résultats obtenus dans ce domaine, deux groupes de délégations ont rappelé la décision 2011/13 du Conseil d'administration, qui dispose que l'UNICEF doit continuer à concentrer ses efforts sur les résultats et à en rendre compte, notamment dans les descriptifs de programme de pays, et à renforcer les mécanismes de contrôle.

167. D'autres délégations ont estimé que même si le rapport faisait état de résultats très positifs, nombre d'entre eux étaient axés sur les produits. Elles ont encouragé l'UNICEF à mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités dont disposent les pays pour collecter, analyser et communiquer des données ventilées par sexe concernant les principaux indicateurs relatifs au bien-être de l'enfant, notamment la mortalité de l'enfant; à rendre compte des progrès accomplis dans l'élaboration de résultats relatifs à l'égalité des sexes et d'indicateurs pour chaque domaine stratégique; et à évaluer systématiquement ses programmes de pays pour repérer les inégalités entre les hommes et les femmes et recenser les bonnes pratiques.

168. Un certain nombre de délégations se sont interrogées sur les effectifs nécessaires et sur la nécessité éventuelle d'améliorer la formation du personnel, de renforcer ses compétences et ses capacités s'agissant de l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes. En associant cet objectif à d'autres, tels que l'acquisition de compétences, on pourrait inciter le personnel à s'investir davantage.

169. Des délégations ont indiqué qu'elles étaient favorables à l'objectif consistant à atteindre, à l'horizon 2013, la parité pour les postes de responsabilité au niveau mondial, et invité l'UNICEF à prêter une attention particulière aux postes de directeur, tout en veillant à assurer une représentation géographique équitable du personnel féminin.

170. Plusieurs intervenants se sont inquiétés de l'exploitation et des atteintes sexuelles impliquant le personnel et ont exhorté l'UNICEF à mettre en place, à titre prioritaire, des mécanismes d'intervention appropriés.

171. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/8 (voir annexe).

C. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Projets de descriptif de programme de pays

172. Le Président a annoncé que le Conseil d'administration examinerait 15 descriptifs de programme de pays ainsi que le descriptif de programme multinational pour les pays insulaires du Pacifique. Conformément à ce qu'il avait demandé dans sa décision 2008/17, le Conseil d'administration avait été informé des raisons pour lesquelles la présentation de neuf documents avait été reportée de sa session annuelle à sa deuxième session ordinaire de 2012 (voir E/ICEF/2012/CRP.14).

173. En présentant les programmes nationaux, le Directeur de la Division des programmes a indiqué qu'ils avaient trois points communs : l'importance accordée à l'équité à l'échelle de l'organisation, preuve concrète de l'attachement de l'UNICEF au principe d'universalité des droits des enfants; le fait que ces programmes nationaux seraient réalisés dans une période de transition pour le développement mondial; et la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies par souci de pertinence, d'efficacité, de transparence et de viabilité.

Amériques et Caraïbes

174. Le Directeur régional a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour le Belize, le Costa Rica et l'État plurinational de Bolivie (E/ICEF/2012/P/L.14-E/ICEF/2012/P/L.16).

175. Le représentant du Costa Rica a indiqué qu'à l'instar des autres pays à revenu intermédiaire, son pays avait de grandes difficultés à réaliser ses objectifs de développement, notamment à cause des écarts régionaux et des groupes les plus vulnérables. Le pays avait enregistré de grands progrès en matière de droits des enfants et des adolescents, mais continuerait d'avoir besoin de la coopération internationale pour surmonter ses faiblesses, confirmer les progrès accomplis et atteindre de nouveaux objectifs viables. Pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et renforcer le système de santé et le système éducatif, le pays avait besoin de l'appui de l'UNICEF.

176. La représentante du Belize a indiqué que son gouvernement avait augmenté le montant des investissements qu'il consacrait à l'enfance, privilégiant l'accès à une éducation de qualité, les soins de santé, et l'aide aux familles, bien que le pays connaisse un certain nombre de difficultés économiques et que le taux de pauvreté ait augmenté. L'UNICEF avait montré l'exemple et fait preuve de créativité concernant la prise en charge des enfants devenus orphelins ou vulnérables du fait du VIH/sida. À cet égard, l'organisation avait travaillé avec les populations des zones les plus défavorisées, les avait aidées à prendre le contrôle des initiatives de développement et avait fourni une assistance technique pour la collecte de données et l'élaboration des politiques.

177. Le représentant de l'État plurinational de Bolivie a indiqué que son pays avait considérablement changé : une nouvelle Constitution était en vigueur, la situation politique était très stable et de nombreux progrès avaient été faits sur le plan social et économique. Le revenu par habitant avait doublé, faisant de la Bolivie un pays à revenu intermédiaire. Toutefois, la mortalité de la mère et de l'enfant n'avait que très peu baissé. L'UNICEF était un allié important à cet égard et intervenait plus particulièrement dans les régions où se trouvaient les groupes les plus vulnérables.

178. Deux délégations ont salué l'orientation générale et l'analyse de la situation des groupes les plus vulnérables dans l'État plurinational de Bolivie, dont 60 % sont des populations autochtones. Elles ont invité l'UNICEF à s'impliquer davantage et à rendre des comptes; demandé une évaluation approfondie du cadre de protection et de la situation des droits de l'homme, notamment eu égard aux femmes et aux enfants, et des informations plus détaillées sur les stratégies et les activités d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes; et voulu savoir comment l'UNICEF hiérarchiserait ses priorités par rapport aux crédits qui lui étaient alloués.

Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

179. Le Directeur régional a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour la Bulgarie, la République de Moldova et la Roumanie (E/ICEF/2012/P/L.4-E/ICEF/2012/P/L.6).

180. La représentante de la Roumanie s'est réjouie que le descriptif de programme, dans une solide ossature, les progrès de son pays en matière de protection des droits de l'enfant et les améliorations à apporter. S'agissant de la situation des enfants, la Roumanie pouvait désormais mettre ses connaissances et son expérience à la disposition d'autres pays. C'était dans cette perspective que s'inscrivait la nouvelle phase de la coopération de la Roumanie avec l'UNICEF.

181. Une délégation a déclaré que l'UNICEF avait cerné les problèmes les plus pressants en matière de droits des enfants et obtenu des résultats convaincants en Roumanie. L'UNICEF occupait une position unique pour établir des passerelles entre l'administration centrale et l'administration locale, renforcer les capacités locales, défendre les droits des enfants et promouvoir les partenariats. L'organisation était bien placée pour améliorer la vie des enfants les plus défavorisés, en partenariat avec le Gouvernement.

182. Le représentant de la Bulgarie a reconnu l'importance des travaux menés par l'UNICEF pour promouvoir la réforme du secteur de la protection de l'enfance et encourager la participation d'acteurs multiples, surtout lorsque la crise économique mondiale avait des effets négatifs sur le système social et rendu de nombreuses personnes vulnérables. Le Gouvernement avait pris l'initiative de réformer la puériculture et le système de protection de l'enfance conformément aux recommandations formulées en 2008 par le Comité des droits de l'enfant et aux normes de l'Union européenne. La Bulgarie a remercié l'UNICEF de ses conseils et de son concours, notamment en ce qui concerne la prévention contre le placement des enfants en institution.

183. Le représentant de la République de Moldova a déclaré que le dialogue avec l'Union européenne avait donné lieu à d'importantes réformes en faveur des enfants, qui avaient notamment permis de faire baisser de 40 % le taux de détention des jeunes entre 2005 et 2010. Ces résultats, conformes aux recommandations du Comité des droits de l'enfant, avaient pu être obtenus grâce à l'aide de l'UNICEF et des partenaires de développement. Le nouveau programme devrait porter sur les questions des migrations, de la prise en charge des enfants sans famille ou confiés à un tuteur et de la protection des enfants des localités situées à l'est du pays.

184. Une délégation a félicité l'UNICEF pour les activités menées et les résultats obtenus en République de Moldova. Il importait de persévérer dans la lutte contre l'exclusion sociale et la promotion de la protection de l'enfance. Les enfants des zones rurales, les enfants handicapés et les enfants roms étaient particulièrement vulnérables. D'après certaines informations, il y aurait des cas de travail des enfants ainsi que d'exploitation et d'atteintes sexuelles. L'intervenant s'est réjoui de l'attention accordée aux obstacles systémiques à l'accès aux services sociaux et aux comportements discriminatoires.

Asie de l'Est et Pacifique

185. Le Directeur régional a présenté le projet de programme multinational pour les pays insulaires du Pacifique (E/ICEF/2012/P/L.7).

186. Plusieurs délégations ont relevé la complexité de la région et les capacités limitées de ces petits États, qui rendaient indispensable la coordination des initiatives. Elles se sont réjouies de l'attention accordée aux problèmes de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, de la violence contre les femmes et les enfants, de l'insuffisance des soins de santé et de l'accès limité à l'eau non polluée. La protection des enfants contre les mauvais traitements physiques et sexuels et la violence doit être la priorité n° 1 en raison des répercussions durables que ces fléaux ont sur les mères, les enfants et les familles.

187. Un intervenant a demandé si les cinq priorités mentionnées étaient classées par ordre de priorité ou si elles étaient d'importance égale, et si le volet protection de l'enfance du programme pouvait être étendu à tous les pays insulaires du Pacifique. Une autre délégation a demandé davantage d'informations sur la répartition des activités et des ressources entre les 14 États, et sur les différents thèmes du programme.

188. Les délégations se sont réjouies que les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes aient été pris en compte dans la programmation, et ont félicité l'UNICEF d'avoir démarginalisé le handicap dans le cadre de son initiative sur les écoles amies des enfants. Elles ont invité l'UNICEF à tenir compte, dans la mesure du possible, de l'environnement dans ses activités, notamment dans les milieux pauvres en ressources. Une déléguée a remercié l'UNICEF de coopérer à des projets entrepris par son gouvernement, notamment à divers projets de coopération technique et programmes de vaccination menés dans la région du Pacifique.

189. Une délégation a invité l'UNICEF à poursuivre sa coopération avec le Gouvernement du Vanuatu en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, une large part de la population n'ayant pas accès à l'eau potable ni aux services d'assainissement et étant défavorisée en matière d'accès aux soins de santé et à l'éducation de base.

Afrique orientale et australe

190. Le Directeur régional a présenté le projet de programme de pays pour le Lesotho (E/ICEF/2012/P/L.8).

191. Le représentant du Lesotho a indiqué que de nombreux enfants de son pays étaient orphelins à la suite de la pandémie du VIH/sida, souffraient de malnutrition ou vivaient dans la pauvreté. Le Gouvernement avait pris un certain nombre d'initiatives pour améliorer le sort des enfants, notamment la promulgation de la loi de 2011 pour la protection et le bien-être des enfants. L'UNICEF était un partenaire précieux pour le Lesotho, notamment dans le cadre du programme de prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant, du renforcement de la couverture pour le traitement antirétroviral des femmes enceintes et la fourniture de soins et de traitements pédiatriques liés au VIH/sida. Grâce à ces initiatives, moins d'enfants avaient été infectés et ceux qui l'étaient avaient pu être maintenus en vie. En outre, le Lesotho comptait sur l'appui de partenaires tels que l'UNICEF pour atteindre l'objectif de la gratuité de l'éducation primaire pour tous les enfants.

192. Une délégation a déclaré qu'il fallait davantage de coordination et de synergies entre les donateurs et les partenaires de développement tant dans le secteur du VIH/sida et que dans celui de l'éducation, et demandé des précisions sur les difficultés mentionnées dans le programme national. En outre, le projet pourrait

insister davantage sur le fait qu'il importe de respecter le plan national de développement stratégique.

Afrique du Nord et Moyen-Orient

193. Le Directeur régional a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour Djibouti et la Jordanie (E/ICEF/2012/P/L.9 et E/ICEF/2012/P/L.10).

194. La représentante de Djibouti a déclaré que le programme allait dans le sens des mesures prises au niveau national en faveur des droits de l'enfant et de la femme. Les activités humanitaires et de développement menées par l'UNICEF faisaient de l'organisation un partenaire clef du Gouvernement. La sécheresse chronique qui sévissait dans la Corne de l'Afrique nécessitait une action coordonnée, du fait de l'interdépendance des problèmes de la pénurie d'eau et de la crise alimentaire, et de leurs effets sur les populations les plus vulnérables. Elle a également fait observer que son gouvernement s'était joint à la visite, opportune et productive, que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS et ceux de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM avaient effectuée sur le terrain.

195. Le représentant de la Jordanie a déclaré que le projet de descriptif de programme présentait quelques réalisations positives pour les enfants de son pays, mais qu'il y avait des lacunes dues au contexte économique difficile dans lequel se trouvaient la Jordanie et d'autres pays du fait de la crise économique internationale. La Jordanie assurait des services de santé, d'éducation et de protection à des enfants réfugiés de différentes nationalités, ce qui pesait lourdement sur son infrastructure.

Asie du Sud

196. Le Directeur régional a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour l'Inde, le Népal et Sri Lanka (E/ICEF/2012/P/L.11 et Corr.1, E/ICEF/2012/P/L.12 et Corr.1, et E/ICEF/2012/P/L.13).

197. Le représentant de l'Inde a déclaré que son gouvernement appréciait l'appui que l'UNICEF lui apportait dans l'action qu'il menait au niveau national et qu'il comptait sur l'organisation pour continuer de soutenir les programmes phares du pays dans le cadre du programme national. Le programme de soins à la petite enfance et d'éducation préscolaire était un domaine important auquel l'UNICEF devait apporter son appui, dans le cadre des politiques et des programmes nationaux.

198. Un intervenant a indiqué que son gouvernement avait fortement contribué aux initiatives mises en œuvre par l'Inde pour éradiquer la poliomyélite, mais que des problèmes subsistaient : inégalités entre les hommes et les femmes et écarts entre les groupes sociaux et entre les régions. Deux délégations se sont réjouies de l'importance accordée à la prise en main de son programme par le pays et à l'harmonisation du programme avec les priorités nationales; toutefois, elles ont estimé que le programme national aurait pu, pour avoir plus d'effet, mieux cibler deux ou trois thèmes, comme la santé maternelle, la nutrition et l'hygiène, qui étaient particulièrement problématiques, notamment dans les zones rurales, et qui risquaient d'empêcher l'Inde d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La coordination avec les autres donateurs et acteurs dans le pays pourrait être améliorée.

199. Le représentant du Népal a mentionné la récente visite du Directeur général dans son pays, qui lui a permis de voir non seulement les problèmes mais aussi les

progrès réalisés dans le domaine de l'enfance. Le Népal avait bien avancé sur la voie de la réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle, mais rencontrait des difficultés s'agissant de la mortalité des nouveau-nés, de la malnutrition et des retards de croissance chroniques, et de la santé et de l'assainissement. Pour réduire les écarts entre les régions et les différents groupes, le Gouvernement avait adopté une stratégie fondée sur l'équité et les droits de l'homme.

200. Plusieurs intervenants ont souligné que, dans le cadre de la mise en œuvre du programme national au Népal, l'UNICEF devrait tenir compte de la situation politique imprévisible du pays. Un intervenant a indiqué que l'aide que son gouvernement apportait au Népal visait en particulier à réduire la pauvreté dans les zones rurales, à consolider la paix et à assurer un passage en douceur vers un État démocratique. Deux délégations ont posé des questions sur les instruments et les méthodes de mise en œuvre du programme ainsi que sur des aspects budgétaires. La révision de la politique de santé publique devait s'inscrire dans le contexte politique actuel et se faire progressivement, en planifiant soigneusement les étapes, à l'image du processus de construction de l'État en cours. Compte tenu des ressources limitées, il conviendrait de revoir les groupes cibles, qui représentent plus de 70 % de la population totale.

201. Deux délégations ont salué la stratégie axée sur les droits de l'homme, l'analyse minutieuse des causes des inégalités et l'alignement sur les priorités nationales et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elles se sont demandé comment les résultats communiqués seraient intégrés à la nouvelle structure, désormais articulée autour de composantes. Elles ont encouragé l'UNICEF à s'employer plus activement à répondre aux besoins des enfants handicapés.

202. Le représentant de Sri Lanka a indiqué que son pays avait connu une croissance et un développement social soutenus malgré un conflit prolongé et destructeur, la catastrophe du tsunami survenu en 2004 et les crises alimentaire, énergétique et financière mondiales. Le Gouvernement a fait en sorte que les filles et les garçons du nord et de l'est du pays bénéficient sur un pied d'égalité des objectifs du Millénaire pour le développement, en grande partie réalisés. Grâce à l'aspect multidimensionnel du programme pour la reconstruction et le développement, des progrès considérables avaient été réalisés dans la réinstallation des personnes déplacées, la rénovation des établissements scolaires et sanitaires, la réhabilitation et la réinsertion des ex-combattants (enfants et adultes), le développement des infrastructures et le rétablissement des moyens de subsistance. Le partenariat avec l'UNICEF a été déterminant à cet égard.

203. Une délégation a déclaré que bien que les objectifs du Millénaire pour le développement aient pratiquement tous été réalisés à Sri Lanka, il subsistait des écarts entre les différents districts et la protection des enfants était une question importante. Le soutien accordé par l'UNICEF pour réduire les disparités et fournir équitablement des services sociaux de qualité était adapté. Deux délégations ont déclaré que l'amélioration de l'enseignement primaire ne suffisait pas à régler le problème de la qualité de l'enseignement; le programme devait aussi s'intéresser à l'enseignement secondaire. Elles ont appelé l'attention sur le sort des enfants travaillant dans les plantations.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

204. Le Directeur régional par intérim a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone (E/ICEF/2012/P/L.17, E/ICEF/2012/P/L.19 et E/ICEF/2012/P/L.21). Il a dédié son exposé à Sheila Mangan, une collègue du Bureau régional décédée la semaine précédente.

205. Le représentant du Libéria a déclaré que le document était le résultat d'un processus participatif et consultatif qui avait fait appel aux associations d'enfants, de jeunes et de femmes. Le programme a placé une attention stratégique sur l'équité et, durant les cinq années de sa mise en œuvre, la priorité serait de plus en plus accordée aux comtés les plus défavorisés et éloignés.

206. Les délégations ont souligné que la coordination au sein des organismes des Nations Unies, voire au sein de l'UNICEF, devait se poursuivre. Elles ont recommandé que les données ventilées continuent d'être prises en compte dans l'élaboration des programmes afin que l'accent continue d'être mis sur les droits des filles et l'égalité des sexes. Elles ont également demandé qu'une attention particulière soit accordée à la gestion des risques lors de la planification et de la mise en œuvre du programme national afin que celui-ci donne de meilleurs résultats.

207. Le représentant de la Sierra Leone a indiqué que son gouvernement avait pris des mesures qui continueraient progressivement à donner de bons résultats. À cet égard, l'UNICEF avait été un partenaire fiable et la Sierra Leone continuerait d'avoir besoin de son appui pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et consolider la paix.

208. Une délégation a salué l'importance de l'UNICEF dans les domaines de la santé et de la nutrition, et son rôle prépondérant dans la coordination des activités des partenaires de développement dans le domaine de la santé, mais elle a mis en garde contre le risque de surexploitation des ressources humaines. Les capacités du Ministère de la santé devraient être surveillées de près.

209. Le représentant de la Guinée a déclaré que les priorités définies dans le descriptif de programme contribueraient à réaliser les objectifs et les initiatives du pays dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. En particulier, le Gouvernement espérait que des mesures seraient prises pour accélérer le renforcement des capacités nationales, notamment dans le cadre de la décentralisation des services de santé pour la mère et l'enfant.

210. Une délégation a souligné l'importance du programme d'éducation sexuelle mis en œuvre en Guinée et appelé l'attention sur le thème de l'adoption.

211. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2012/9 et 2012/10 (voir annexe).

b) Prorogation de programmes de pays en cours d'exécution

212. Le Président a annoncé que le Conseil d'administration examinerait les prorogations de programmes de pays en cours d'exécution figurant dans le document E/ICEF/2012/P/L.22. Le Conseil a été informé de la prorogation d'un an du programme pour la sous-région du Golfe et des programmes de pays en cours pour Cuba, le Mexique, le Nigéria et le Togo. En outre, le Conseil a été invité à approuver la prorogation, pour une deuxième année consécutive, des programmes de pays pour Madagascar et la Tunisie, celle, pour une troisième année consécutive, du

programme de pays pour la Namibie, et une prorogation de deux ans des programmes de pays pour la Colombie et les Comores.

213. Le représentant de la Colombie a déclaré que la prorogation de deux ans du programme de pays permettrait de réduire les écarts existants et d'aligner le programme sur le plan de développement national pour 2012-2014. Le représentant du Mexique a indiqué que la prorogation d'un an du programme permettrait à l'UNICEF de travailler avec le nouveau Gouvernement, qui devrait être élu en 2012.

214. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/11 (voir annexe).

D. Rapport du Bureau de la déontologie

215. Le rapport E/ICEF/2012/12 a été présenté par le Conseiller principal en déontologie.

216. Un groupe de délégations a indiqué que les travaux du Bureau avaient permis de renforcer le sens de la déontologie dans l'institution et de mieux faire comprendre les questions éthiques au personnel, à tous les niveaux. Ces délégations ont salué l'originalité des méthodes (programmes en ligne) adoptées par le Bureau pour répondre à la demande de formation et d'information. Le nombre croissant de demandes adressées au Bureau montrait que le personnel et l'administration s'intéressaient de plus en plus aux questions éthiques. Ces délégations ont préconisé que le Bureau continue de classer les demandes par catégorie dans ses futurs rapports, pour pouvoir analyser plus facilement des demandes en constante évolution et continuer d'y répondre. Le niveau de conformité exceptionnel au dispositif de transparence financière était une formidable réussite. Le groupe de délégations a demandé plus d'informations sur les priorités du Bureau pour 2012-2013 et une analyse plus approfondie des principaux défis que devait relever le Bureau au Siège, dans les régions et dans les pays.

E. Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations

217. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport (E/ICEF/2012/13) et le Directeur de la Division des programmes a présenté la réponse de l'administration.

218. Un groupe de délégations a demandé une présentation générale du plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2012-2013, des informations sur la récente évaluation de la méthode axée sur les droits de l'homme, davantage d'informations sur ses résultats et sur la prise en compte des recommandations dans les programmes et les politiques, et des explications sur la grande différence de traitement d'un domaine prioritaire à l'autre du plan stratégique à moyen terme.

219. Des délégations ont demandé des informations sur les mesures qui pourraient être prises pour augmenter le nombre d'évaluations jugées satisfaisantes ou mieux. D'autres ont déclaré que le taux de présentation des rapports d'évaluation à la base de données mondiale sur l'évaluation avait atteint un niveau satisfaisant, mais s'inquiétaient de ce que le nombre total d'évaluations ait considérablement baissé entre 2008-2009 et 2010.

220. Des délégations ont souligné que les bureaux régionaux et nationaux devaient avoir les moyens, le personnel et les ressources nécessaires pour réaliser des évaluations. Une partie du budget consacré à l'évaluation devrait être réservée à la diffusion des conclusions des évaluations au sein de l'UNICEF, mais aussi à leur communication aux gouvernements, à la société civile, aux représentants du secteur privé et aux donateurs. Une délégation a déclaré que l'efficacité de toutes les activités devait être mesurée à l'aune de leurs effets sur la réduction de la pauvreté. Les initiatives visant à renforcer les capacités d'évaluation nationales, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, étaient tout aussi importantes.

221. Les délégations ont encouragé l'UNICEF à décentraliser davantage les activités d'évaluation au moyen de ses bureaux régionaux. Toute évaluation devrait automatiquement donner lieu à une réponse de l'administration pour qu'une suite concrète puisse être donnée aux conclusions. Les évaluations devraient être menées de façon efficace au sein de l'UNICEF et conjointement avec d'autres organismes, et les résultats et les recommandations devraient être partagés avec l'ensemble des organismes des Nations Unies.

222. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/12 (voir annexe).

F. Rapport annuel de 2011 du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil d'administration

223. Le rapport (E/ICEF/2012/AB/L.2) a été présenté par le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes (qui a été récemment rebaptisé Bureau de la vérification interne des comptes et des enquêtes). La réponse de l'administration (E/ICEF/2012/AB/L.3) a été présentée par le Directeur général adjoint chargé des opérations, Martin Mogwanja.

224. Un groupe de délégations s'est félicité que l'UNICEF prenne au sérieux les constatations et recommandations des auditeurs et adopte des mesures pour remédier à ses lacunes. Ces délégations ont demandé à l'administration de répondre à l'avenir de manière plus détaillée sur les mesures prises pour régler les problèmes rencontrés dans l'organisation et de communiquer des statistiques sur le nombre de bureaux de pays dans lesquels la situation était jugée satisfaisante ou insatisfaisante. Elles ont également demandé qu'à l'avenir les rapports annuels comportent des recommandations concrètes sur les moyens de relever les défis rencontrés en termes de gestion.

225. Les intervenants ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour améliorer sa gestion et l'exécution des programmes, en faisant valoir que la limitation des risques devait être une absolue priorité. Ils ont aussi manifesté leur satisfaction eu égard de l'examen prochain du cadre d'évaluation des risques et de gestion de l'UNICEF. Ils ont félicité le Bureau de la vérification interne des comptes et des enquêtes de la transparence avec laquelle il opérait et de son étroite collaboration avec le Bureau des affaires juridiques de la Division des ressources humaines et les États Membres concernés. Ils ont encouragé l'UNICEF à faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes et à obtenir le recouvrement des pertes financières, ainsi qu'à apporter au Bureau de la vérification interne des comptes et des enquêtes le soutien dont il avait besoin en matière de prévention des fraudes. Ils ont demandé que les rapports comportent à l'avenir une description des différents types d'affaires ayant fait l'objet d'enquêtes pendant l'année considérée et les années précédentes.

pour que les lacunes systémiques qui pourraient exister à l'UNICEF puissent être décelées.

226. Les délégations ont apprécié la note d'information informelle qui leur avait été communiquée sur les mesures prises pour rendre pleinement publics les rapports de vérification interne des comptes. Un intervenant a jugé bon de rappeler que l'objectif de la fonction d'audit était d'améliorer la gestion et les activités programmatiques ainsi que la définition des responsabilités à l'UNICEF.

227. Plusieurs intervenants ont demandé des détails sur les efforts déployés pour établir un fichier de candidats qualifiés. L'UNICEF a été prié de renforcer ses initiatives dans le domaine des ressources humaines, notamment dans le cadre du processus de rationalisation, des procédures de recrutement électroniques, de la constitution de viviers de compétences et des programmes de recrutement accéléré.

228. Les délégations ont salué les efforts déployés par le Comité consultatif pour les questions d'audit pour aligner sa charte sur les meilleures pratiques internationales.

229. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/13 (voir annexe).

G. Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain

a) Rapport sur la visite effectuée à Sri Lanka par les membres du Bureau du Conseil d'administration à Sri Lanka du 25 février au 2 mars 2012

230. Le rapport (E/ICEF/2012/CRP.16) a été présenté par M. Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya et Vice-Président du Conseil représentant le Groupe des États africains. Il a expliqué qu'ils s'étaient rendus dans des zones déchirées par 30 années de guerre civile dans le nord et le nord-est du pays, où les établissements scolaires, les hôpitaux, les cliniques et les communautés avaient été dévastés. Ils avaient rencontré des responsables gouvernementaux et communautaires, des citoyens ordinaires et des enfants de tous âges. Même pendant la guerre civile, le Gouvernement avait continué d'aider les enfants et les femmes dans les zones touchées par le conflit, d'appuyer les campagnes d'immunisation et la fourniture d'une instruction élémentaire. Juste 18 mois après la fin du conflit, Sri Lanka était de toute évidence entrée dans une nouvelle phase.

231. L'équipe a appris qu'en dépit de la situation politique difficile qui y prévalait, Sri Lanka pouvait se targuer de jouir de très bons indicateurs en matière de santé et d'éducation pour la région. De remarquables avancées avaient été accomplies pour ce qui était des ressources en eau et de l'assainissement et les mécanismes de protection des droits des enfants étaient désormais étendus au nord du pays. L'équipe a aussi pu constater que les efforts humanitaires avaient porté leurs fruits et touchaient désormais à leur fin et le succès de la collaboration de l'UNICEF avec d'autres organisations internationales était manifeste.

232. L'équipe a toutefois constaté l'extrême gravité des problèmes de nutrition et de la malnutrition infantile, surtout dans les plantations de thé, même si elle s'est réjouie d'apprendre que les entreprises étaient prêtes à coopérer avec les responsables gouvernementaux et les communautés pour régler le problème. La

situation était grave, mais le fait que le Gouvernement était prêt à aborder la question était un signe très encourageant.

233. Le représentant de Sri Lanka a remercié le Bureau d'avoir présenté le rapport qu'il avait établi à l'issue de sa visite et confirmé que son pays avait adopté des pratiques que le reste du monde pourrait suivre en exemple.

b) Rapport sur la visite des membres du Bureau du Conseil d'administration dans les pays insulaires du Pacifique du 10 au 21 mars 2012

234. Le rapport (E/ICEF/2012/CRP.18) a été présenté par Andrei Dapkiunas, Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui avait dirigé la visite. Il a expliqué que le caractère extrême des situations prévalant dans la région du Pacifique était ce qui avait le plus frappé la délégation lors de son voyage, et qu'il témoignait des conditions particulièrement difficiles qui y étaient rencontrées, notamment dans les îles périphériques les plus reculées, ainsi que de l'effet cumulé des problèmes rencontrés par les îles du Pacifique sur le plan du développement et en matière d'environnement, encore aggravés par les énormes difficultés logistiques dans la région. L'équipe a aussi fait dans son rapport des observations sur les activités novatrices menées par l'UNICEF et ses partenaires et formulé des suggestions sur la manière concrète dont l'UNICEF mène ses opérations.

c) Rapports sur les visites effectuées conjointement par le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS, l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM à Djibouti, du 18 au 22 mars 2012, et en Éthiopie, du 22 au 31 mars 2012

235. Après des remarques liminaires du codirecteur de l'équipe, Nojibur Rahman, Ministre (affaires économiques) à la Mission permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, le rapport sur la visite effectuée conjointement à Djibouti (E/ICEF/2012/CRP.17) a été présenté par le rapporteur principal, Patrick Duffy, Premier Secrétaire de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport sur la visite effectuée conjointement en Éthiopie (E/ICEF/2012/CRP.19) a été présenté par le rapporteur principal, Lizwi Nkombela, Conseiller à la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies.

236. M. Rahman a indiqué que toutes les parties prenantes rencontrées par la délégation étaient venues de la nécessité d'améliorer la coordination à tous les niveaux : entre les organismes des Nations Unies, entre les partenaires humanitaires et les partenaires de développement à l'échelle nationale et internationale, ainsi qu'au niveau des initiatives gouvernementales sectorielles et entre le Gouvernement et les organismes des Nations Unies. Sa visite en Éthiopie, pays qui avait de lui-même souhaité bénéficier d'une initiative « Unis dans l'action », avait permis à l'équipe de saisir pleinement la complémentarité des interventions menées par les différentes entités des Nations Unies dans le pays.

237. M. Duffy a précisé que l'équipe avait notamment fait les recommandations suivantes aux Conseils d'administration : examiner les stratégies en matière de renforcement des capacités qui permettraient de favoriser le développement durable, en particulier dans le cadre de projets générant des recettes; encourager la collaboration avec le Gouvernement afin de trouver des solutions viables à long terme au problème des nombreux réfugiés installés à Djibouti; envisager la

possibilité de mettre en place une antenne d'ONU-Femmes à Djibouti; étudier la possibilité d'exécuter de nouveaux programmes conjoints dans le cadre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; et encourager l'équipe de pays des Nations Unies à tisser davantage de liens avec la société civile, appuyer la politique gouvernementale en matière de coordination des activités et soutenir davantage la planification, à l'échelon national, du centre logistique humanitaire qu'il était proposé de créer à Djibouti.

238. M. Nkombela a fait observer que le Gouvernement éthiopien jouait un rôle de premier plan en coordonnant les activités des organismes des Nations Unies et qu'il maîtrisait désormais largement le processus de développement. L'équipe de pays des Nations Unies devait s'efforcer de mieux communiquer avec les autres partenaires de développement en ce qui concerne les objectifs et les résultats de l'initiative « Unis dans l'action » et continuer d'appuyer le renforcement des capacités. La délégation avait été impressionnée par l'efficacité du partenariat entre le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour fournir une aide humanitaire aux nombreux réfugiés en Éthiopie.

239. Les représentants de l'Éthiopie et de Djibouti se sont dits satisfaits par les visites des membres des Conseils d'administration dans leurs pays respectifs et par les rapports mesurés qu'ils avaient établis. La représentante de Djibouti a par ailleurs souligné que sa délégation accueillait favorablement les recommandations figurant dans le rapport, en particulier celles concernant l'amélioration de la coordination, l'implantation d'ONU-Femmes à Djibouti et les stratégies de promotion du développement durable à long terme, et qu'elle voyait dans la coopération Sud-Sud un complément de la coopération traditionnelle, et non une solution de remplacement.

H. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

240. Le Président a annoncé qu'il aimerait transmettre trois grands messages au Conseil d'administration de la part du personnel. Tout d'abord, il voulait de nouveau souligner l'engagement du personnel de l'UNICEF, sa fierté dans l'organisation et sa reconnaissance à l'égard du Directeur général pour ses talents de visionnaire à la tête du Fonds et pour avoir su tendre la main aux membres du personnel à tous les niveaux. Deuxièmement, il souhaitait faire part de certaines des préoccupations du personnel, s'agissant notamment de leur sûreté, de la sécurité d'emploi, de la question de la mobilité, du personnel affecté à des lieux classés difficiles et de l'équité sur le lieu de travail. Il a fait le point de manière détaillée pour chacune de ces questions, en mettant notamment l'accent sur les risques et les dangers encourus par le personnel en de nombreux lieux. Enfin, il a remercié le Conseil d'administration pour son soutien envers l'UNICEF et son personnel.

241. Le Directeur général a fait observer que l'administration avait accompli des progrès pour certains des points soulevés mais qu'elle devait encore faire des efforts dans d'autres domaines. Dans certains cas, le Fonds pouvait s'attaquer indépendamment aux problèmes rencontrés, mais dans d'autres, il devait suivre le règlement de l'Assemblée générale. Le Directeur général continuerait d'aborder ces questions avec le Conseil d'administration.

I. Questions diverses

242. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'ordre du jour provisoire de la deuxième session ordinaire de 2012 du Conseil, qui devrait se tenir du 11 au 14 septembre.

243. Un groupe composé de 21 délégations a pris note des observations faites par le Directeur général en rapport au coût de la documentation, en reconnaissant que des économies substantielles pourraient être réalisées si l'on améliorait la planification, la gestion et le déroulement des réunions. Ces délégations ont déclaré avoir compris l'impact de la décision prise l'année précédente par la Cinquième Commission de transférer le coût des réunions officielles aux fonds et programmes individuels et la nécessité subséquente d'endiguer de manière efficace le coût des services de conférences. Elles se sont félicitées de la diligence dont faisait preuve le Fonds en la matière, en insistant toutefois pour qu'il examine avec soin la question avec son conseil d'administration.

244. Il serait souhaitable d'étudier de manière approfondie les économies qu'il est possible de réaliser au niveau de la documentation et d'autres frais connexes. Le Fonds et le Secrétariat devraient collaborer avec les départements de l'Organisation des Nations Unies et les autres fonds et programmes pour examiner les options envisageables afin de limiter les frais. L'économie et l'efficacité étaient d'importantes responsabilités du Conseil d'administration mais de nombreux États Membres ont aussi vu dans leur participation interactive aux travaux du Conseil un élément fondamental de leur fonction de supervision. Ils souhaitaient donc examiner les différents moyens de financer un dialogue de qualité et les échanges, en améliorant la transparence du processus décisionnaire. Le respect du règlement du Conseil d'administration s'agissant des travaux dans les différentes langues officielles et la disponibilité des documents traduits en temps opportun faisaient partie des moyens d'instaurer un climat qui y soit propice.

Débat thématique sur les résultats obtenus et les leçons apprises dans le cadre du domaine d'intervention 5 du plan stratégique à moyen terme : activités de plaidoyer et partenariats en faveur des droits de l'enfant

245. Le document d'information établi par le secrétariat (E/ICEF/2012/CRP.15) a été présenté par la Directrice générale adjointe chargée des programmes et Directrice adjointe de la Division des politiques et de la stratégie.

246. Une délégation a souligné que les activités de plaidoyer et les partenariats devraient mettre l'accent sur la famille, l'école et la collectivité pour instaurer un environnement propice à l'épanouissement des enfants. Une autre a insisté sur la nécessité de collecter des données à l'échelle nationale et de faire davantage le lien entre la recherche, les politiques, les programmes et les activités de plaidoyer. L'UNICEF devait faire fond sur les données factuelles pour établir des partenariats et aiguiller les décisions en ce qui concerne la législation et l'allocation des ressources.

247. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la Convention relative aux droits de l'enfant pour les travaux de l'UNICEF. C'est la défense des droits de l'enfant qui a donné au Fonds sa crédibilité et c'est en son nom qu'il peut instaurer des partenariats solides, mener des activités de plaidoyer et obtenir des résultats en matière de développement en faveur des enfants.

248. Une délégation a souhaité obtenir des précisions sur le rôle dévolu par l'UNICEF à la recherche pour informer ses activités de plaidoyer et sur son intégration d'une approche axée sur les droits de l'homme. Le secrétariat a expliqué que, dans le cadre de son approche axée sur les droits de l'homme, le Fonds s'efforçait de comprendre la situation des enfants et de les aider à exercer leur droit à la participation, deux préoccupations reflétées dans le domaine d'intervention.

249. Les intervenants ont demandé que les enfants continuent d'être impliqués dans les programmes soutenus par l'UNICEF. Une délégation a souhaité obtenir des précisions sur les efforts déployés pour promouvoir la participation des enfants à l'échelon local, par exemple dans les établissements scolaires, et pour améliorer la participation des filles et des enfants et adolescents marginalisés. Le Directeur général a expliqué que les jeunes pouvaient faire connaître les conditions de vie dans leurs communautés grâce par exemple aux technologies de l'information.

250. Une représentante du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a expliqué qu'une stratégie de plaidoyer conjointe était mise en œuvre pour promouvoir la conclusion de partenariats à l'appui des priorités de l'UNICEF, placer les droits de l'enfant au cœur des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'agenda post-2015, encourager la poursuite du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants et promouvoir l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives aux droits de l'enfant. Les membres du Comité avaient conclu des partenariats avec l'UNICEF dans des domaines allant de la recherche sur les droits de l'enfant à la fourniture de services et l'exécution de programmes. Le Comité collaborait étroitement avec l'UNICEF pour suivre son exemple en mettant davantage l'accent sur les questions d'équité. Une meilleure rationalisation des processus administratif et financier liés aux partenariats contribuerait à l'instauration de relations plus porteuses. L'intervenante a souhaité savoir si l'UNICEF accueillerait favorablement des propositions d'accords mondiaux avec les organisations non gouvernementales et, le cas échéant, sous quelle forme.

J. Adoption des projets de décision

251. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2012/7 à 2012/13 (voir annexe).

K. Déclarations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration

252. Le Directeur général a rappelé les observations qu'il avait faites au début de la session sur l'importance de respecter les principes, l'équité et les droits des enfants dans les faits. La manière dont l'UNICEF œuvrait au service des enfants les plus vulnérables ressortait clairement de chacun des 16 descriptifs de programme de pays approuvés lors de la session. La question de l'égalité des sexes était par ailleurs au cœur de la stratégie relative à l'équité, tant au Fonds que de manière générale.

253. La transparence et la définition des responsabilités avaient aussi été des thèmes récurrents lors de la session. Le secrétariat faisait de son mieux pour reconnaître en toute transparence les domaines dans lesquels des progrès pouvaient

être accomplis. Les rapports sur les évaluations et l'éthique étaient aussi gage de transparence, de même que les relations avec le personnel, tant du point de vue de la définition des responsabilités que de celui du moral des troupes, au moment où le Fonds s'attaquait à des questions difficiles comme celle de sa consolidation dans un climat mondial difficile. La décision d'engager une vérification interne des comptes était aussi un pas dans la bonne direction en termes de transparence.

254. M^{me} Nina Nordström, la Vice-Présidente, a expliqué que le Fonds parvenait mieux à toucher les familles les plus pauvres et les enfants les plus vulnérables depuis qu'il mettait l'accent sur les questions d'équité. L'agenda post-2015, axé sur le développement durable et le souci des générations futures, informerait le processus d'examen quadriennal complet qui était en cours et l'établissement du nouveau plan stratégique à moyen terme. Les résultats obtenus par l'UNICEF étaient ressortis de manière flagrante dans le cadre de la session lors des débats sur le rapport annuel du Directeur général et du débat thématique sur les politiques, les activités de plaidoyer et les partenariats en faveur des droits des enfants. Après avoir évoqué les débats et les décisions adoptées lors de la session, la Vice-Présidente a conclu en demandant aux États Membres de continuer d'appuyer l'UNICEF sur le plan financier et de l'aider à faire des économies, en particulier au siège et lors des réunions du Conseil d'administration.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2012

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 12 au 14 septembre 2012

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires

255. Le Président a déclaré que les débats de la session annuelle de juin avaient fait clairement ressortir l'importance du travail de l'UNICEF, en particulier le recentrage de l'organisation sur l'équité, pour le débat à venir de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet. Examinant l'ordre du jour de la session, il a dit qu'il attendait des travaux de cette session qu'ils soient aussi productifs et utiles sur un certain nombre de questions programmatiques et opérationnelles. Il a relevé que les thèmes du partenariat et de la collaboration sous-tendaient de nombreuses questions que le Conseil d'administration allait examiner.

256. Le Directeur général a souhaité aux délégations la bienvenue à la première session économe en papier (PaperSmart) du Conseil d'administration et annoncé plusieurs nominations et départs à la retraite de hauts fonctionnaires.

257. Le thème central de sa déclaration a été l'importance des partenariats. L'augmentation du nombre et de l'importance des partenaires de la société civile et du secteur privé exigeait – et la capacité croissante des technologies de l'information et des communications permettait – de passer des partenariats traditionnels « descendants » – décidés par l'ONU et les bailleurs de fonds – à des initiatives partant de la base, plus ouvertes. Le partenariat Faire reculer le paludisme en était un très bon exemple. L'initiative mondiale « Une promesse renouvelée », lancée pour accélérer les progrès en matière de survie du nouveau-né, de l'enfant et de la mère, était une des initiatives les plus importantes à laquelle l'UNICEF ait participé ces dernières années. En juin, les Gouvernements des États-Unis d'Amérique, de l'Éthiopie et de l'Inde avaient réuni à Washington des représentants de gouvernements, de la société civile et du secteur privé à l'occasion du sommet « Appel à l'action pour la survie de l'enfant ». Très enthousiastes, ils avaient répondu à l'appel en contribuant à l'initiative « Une promesse renouvelée », s'engageant à aider les gouvernements à améliorer leurs plans pour la survie de l'enfant.

258. Pour qu'un partenariat aboutisse, il fallait impérativement atteindre des résultats mesurables. Ce principe était essentiel pour les partenariats instaurés au sein de l'ONU – une des collaborations les plus importantes pour l'UNICEF. La collaboration avec les autres organismes, fonds et programmes était cruciale pour obtenir plus rapidement des résultats en faveur des enfants et des femmes les plus vulnérables. Pour réussir, l'initiative « Unis dans l'action » devait être axée sur des résultats.

259. Le Système de suivi des résultats pour l'équité, qui est la stratégie mise en œuvre par l'UNICEF pour suivre en temps réel l'évolution de la situation et rechercher des solutions aux goulets d'étranglement, avait été adoptée par plus de 20 bureaux de pays, qui l'appliquaient avec efficacité dans des régions défavorisées. Au niveau des pays, les principes à la base du Système étaient adaptés par les institutions gouvernementales et de plus en plus de partenaires s'y intéressaient. L'Administrateur du PNUD dirigeait des pourparlers sur la possibilité d'adopter une version du Système qui permettrait d'assurer le suivi et d'accélérer l'obtention de résultats à l'échelle du Groupe des Nations Unies pour le développement.

260. Si l'UNICEF et ses partenaires des Nations Unies collaboraient au sein des pays pour aider les gouvernements à réaliser leurs priorités, ils avaient aussi une belle occasion de faciliter les nouveaux partenariats entre gouvernements, comme en témoignait l'augmentation encourageante de la coopération Sud-Sud. Il restait à espérer que cette option serait de plus en plus mise à profit dans les situations d'urgence humanitaire ainsi que pour accroître la résistance aux catastrophes futures.

261. De nombreuses délégations se sont dites préoccupées par la baisse des recettes de l'UNICEF. Des délégations ont en outre déploré la lente diminution des ressources de base et le fait que de plus en plus de fonds soient affectés à des activités précises. En effet, cette pratique bouleversait l'équilibre entre les ressources de base et les autres ressources, et érodait le pouvoir de contrôle et de gouvernance du Conseil d'administration.

262. Un orateur a dit que, dans les discussions à venir sur l'examen quadriennal complet, il faudrait tenir compte du fait que tous les pays n'avaient pas les mêmes besoins. L'élimination de la pauvreté demeurait la priorité absolue pour les pays en développement et, partant, pour le programme de l'ONU en matière de développement. L'UNICEF devrait harmoniser ses objectifs avec ceux des gouvernements nationaux, afin que les pays prennent mieux en main les programmes et que les organismes des Nations Unies alignent davantage leur travail sur les différentes priorités nationales.

263. Des représentants des trois coorganisateur de l'Appel à l'action pour la survie de l'enfant ont réitéré leur soutien à l'initiative « Une promesse renouvelée », dans le cadre de laquelle l'UNICEF entendait tout mettre en œuvre pour que les pays engagés dans la lutte contre la mortalité infantile évitable reçoivent l'assistance technique dont ils avaient besoin.

B. Adoption de l'ordre du jour

264. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'ordre du jour provisoire et examiné les modalités de cette première session PaperSmart du Conseil.

265. Le Président a déclaré que les membres du Conseil s'étaient entendus pour que soit examiné un projet de décision rédigé en réponse à une demande faite par le Gouvernement érythréen concernant la présentation d'un projet de descriptif de programme de pays au Conseil d'administration, pour examen, puis approbation à la première session ordinaire de 2013.

266. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2012/15).

267. Conformément à la règle 50.2 et à l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 38 délégations, 1 organisation intergouvernementale, 4 organisations non gouvernementales et 6 comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Projet de programme de travail des sessions de 2013 du Conseil d'administration

268. Le projet de programme de travail des sessions de 2013 du Conseil d'administration (E/ICEF/2012/16) a été présenté par le Secrétaire du Conseil d'administration et adopté, sous la forme modifiée, par la décision 2012/14 (voir annexe).

269. Le Secrétaire a également présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour pour la première session ordinaire de 2013, qui figurait dans le programme de travail révisé.

B. Rapport sur la mise en œuvre du cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration

270. Après la déclaration liminaire de la Directrice générale adjointe, Yoka Brandt, le Directeur du programme Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport (E/ICEF/2012/18).

271. Des orateurs se sont félicités du travail accompli par l'UNICEF pour instaurer et promouvoir divers types de partenariats, certaines délégations citant les avantages de tels partenariats dans leurs pays respectifs. Le secrétariat a dit que les gouvernements étaient le facteur de succès le plus important et que l'UNICEF travaillait à la mise en œuvre des priorités nationales.

272. Des délégations ont évoqué les critères à appliquer pour des partenariats satisfaisants, notamment des critères rationnels de sélection des partenaires, la recherche de résultats concrets et tangibles, une évaluation et des ajustements opportuns. Les partenariats devaient permettre de promouvoir les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, favoriser la mise en œuvre des programmes de pays et être entrepris en collaboration étroite avec les gouvernements. L'UNICEF devrait se méfier des institutions désireuses d'utiliser leur relation avec elle pour améliorer leur image. Plusieurs délégations ont souligné que l'UNICEF avait réussi à tirer parti des potentialités des partenariats tout en préservant son image et sa réputation.

273. Un orateur a demandé comment l'UNICEF prévoyait de concilier la multiplication des types et des niveaux de partenariats – en particulier la collaboration avec les entreprises et les partenariats entrepris dans des situations opérationnelles difficiles – avec une stratégie efficace de gestion des risques. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF s'emploierait à mieux s'acquitter de son devoir de diligence, compte tenu de la complexité et de l'évolution de la situation, dans les domaines de la collecte de fonds, de la responsabilité sociale des entreprises et des engagements non financiers.

274. Plusieurs délégations ont jugé essentiel d'améliorer le suivi et l'évaluation des partenariats, d'autant que ceux-ci ne cessaient d'augmenter en nombre et en complexité. Ils ont encouragé l'UNICEF à procéder à une évaluation externe de ses partenariats et à mettre au point un cadre de résultats solide pour en mesurer les produits.

275. Plusieurs orateurs ont relevé que le rapport ne traitait pas des partenariats entre l'UNICEF et d'autres entités des Nations Unies, notamment du travail de réforme entrepris au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, de la collaboration stratégique au niveau des pays entreprise au titre des mécanismes du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de l'initiative « Unis dans l'action » et d'initiatives et programmes mis en œuvre conjointement avec différentes institutions. L'UNICEF était invitée à faire figurer dans ses prochains rapports une description rigoureuse de ses partenariats avec les organismes des Nations Unies. Une délégation a proposé que pour donner suite à la Conférence de Tirana, l'UNICEF partage ses connaissances spécialisées sur les partenariats entrepris avec d'autres organismes des Nations Unies.

276. Des délégations ont salué le renforcement de la collaboration avec le secteur privé et les institutions financières ainsi que l'instauration de partenariats avec de nouveaux acteurs dans le domaine des technologies, des médias et de la conception. Plusieurs délégations ont également suggéré d'instaurer des partenariats régionaux et une coopération Sud-Sud par l'échange de bonnes pratiques, et d'améliorer la gestion des connaissances, de la recherche et de l'information.

277. Certains orateurs ont jugé que la question des partenariats était pertinente pour l'élaboration du prochain plan stratégique à moyen terme, proposant ainsi de tenir compte, dans ce contexte, de la manière dont différents types de partenariats des Nations Unies pourraient être utilisés de manière stratégique pour promouvoir les droits des enfants. Les consultations au titre du plan stratégique à moyen terme devraient examiner en détail les quatre types de partenariats – exécution des programmes, savoir et innovation, politiques et sensibilisation, et mobilisation – pour voir en quoi ils contribuaient à l'obtention de résultats. Un intervenant a demandé des précisions sur la manière dont les partenariats avec les institutions financières multilatérales pourraient être utilisés stratégiquement dans le contexte du nouveau plan stratégique à moyen terme. Le représentant du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a suggéré que les préparatifs du prochain plan tiennent dûment compte du rôle de la société civile.

278. Une délégation s'est interrogée sur le rôle stratégique des comités nationaux pour l'UNICEF; en effet, ces organisations non gouvernementales déclarées à l'échelle nationale étaient également des entités hybrides puisqu'elles entretenaient avec l'UNICEF une relation différente de celle des autres ONG.

279. Un orateur a jugé le rapport important pour les préparatifs de l'examen quadriennal complet, qui allait inclure une analyse des réalités nouvelles en matière de coopération au service du développement, notamment des voies de développement novatrices et de l'institutionnalisation des partenariats.

280. Un orateur a fait observer que le document issu du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement n'était pas un document de l'ONU et, par conséquent, ne constituait pas une référence en matière de coopération multilatérale.

281. Le représentant de World Vision a encouragé le Conseil d'administration à renforcer son interaction avec les organisations œuvrant au bénéfice de l'enfance. Le Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a souligné combien il importait de renforcer les partenariats avec les mouvements associatifs et, en particulier, avec des réseaux de citoyens tels que les associations locales de

femmes, les coopératives agricoles, les groupes autochtones et les organisations travaillant avec des personnes vivant dans la pauvreté.

C. Rapport sur l'application du « système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes » approuvé par le Conseil d'administration en 1997

282. Après la déclaration liminaire de la Directrice générale adjointe, Geeta Rao Gupta, le Directeur par intérim de la Division des politiques et de la stratégie a présenté le rapport (E/ICEF/2012/19).

283. Des orateurs se sont félicités des ressources fournies par l'UNICEF, qui avaient aidé de nombreux pays à progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont souhaité que la priorité continue d'être accordée aux pays les moins avancés et à l'Afrique subsaharienne, ainsi qu'à l'examen des trois critères que sont le taux de mortalité des moins de 5 ans, le revenu national brut par habitant et la population infantile. Plusieurs délégations ont estimé que les critères ne tenaient pas compte des disparités existant au sein des pays, suggérant de faire preuve de souplesse pour les adapter aux circonstances particulières de chaque pays où, par exemple, le taux global de mortalité infantile pouvait masquer une situation de malnutrition sévère régnant dans certaines régions.

284. Plusieurs orateurs se sont interrogés sur l'efficacité de la réserve constituée de 7 % des ressources générales, se demandant en quoi elle avait influé sur l'ensemble des programmes. Une délégation a suggéré qu'il pourrait être nécessaire d'augmenter cette réserve afin de permettre au Directeur général de disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour intervenir en cas de besoin.

285. Une délégation s'est interrogée sur la « période d'attente » appliquée aux pays qui avaient atteint ou étaient près d'atteindre le niveau de pays à revenu intermédiaire et a suggéré qu'il pourrait être nécessaire de revoir ce délai compte tenu de l'évolution de la situation dans les différents pays. L'orateur a indiqué que plusieurs pays, notamment d'Afrique, atteignaient lentement le seuil du revenu national brut et a demandé quelle était, au vu des enseignements tirés, la meilleure manière de faire participer ces pays et de poursuivre la programmation en faveur des enfants. Un autre intervenant a déclaré qu'étant donné le nombre croissant de pays atteignant le niveau de pays à revenu intermédiaire, il importait de continuer à modifier leur financement au cours de la période de transition à hauteur de 10 % maximum.

286. Une délégation a suggéré que l'UNICEF suive les mêmes critères que le PNUD et le FNUAP pour établir le classement des pays à revenu intermédiaire, car s'agissant des enfants, de nombreux pays, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, affichaient des disparités économiques et sociales. Un autre intervenant a salué l'initiative mise sur pied par l'UNICEF pour que les pays à revenu intermédiaire partagent leurs expériences et la publication de directives pratiques en la matière, et proposé la tenue d'une manifestation régionale sur la question en Europe centrale et orientale.

287. Des intervenants ont souhaité poursuivre l'examen de la question. Une délégation a déclaré que la situation difficile dans laquelle se trouvait l'économie mondiale empêchait de nombreux pays de répondre aux demandes de financement

de base de diverses organisations internationales. La communication d'informations plus détaillées et plus complètes ainsi que la publication de rapports intérimaires réguliers sur l'utilisation des ressources générales aideraient à mieux en faire comprendre l'importance. Plusieurs délégations ont demandé que les consultations sur le prochain plan stratégique à moyen terme prévoient un examen de la mise en œuvre du système d'affectation des ressources.

288. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/15 (voir annexe).

D. Coopération au titre des programmes

Approbation des descriptifs révisés de programme de pays examinés à la session annuelle de 2012

289. Le Président a déclaré que le Conseil d'administration avait examiné 16 projets de descriptif de programme de pays (Belize, Bolivie (État plurinational de), Bulgarie, Costa Rica, Djibouti, Guinée, Inde, Jordanie, Lesotho, Libéria, Népal, pays insulaires du Pacifique, République de Moldova, Roumanie, Sierra Leone et Sri Lanka). Ces documents avaient été révisés, le cas échéant en concertation avec les gouvernements concernés, puis approuvés par le Conseil d'administration conformément à la décision 2006/19.

Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays, et récapitulatifs par région des examens à mi-parcours des programmes de pays

290. Le Directeur des programmes a présenté dans leurs grandes lignes les points à l'ordre du jour.

291. Dans une observation générale, une délégation a demandé que les pays formulant des observations au sujet des projets de descriptif de programme ou fournissant des commentaires techniques détaillés par écrit soient tenus informés lorsque les documents n'étaient pas révisés.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

292. Au nom du Directeur régional, le Directeur des programmes a présenté le projet de descriptif de programme de pays de courte durée pour la Libye (E/ICEF/2012/P/L.33) et le projet de descriptif de programme de pays quadriennal pour le Soudan (E/ICEF/2012/P/L.34).

293. Le représentant de la Libye a remercié le bureau régional d'avoir aidé son pays en 2011 et lors de la révolution du 17 février, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à satisfaire les besoins des enfants et des populations vulnérables. Il a remercié l'UNICEF d'avoir ouvert une antenne libyenne en avril 2012. Le programme de pays répondait à l'attente de la Libye, qui souhaitait que ses priorités soient mises en œuvre au cours de la période de transition et que soient renforcés les droits des enfants et des adolescents dans le cadre des principales réformes du programme politique national. Cet outil permettrait de donner la priorité aux droits des enfants et de les prendre en compte dans les budgets national et sous-régional en collaboration avec l'UNICEF.

294. Deux délégations ont estimé particulièrement important qu'en Libye, l'UNICEF mette l'accent sur l'éducation, la protection des enfants, l'appui aux politiques nationales et la mise au point de bases de données statistiques sur les enfants et les populations vulnérables. Les délégations appuyaient les activités de l'UNICEF, en particulier celles qui visaient à renforcer les capacités nationales, et l'ont encouragé à renforcer son partenariat avec la société civile à mesure que celle-ci se développerait, y compris dans les territoires et, en particulier, dans le cadre des conseils locaux.

295. Le représentant du Soudan a évoqué les succès obtenus par son pays dans le cadre de sa collaboration avec l'UNICEF : élimination de la poliomyélite, taux élevés de couverture vaccinale, maîtrise de la malnutrition aiguë au niveau local et scolarisation de 200 000 enfants nomades dans 1 500 écoles. Le nouveau programme de pays avait pour objectif général de faire fond sur ces acquis et de recenser de nouveaux domaines où le partenariat pourrait être renforcé.

296. Plusieurs délégations ont estimé que la stratégie 2013-2016 pour le Soudan était cohérente et bien formulée, mais qu'elle gagnerait à être plus détaillée, notamment en ce qui concerne la période de transition et la résilience. Elles ont demandé des précisions sur la couverture géographique du programme, en particulier dans les États du Nil et du Sinnar et dans les zones rurales du Darfour. Comme les projections concernant la mobilisation de ressources étaient inférieures à celles de 2012, il était impératif que l'UNICEF se concentre sur les activités essentielles de son mandat.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

297. Le Directeur régional par intérim a présenté les projets de descriptifs de programme de pays pour le Cameroun, la République démocratique du Congo et la Guinée équatoriale (E/ICEF/2012/P/L.35 à E/ICEF/2012/P/L.37) ainsi que le résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays pour le Bénin, la République du Congo et le Niger (E/ICEF/2012/P/L.25).

298. Le représentant du Cameroun s'est félicité de l'augmentation du budget alloué au programme de pays mais a souhaité une nouvelle augmentation des ressources générales, estimant qu'il restait encore beaucoup à faire, en particulier aux chapitres des taux de scolarisation primaire, de l'amélioration des services d'assainissement de base, de la réduction de la mortalité maternelle et de la lutte contre le VIH/sida.

299. Le représentant de la Guinée équatoriale a déclaré que, ces dernières années, même en l'absence de représentant résident de l'UNICEF dans son pays, le Gouvernement et l'UNICEF avaient coopéré dans les secteurs de l'éducation, de la santé maternelle et infantile, de la vaccination, et de la lutte contre les pandémies. Il a expliqué que son pays avait atteint l'objectif 5 du Millénaire pour le développement, élevé le taux d'alphabétisation, amélioré l'espérance de vie, fait considérablement reculer le paludisme et obtenu des résultats dans la lutte contre le VIH/sida. Le Gouvernement a demandé aux organismes des Nations Unies de l'aider à pallier les carences du pays en matière de données statistiques.

300. Une délégation a regretté que le document ne fasse pas état de la collaboration avec les institutions de la Francophonie, alors que le français était une des langues officielles de la Guinée équatoriale et pouvait contribuer à une plus grande

intégration régionale, notamment au niveau des politiques sociales et économiques, dans la partie continentale du pays.

301. Le représentant de la République démocratique du Congo a déclaré que le projet de descriptif de programme instaurait un nouveau cadre pour l'aide apportée par l'UNICEF, couvrant les priorités essentielles du pays en faveur de l'enfance. Pour assurer l'efficacité de l'aide, il fallait présenter, dans les délais et conformément aux règles et procédures établies, des rapports sur les résultats à obtenir. De même, la planification et la mise en œuvre de projets conjoints entre l'UNICEF et le Gouvernement sur l'ensemble du territoire national devraient s'insérer dans le cadre d'un programme d'action commun pour que les programmes soient entrepris sur le terrain et pour combler le déficit de communication entre les autorités nationales, provinciales et locales. L'attribution des fonds de l'UNICEF devrait se faire avec plus de souplesse et s'appuyer, autant que possible, sur des spécialistes du pays. Le Gouvernement et l'UNICEF devraient élaborer un plan de transfert de compétences et un calendrier d'acquisition de connaissances spécialisées sur le plan national.

302. Une délégation a félicité l'UNICEF de réussir à recruter d'excellents employés malgré les difficultés de la République démocratique du Congo. L'orateur a constaté que les derniers événements survenus dans l'est du pays n'étaient pas pris en compte dans le descriptif de programme de pays et a demandé à l'UNICEF d'évaluer les chances pour que le programme soit mis en œuvre compte tenu de la nouvelle donne. Certains domaines de programme pourraient être améliorés – les rapports être plus analytiques et le suivi et l'évaluation plus rigoureux notamment. Ce descriptif de programme de pays prenait mieux en compte l'égalité des sexes que les descriptifs précédents. L'UNICEF a confirmé que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation étaient une de ses priorités, bien qu'ils ne soient pas pris en compte dans le descriptif de programme de pays; ces activités devraient être donc coordonnées avec le FNUAP. L'orateur a également demandé pourquoi la protection de l'enfance semblait être moins prioritaire dans le nouveau programme de pays.

303. Une autre délégation a demandé comment les priorités seraient établies si le pays ne recevait pas le niveau de financement attendu au titre des ressources autres que les ressources de base. Dans un pays aussi vaste, il était important de développer les synergies, par exemple grâce à une coopération avec le FNUAP, qui devrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats en faveur des adolescents.

304. Une délégation a souhaité voir construire des synergies entre le programme de l'UNICEF et le programme de coopération de son gouvernement, en particulier pour la formation technique et professionnelle dans certaines zones géographiques. La délégation a également souhaité que soient mis à disposition les outils pédagogiques élaborés par l'UNICEF, par exemple dans les domaines de la prévention du VIH/sida et du renforcement des capacités.

Amériques et Caraïbes

305. Le Directeur régional a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour Haïti (E/ICEF/2012/P/L.30) et le Nicaragua (E/ICEF/2012/P/L.31) ainsi que le résumé de l'examen à mi-parcours du programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela (E/ICEF/2012/P/L.26).

306. Le représentant d'Haïti a dit que le faible développement de son pays et sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles étaient à l'origine d'un état d'urgence permanent qui nécessitait une action viable et durable en matière de développement. En Haïti, l'UNICEF avait obtenu des résultats grâce à ses connaissances spécialisées et à son expérience de ces problèmes. Le nouveau programme mettait l'accent sur des questions qui étaient déjà prises en compte dans des programmes et des stratégies de l'État en matière d'éducation, de nutrition et de protection de l'enfance.

307. Le représentant du Nicaragua a déclaré que le programme de pays allait contribuer à la réduction des inégalités et de la pauvreté pour permettre un développement humain durable et garantir le droit à la sécurité alimentaire – deux des axes fondamentaux du plan national de développement humain. Le programme de pays visait à garantir le droit des enfants à vivre et grandir entourés de l'amour de leur famille, la création de centres de prise en charge professionnelle des enfants des travailleuses et le rétablissement du droit des enfants à être inscrits au registre d'état civil.

Afrique de l'Est et Afrique australe

308. Le Directeur régional a présenté le projet de descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud (E/ICEF/2012/P/L.32) et le résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays pour l'Angola, le Kenya et l'Ouganda (E/ICEF/2012/P/L.24).

309. Le représentant de l'Angola a déclaré que son gouvernement était déterminé à atteindre les résultats du programme de pays, notamment à éviter un retour de la poliomyélite et à réduire les taux de morbidité et de mortalité imputables au paludisme. Le Gouvernement angolais a lancé, conjointement avec le Gouvernement namibien, un projet transfrontières de lutte contre le paludisme. L'Angola réalisait de nouveaux investissements pour réduire la mortalité maternelle et renforcer les programmes nationaux de prévention et de traitement de la pneumonie, de la diarrhée et des complications de la malnutrition chez les jeunes enfants. Le Gouvernement accordait également la priorité à la prise en compte des besoins des enfants handicapés, investissant dans des programmes de développement du jeune enfant et dans la formation de nouveaux enseignants et travailleurs sociaux dans tout le pays.

310. Le représentant du Kenya a dit que les bouleversements et les réformes d'envergure qui se produisaient dans son pays allaient aboutir à une amélioration radicale du sort des enfants. La refonte de la gouvernance et des institutions se traduirait par une meilleure prestation des services. Un cadre et un programme de développement clairs avaient été établis. Le volume des investissements dans les services, l'aide sociale, l'éducation et le développement des infrastructures avait augmenté. La justice sociale, l'intégration, la gouvernance et la répartition équitable des ressources dans le cadre d'un système décentralisé de gouvernance seraient importantes pour mettre au point une infrastructure d'aide aux enfants et aux familles.

Asie du Sud

311. Le Directeur régional a présenté le projet de descriptif commun de programme de pays pour le Pakistan (E/ICEF/2012/P/L.38) et le résumé de l'examen à mi-parcours du programme de pays pour l'Afghanistan (E/ICEF/2012/P/L.28).

312. Le représentant de l'Afghanistan a déclaré que son gouvernement continuerait de collaborer étroitement avec l'UNICEF et de faire fond sur les acquis issus du processus d'examen à mi-parcours. Grâce à son programme de réformes, le pays était en mesure de construire un avenir plus radieux en investissant dans sa population, notamment infantile. Au cours de la dernière décennie, les investissements de l'UNICEF, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales dans l'infrastructure, l'éducation et la santé avaient porté leurs fruits. La mise en œuvre de stratégies novatrices avait permis d'obtenir des résultats encourageants. L'UNICEF avait associé les collectivités, la société civile et les organismes gouvernementaux à la création d'instances de dialogue à l'échelle locale. Le Gouvernement s'est félicité de la réorientation stratégique de l'UNICEF et de l'accord de partenariat conclu dans le cadre du Programme national de solidarité pour l'Afghanistan afin d'aligner strictement ses travaux sur les priorités du Gouvernement et lui permettre ainsi d'exécuter des programmes donnant des résultats mesurables et durables, en permettant aux populations locales de mieux prendre en main les projets. La société civile en expansion allait se révéler cruciale pour assimiler les priorités du programme de pays et en assurer le succès à long terme, garantissant ainsi la protection, la santé et l'éducation des enfants, en particulier dans les zones rurales.

313. Une délégation a dit que l'examen à mi-parcours avait constitué un processus consultatif et ascendant, à en juger, notamment, par le dialogue avec les partenaires, les autorités et le personnel locaux. Les bailleurs de fonds avaient été associés au processus, mais le rapport final ne leur avait pas encore été transmis, ce que l'UNICEF était invité à faire. L'orateur s'est enquis des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de l'audit de 2011, demandant s'il y avait un lien entre les recommandations de l'audit et la révision proposée du programme de pays. L'UNICEF a été invité à préciser le recentrage géographique du programme, en expliquant si l'on avait fait une analyse des risques concernant la mise en œuvre du programme, la sécurité et le recrutement du personnel. L'orateur a demandé de plus amples informations sur le rôle de l'UNICEF dans l'amélioration, rapportée dans certaines provinces, du taux de persévérance scolaire des filles. La délégation s'est déclarée préoccupée par l'insuffisance du financement prévu dans le programme de pays pour la composante protection de l'enfance.

314. À propos du réexamen des besoins en effectifs, de la présence sur le terrain et des mécanismes novateurs d'exécution des programmes dont parle le rapport, l'orateur a demandé si les suggestions portant sur ces points se fondaient sur une analyse des difficultés internes. Il a demandé un complément d'information sur le regain d'intérêt accordé aux composantes éducation de base et égalité des sexes. Enfin, il a suggéré que l'UNICEF examine les recommandations du Comité des droits de l'enfant sur le premier rapport de l'Afghanistan au Comité.

315. Le représentant du Pakistan a dit que son pays tenait à relever ses défis et à promouvoir le développement de son peuple, mais que les déplacements de 2009 et les inondations de 2010 et 2011 avaient entravé ce travail. Il serait important, dans la mise en œuvre du programme de pays, de recourir davantage aux connaissances

spécialisées et aux ressources disponibles au niveau national pour renforcer durablement les capacités nationales. Il importait que l'UNICEF et d'autres organismes travaillent dans le cadre de leurs mandats, compte tenu de leurs avantages comparatifs et de leurs atouts, en fonction des particularités, des priorités et des contraintes géographiques du pays. Une gestion définie et des cadres de suivi et d'évaluation détaillés, ainsi que des cadres de mobilisation des ressources, seraient essentiels pour atteindre les objectifs du programme.

316. Une délégation a indiqué que l'un des domaines prioritaires du descriptif de programme commun de pays était l'accès équitable des populations vulnérables et marginalisées à des services de qualité, le nombre de patients atteints de poliomyélite servant, notamment, d'indicateur. Le programme devrait prendre en compte les résultats qui avaient été obtenus jusque-là au Pakistan. La délégation qui soutenait depuis 1996 l'action menée, notamment en coopération avec la Fondation Bill et Melinda Gates, pour éliminer la poliomyélite au Pakistan, a demandé que le programme commun de pays prenne en compte les conditions de sécurité régnant au Pakistan.

317. Une délégation a dit que le descriptif de programme commun de pays représentait un pas en avant, mais qu'il pourrait être amélioré s'il incluait l'action d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM). Le type de descriptif de programme commun de pays présentant le programme assorti des résultats et cadres propres à l'organisation donnait une idée claire de la manière dont les interventions de trois organisations s'accordaient et se complétaient mutuellement, mais il y avait encore moyen de mieux répartir les tâches et de rationaliser davantage le cadre commun.

318. La délégation se félicitait des services d'éducation en matière de relèvement rapide qu'assurait l'UNICEF dans les zones frontalières de l'ouest, mais notait qu'il restait des points à améliorer. Ainsi, il était difficile d'obtenir des rapports de qualité et de vérifier les résultats rapportés; il y avait trop peu de modèles cohérents de présentation des rapports et d'autres orientations en matière de gestion; la remise en état des écoles avait progressé trop lentement, et dans certaines zones où l'UNICEF mettait en œuvre son programme de formation, les programmes d'alimentation scolaire étaient exécutés par le PAM – il semblait donc qu'il n'ait pas été possible de s'entendre sur une démarche commune. Le Directeur général a répondu qu'il en avait parlé au Directeur exécutif du PAM : une proposition globale était en cours de rédaction et serait présentée, pour examen, dans les semaines à venir.

Asie de l'Est et Pacifique

319. Le Directeur régional a présenté le résumé de l'examen à mi-parcours du programme de pays de Timor-Leste (E/ICEF/2012/P/L.27).

320. Le représentant de Timor-Leste a dit que les priorités de son gouvernement étaient l'éducation, la santé, le renforcement des capacités professionnelles et sociales, le développement économique, les infrastructures, le développement rural et la décentralisation. Le Gouvernement allait augmenter ses dépenses budgétaires dans ces secteurs afin de mieux aider les enfants, les femmes, les familles indigentes, les personnes âgées et les anciens combattants. Son pays saluait le cadre de coopération et les consultations entre l'UNICEF et le Gouvernement, ainsi que l'harmonisation des programmes de l'UNICEF avec le plan national, qui garantissait que l'ensemble de la programmation était compatible avec les priorités nationales et

que le Gouvernement prenait en main le processus. L'UNICEF jouait un rôle important dans le développement du Timor-Leste en ce qu'il l'aidait à améliorer le secteur de l'éducation et à élaborer des lois et politiques dans plusieurs domaines, notamment une stratégie de vaccination nationale, un programme de justice pour mineurs, un plan stratégique national de lutte contre le VIH et un parlement des jeunes.

Prorogation de programmes de pays en cours

321. Conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration a été informé de la prorogation d'un an des programmes de pays en cours d'exécution en Guinée-Bissau et au Mali, et de la prorogation de six mois du programme de pays en cours au Rwanda, et a approuvé la deuxième prorogation consécutive d'un an du programme de pays de la République arabe syrienne et la prorogation de six mois du programme de pays en cours de l'Égypte.

322. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2012/16, 2012/17 et 2012/18 (voir annexe).

E. Plan stratégique à moyen terme : estimations financières pour la période 2012-2015

323. Après les observations liminaires du Directeur général adjoint, M. Martin Mogwanja, le Contrôleur a présenté le rapport (E/ICEF/2012/AB/L.4).

324. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF de la prudence dont il faisait preuve dans sa planification et sa gestion financières. Une autre délégation a exprimé sa déception quant au fait que le montant total des recettes de 2012 allait diminuer de 7 %, alors que les ressources prévues pour 2013 devaient augmenter, sans augmentation correspondante du montant total des recettes. Un troisième orateur a approuvé la décision de rester prudent dans les prévisions, étant donné le ralentissement de la croissance de l'économie mondiale. Le secrétariat a répondu que la réduction la plus importante concernerait les contributions d'urgence, qui en 2012 devraient diminuer de 22 % par rapport à 2011.

325. Un orateur a fait remarquer que les recettes de l'UNICEF avaient augmenté de 33 % en 2011, et ses ressources générales de 12 %, bien que ces dernières ne représentent que 29 % du montant total des recettes et que l'énorme fraction restante – 71% – soit constituée par les autres ressources. Un groupe de délégations a affirmé qu'il importait que l'UNICEF dispose des ressources de base nécessaires à l'exécution de son mandat, un point sur lequel les auditeurs externes ont eux aussi insisté, et noté à cet égard que l'on commençait à faire preuve de plus de souplesse dans l'affectation des financements. Il a été demandé à l'UNICEF de préciser quelles mesures innovantes il comptait prendre pour augmenter ses recettes totales, principalement les contributions aux ressources générales. Une autre délégation a demandé des informations sur les prévisions concernant les financements thématiques et sur les tendances observées dans le secteur des achats, notamment sur la hausse importante du volume du financement consacré à ce secteur durant la période 2006-2011.

326. Le groupe de délégations s'est félicité de ce que l'aide aux programmes ait représenté 91 % des dépenses totales de l'UNICEF en 2011. Il a demandé que

l'UNICEF continue de veiller à ce que les soldes en espèces, après réserves, soient maintenus à un niveau raisonnablement bas. Il a bien accueilli les politiques budgétaires claires définies par l'organisation, y compris son projet de réduire chaque année les soldes en espèces non utilisés, après réserves, l'objectif étant d'atteindre d'ici à 2015 la fourchette basse du niveau de liquidités recommandé par les directives, soit l'équivalent de trois à six mois de dépenses.

327. Tout en louant la détermination de l'UNICEF à maintenir le montant des ressources affectées à l'appui aux programmes, alors même que les dépenses dépassaient les recettes, un autre orateur a posé la question de la réflexion stratégique qui s'imposerait si la situation ne s'améliorait pas. Certes, il importait de rationaliser le fonctionnement de l'institution, mais l'organisation devait être en mesure d'exécuter son mandat. L'orateur s'est enquis des progrès accomplis dans l'application des recommandations visant à réduire les coûts, ce à quoi le secrétariat a répondu que des économies avaient été faites dans la catégorie des dépenses liées aux voyages, grâce à l'utilisation accrue de la vidéoconférence, à la réduction du nombre de consultants et à une plus grande rationalisation des opérations au siège et sur le terrain.

328. Il est déclaré dans le rapport que, d'après l'évaluation actuarielle de 2011, les montants dus après la cessation de service du personnel seraient de l'ordre de 922 millions de dollars; à ce propos, les délégations ont demandé sur quelle période portait cette évaluation, s'il y avait des éléments indiquant comment ce chiffre évoluerait au cours des années à venir et dans quelle mesure ces estimations étaient fiables. Elles ont demandé un complément d'information sur les modalités de financement révisées de la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service. Le Contrôleur a expliqué que les évaluations actuarielles étaient des estimations et que des changements minimes dans les prévisions conduisaient à des changements importants dans les estimations, comme cela avait été le cas pour l'année 2011. Le rapport intérimaire de juillet 2011 sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2008-2009 a pris acte du fait que l'UNICEF avait accepté de prendre les mesures qui s'imposaient pour garantir l'exactitude de ces données. À la question qui lui a été posée de savoir si le lancement du système SAP de gestion des ressources humaines avait contribué à améliorer l'exactitude des données, le Contrôleur a confirmé que c'était bien le cas et affirmé que le Comité aurait les preuves de cette amélioration dans le rapport d'audit pour la période 2010-2011.

329. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/19 (voir annexe).

F. Collecte de fonds privés : rapport et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

330. La Directrice de la Division collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport (E/ICEF/2012/AB/L.5). La Directrice générale adjointe, Yoka Brandt, a également pris part aux échanges.

331. Une délégation a demandé des informations sur les progrès accomplis dans le processus de rationalisation des activités liées à la vente des produits UNICEF et des précisions concernant la création du portefeuille de titres de l'UNICEF. Le secrétariat a répondu que ce dernier avait été créé après avoir été approuvé par le

Conseil d'administration et qu'il faisait partie du plan de travail et du budget de la Division collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé, qui sont soumis à l'approbation du Conseil chaque année. Le portefeuille est géré par la Division grâce à un système solidement structuré, qui alloue les ressources en fonction de critères révisés chaque année. Les nouvelles dotations sont attribuées selon un mécanisme rigoureux de suivi et de communication de l'information, et en fonction des résultats obtenus par les fonds investis précédemment.

332. Un groupe de délégations a déclaré que l'augmentation des recettes pour 2011 (50,7 millions de dollars) était liée aux bons résultats des comités nationaux, des bureaux de pays et de la Division collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé. Dans un contexte d'instabilité économique, un montant total des recettes de 905 millions de dollars était un résultat satisfaisant, quoique le budget approuvé par le Conseil d'administration pour les ressources générales en 2011 n'ait pas encore été exécuté. Ces délégations ont demandé que les futurs rapports conservent les mêmes catégories que les autres rapports financiers de l'UNICEF, à savoir ressources générales, autres ressources générales et autres ressources pour les urgences, et détaillent les résultats obtenus par les fonds d'investissement. Il est apparu que les dépenses de 120 millions de dollars de la Division étaient intégralement couvertes par les ressources générales, et les délégations ont demandé si cette pratique deviendrait partie intégrante de la future stratégie de financement de l'organisation. Elles ont réclamé une plus grande transparence de tous les coûts induits par la Division collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé; notant avec préoccupation la diminution des recettes générées par la vente de cartes et de cadeaux, elles ont demandé le suivi de la situation et des mesures prises à cet égard. Elles ont par ailleurs salué les mesures importantes prises par la Division pour réduire les coûts et gagner en efficacité, et ont encouragé celle-ci à envisager d'autres moyens de collecter des fonds, par exemple par l'octroi de licences et au moyen d'Internet.

333. Le secrétariat a répondu que la Division communiquerait plus d'informations sur les différentes catégories de recettes et qu'elle ferait notamment parvenir en février 2013 au Conseil d'administration une lettre d'actualités complémentaire examinant tout particulièrement l'utilisation qui est faite des fonds d'investissement et des recettes générées par les diverses sources. Deux sources principales ont contribué à l'augmentation des ressources générales : a) les fonds d'investissement; et b) les cartes et autres articles. Les coûts liés à ces deux sources constituent le gros des coûts supportés par la Division, et seront examinés dans le cadre des procédures d'examen en cours destinées à évaluer l'efficacité et l'efficacité de la Division. En ce qui concerne les cartes et autres articles, l'examen portera sur le bénéfice d'exploitation brut et net. La Division en communiquera les résultats au Conseil début 2014, et propose également une méthode plus axée sur les sources pour accroître les ressources générales et le retour sur investissement.

334. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a fait savoir que les comités étaient satisfaits des recettes récoltées dans le secteur privé en 2011. Les comités avaient apporté leur pierre à l'édifice lors de l'appel à contributions lancé pour faire face à la sécheresse dans la Corne de l'Afrique, et les autres ressources avaient été supérieures de 18 % au budget prévu, atteignant le montant de 531 millions de dollars. Plus que l'efficacité de la collecte de fonds privés menée par l'UNICEF, l'écart entre les recettes inscrites à la rubrique Autres ressources d'une année à l'autre permettait surtout de mesurer l'ampleur des

situations d'urgence auxquelles il avait fallu faire face pendant ces années. Les comités espéraient continuer à contribuer à l'augmentation des ressources générales et être aidés en cela par une utilisation efficace des fonds d'investissement. Le Groupe permanent a continué à collaborer avec la Division collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé pour veiller à bien faire comprendre la nature des rapports entre l'UNICEF et les comités.

G. Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : examen commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur l'incidence des définitions des coûts et des catégories d'activité sur l'harmonisation des taux de recouvrement des coûts

335. Le rapport (E/ICEF/2012/AB/L.6) a été présenté par le Directeur adjoint chargé du budget de la Division de la gestion financière et administrative. Le Contrôleur a également pris part aux échanges.

336. Un groupe de délégations a accueilli favorablement la proposition de ne plus distinguer entre coûts indirects fixes et coûts indirects variables. La méthode proposée permettrait de mettre un terme au financement croisé des ressources de base vers les autres ressources et de créer un système simple et transparent pour un recouvrement intégral des coûts.

337. Si les propositions étaient prometteuses, certains points nécessitaient des précisions. Serait-il possible d'appliquer les mêmes taux de recouvrement des coûts à tous les organismes des Nations Unies? Quels étaient, selon l'UNICEF, les avantages et les inconvénients d'une méthode harmonisée, avec ou sans taux harmonisés? Les délégations ont fait les requêtes suivantes : a) la formulation de propositions concrètes sur l'idée de taux différenciés, assorties d'explications concernant leurs avantages et leurs limites, qui préciseraient les coûts différenciés dans la gestion de fonds différents dans leurs volumes et dans leur nature ainsi que dans les divers contextes opérationnels; b) en ce qui concerne les idées présentées dans les documents tenant pour acquis un niveau de ressources de base suffisant pour les fonctions fondamentales et transversales, il faudrait préciser quelles fonctions dans chaque organisme seraient incluses dans cette catégorie; c) des explications sur la façon dont la nouvelle méthode de calcul améliorerait la maîtrise des coûts au sein des organismes; et d) un complément d'information sur la proposition de prendre des dispositions particulières pour les activités menées à des fins spéciales comme les activités de coordination des Nations Unies, et sur son application à l'UNICEF. Elles ont invité les organismes à faire participer ONU-Femmes à cette démarche et à fournir en temps voulu des informations plus précises et une analyse des différentes options en matière de recouvrement des coûts, afin que les nouveaux taux soient examinés par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2013.

338. Une délégation a demandé une analyse plus détaillée permettant d'apprécier les avantages du plan de répartition des dépenses proposé. Sur la question d'un taux harmonisé de recouvrement des coûts, il valait mieux retenir la solution des taux harmonisés afin d'éviter une compétition excessive entre les organismes opérationnels. La délégation ne s'est pas opposée à la fin des taux de recouvrement des coûts pour la coordination dans le système des Nations Unies ni au financement

individuel des projets spéciaux par chaque organisme dans la mesure où il y avait des composantes qui n'étaient pas comparables entre elles.

339. Un autre groupe de délégations a déclaré que la méthode harmonisée de calcul du taux de recouvrement des coûts proposée permettrait de gagner en transparence et en clarté et de mieux répartir l'effort entre les ressources de base et les autres ressources, ce qui importait pour garantir un niveau minimum du financement de base à l'avenir tout en contribuant à accroître ce financement. En règle générale, le principe d'un recouvrement intégral des coûts devait s'appliquer à l'ensemble du financement des fonds et programmes. La pratique actuelle consistant à permettre que les contributions au titre des ressources de base financent la gestion des contributions au titre des autres ressources était inacceptable. Il faudrait instaurer un système comportant des taux de recouvrement des coûts différenciés selon les différents types de contributions, afin de susciter une augmentation des contributions au titre des ressources de base et d'améliorer la qualité des autres contributions. Dans le cadre d'un tel système, les contributions pluriannuelles et thématiques aux ressources autres que les ressources de base auraient un taux de recouvrement plus faible que les contributions à court terme servant à financer des projets particuliers. Ces taux différenciés seraient calculés selon une méthode commune.

340. Afin de pouvoir prendre des décisions éclairées à la première session ordinaire de 2013, les différents comités ont réclamé une analyse des risques et une étude des conséquences et des incidences opérationnelles pour l'UNICEF qui déterminent : a) les taux différenciés en termes de volume, de prévisibilité et de souplesse du financement susceptibles de stimuler l'augmentation des contributions au titre des ressources de base et d'améliorer la qualité des autres contributions; b) les risques et les avantages que présenterait l'instauration de taux de recouvrement des coûts communs ou celle de taux propres à chaque organisation; et c) une ventilation des coûts et les catégories de coûts qui seraient concernées par le taux de recouvrement.

341. Une délégation a déclaré que le maintien des fonctions et capacités du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF dans ce domaine exigeait une réflexion plus approfondie : toute décision hâtive, notamment concernant une augmentation des taux de recouvrement des coûts, risquait de provoquer une diminution du montant total des recettes des trois organisations. Il importait que chaque organisation dispose des ressources suffisantes pour exécuter efficacement son mandat, et c'était d'autant plus vrai dans un contexte de stagnation des ressources de base. Il a été demandé à l'UNICEF de présenter, en collaboration avec le PNUD et le FNUAP, des données plus détaillées, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des coûts de recouvrement à ce jour, en menant à cette fin des consultations informelles. Une autre délégation a repris ces préoccupations à son compte en affirmant que les trois organisations avaient des mandats, des recettes, des activités et des politiques en matière de mobilisation des ressources différents, et que la coordination ne devait pas être synonyme de supervision et de surveillance des programmes de pays. Avant de prendre une décision, il fallait poursuivre les consultations.

342. Une autre délégation a fait remarquer que, la semaine précédente, la question avait fait l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et qu'à cette occasion un grand nombre des délégations qui s'étaient exprimées ce jour même avaient déjà fait les mêmes déclarations. Elle a suggéré

d'économiser les ressources à l'avenir, en évitant que les mêmes échanges soient répétés aux sessions respectives des Conseils d'administration.

343. Un certain nombre d'orateurs ont proposé que le Conseil d'administration adopte une décision similaire à celle figurant dans le rapport ayant été adopté par le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à sa deuxième session ordinaire de 2012.

344. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/20 (voir annexe).

H. Questions diverses

Séance de réflexion spéciale sur l'action de l'UNICEF dans les situations humanitaires, y compris la collaboration avec la Commission européenne

345. Le Conseil d'administration examinait un document de base portant sur l'action de l'UNICEF dans les situations humanitaires (E/ICEF/2012/CRP.28). Suite à une vidéo de présentation, des déclarations liminaires ont été faites par le Directeur général; la Commissaire à la coopération internationale, à l'aide humanitaire et à la réaction aux crises, Kristalina Georgieva; la Directrice générale adjointe, Yoka Brandt; et le Directeur des Programmes d'urgence de l'UNICEF.

346. La Commissaire, M^{me} Georgieva, a abordé le thème de la coopération entre l'Union européenne et l'UNICEF, et notamment la lutte contre la malnutrition, les interventions en cas d'urgence, le lien entre les opérations de secours et le développement, et l'application renforcée du principe de responsabilité. Elle a cité des exemples de coopération entre l'UNICEF et l'Office humanitaire de la Communauté européenne dans le domaine sanitaire en Afrique de l'Ouest, au Myanmar et en Inde; dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au Soudan, au Soudan du Sud et dans les îles du Pacifique; et dans le domaine de l'éducation, dans les régions du Tchad ayant connu des situations d'urgence. Les deux institutions ont également coopéré pour venir en aide aux enfants touchés par le conflit armé en République démocratique du Congo et dans les territoires palestiniens occupés, et pour mener à bien des programmes alimentaires au Yémen, dans la Corne de l'Afrique et au Sahel.

347. De nombreuses délégations ont remercié l'UNICEF et son personnel de l'action qu'ils menaient en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention humanitaire, et de leur coopération avec d'autres institutions, comme l'Office humanitaire de la Communauté européenne, et avec les organisations non gouvernementales et les gouvernements.

348. Un groupe de délégations a déclaré que les débats sur les questions humanitaires se devaient d'être axés sur la question posée, pragmatiques et orientés vers le terrain. De nombreux orateurs ont souligné que le système humanitaire devait être efficace, rationnel, bien coordonné et capable de fournir une assistance rapide. Ils ont souscrit à l'idée que l'UNICEF continue à participer à l'application du programme transformateur du Comité permanent interorganisations, lequel constituait une tentative importante d'améliorer les résultats sur le terrain, la coordination et la direction de l'action humanitaire, et de mieux appliquer le principe de responsabilité. Il importait que les bureaux extérieurs de l'UNICEF comprennent bien qu'ils devaient appliquer le programme. L'UNICEF a été invité à continuer d'aider le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à jouer son

rôle de coordination, et les orateurs ont souligné le rôle crucial joué que jouaient les autres fonds et programmes dans l'action humanitaire.

349. Les délégations ont salué l'action importante que mène l'UNICEF dans le cadre du Comité permanent interorganisations pour mieux appliquer le principe de la responsabilité sectorielle et clarifier son rôle dans la direction et la coordination de l'action humanitaire. La décision de faire en sorte que les chefs de file sectoriels de l'UNICEF partagent les mêmes locaux dans l'unité de coordination mondiale des groupes sectoriels, à Genève, a permis de gagner en cohérence. L'expérience a montré que les résultats de l'UNICEF en matière de coordination sectorielle variaient d'un pays à l'autre en fonction des contextes nationaux. Les mesures prises par l'UNICEF pour veiller à la mise en route rapide des groupes sectoriels, à la mise à disposition d'un personnel en quantité suffisante et à la formation à la direction de groupe doivent être appliquées dans tous les pays et à tous les niveaux, y compris au niveau sous-national.

350. En sa qualité de chef de file du groupe de la nutrition, l'UNICEF a été invité instamment à souligner l'importance d'établir des partenariats attribuant à chaque organisation des responsabilités bien définies; c'est notamment le cas pour le Programme alimentaire mondial. Les délégations estiment que l'UNICEF doit également poursuivre l'action qu'il mène pour défendre l'égalité des sexes, notamment en renforçant les capacités en la matière de ses partenaires d'exécution, et à les informer régulièrement des progrès accomplis aussi bien dans le domaine de la nutrition que dans celui de l'égalité des sexes.

351. Un groupe de délégations s'est réjoui de la poursuite de la coopération entre l'UNICEF et Save the Children au sein du groupe de l'éducation, et a incité l'UNICEF à permettre aux organisations non gouvernementales de participer activement aux groupes, lorsque cela serait pertinent, à mieux tirer parti des partenariats noués avec les ONG et à encourager ces dernières à diriger les groupes sectoriels au niveau sous-national.

352. Les délégations ont souligné qu'il importait d'associer les gouvernements et ONG partenaires aux activités des groupes sectoriels et de veiller à ce que le système de groupes sectoriels soutienne l'action humanitaire menée par les gouvernements. Dans le cadre de sa coopération avec les gouvernements des pays frappés par des catastrophes, l'UNICEF doit mettre l'accent sur le renforcement des capacités et notamment sur l'amélioration de la résilience. Aussi bien dans la phase de prévention que dans celle de l'intervention, les populations locales étaient en première ligne, et elles avaient besoin de ressources pour être capables de fournir des compétences, des formations appropriées ainsi que des solutions de développement durables.

353. Une délégation a déclaré que l'efficacité du partenariat entre l'UNICEF et les ONG dans les situations d'urgence humanitaire variait d'un cas à l'autre. En Somalie, l'action menée par l'UNICEF en coopération avec les partenaires locaux pendant les crises de la Corne de l'Afrique avait donné d'excellents résultats et permis à l'UNICEF de trouver des moyens originaux de fournir et de contrôler l'assistance humanitaire. Cependant, dans d'autres crises, les partenariats s'étaient avérés moins fructueux. Il a été demandé à l'UNICEF comment il entendait combler les lacunes recensées dans une étude récente du Fonds central pour les interventions d'urgence, portant sur le délai des versements de fonds aux ONG partenaires; par ailleurs, il lui a été demandé de fournir des informations concernant les fonds

alloués aux ONG pour les interventions humanitaires en 2010 et 2011. Le secrétariat a donné des exemples de démarches en cours visant à accélérer le versement de fonds aux ONG, comme la simplification de l'actuel Accord de coopération au titre des programmes et d'autres outils.

354. Le représentant d'El Salvador a fait part à l'UNICEF de la gratitude de son pays pour l'assistance que l'organisation lui a fournie suite à la tempête tropicale d'octobre 2011. À cette occasion, l'UNICEF avait travaillé en étroite collaboration avec les Ministères de la santé et de la protection sociale.

355. Le représentant de l'Indonésie a déclaré que son gouvernement avait approuvé un nouveau dispositif intergroupes de préparation dans le cadre de sa collaboration avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire; ce dispositif permet aux intervenants humanitaires de travailler ensemble et de préparer des interventions efficaces en réunissant 10 groupes sectoriels différents. L'UNICEF avait joué un rôle moteur dans le fonctionnement des groupes consacrés à l'éducation, à l'alimentation et à la nutrition, à la protection de l'enfance et à l'eau et à l'assainissement.

356. Interrogé sur la façon dont fonctionnait à ce jour la Procédure d'activation des cellules de crise pour les grandes crises récemment instaurée par l'UNICEF, le secrétariat a répondu que l'expérience acquise dans la Corne de l'Afrique avait montré que cette procédure aidait réellement à mobiliser des moyens supplémentaires en termes de personnel et à mettre en place une direction à l'échelle de l'organisation.

357. Un autre orateur a déclaré que l'UNICEF devait se doter d'un système d'évaluation et de gestion des risques solide et efficace pour être en mesure de savoir si l'organisation pouvait répondre aux besoins dans des environnements difficiles et, si oui, comment. Sa délégation a approuvé la décision de l'UNICEF de revoir sa politique de gestion des risques et invité l'organisation à s'assurer que les nouveaux outils qu'elle utiliserait fournissaient des orientations claires avant, pendant et après le processus débouchant sur la décision de travailler dans des environnements difficiles.

358. Une délégation a fait remarquer que, les situations d'urgence étant pour la plupart classées en urgences de niveaux 1 et 2, il fallait mettre plus nettement l'accent sur la capacité à opérer dans ce contexte précis, dans lequel la lourdeur de la bureaucratie et le manque de souplesse empêchaient souvent d'intervenir rapidement. L'UNICEF a été invité à poursuivre le perfectionnement de ses mécanismes de suivi des résultats sur le terrain, en améliorant son système de vérification afin de garantir la fiabilité des contrôles et des rapports.

359. De nombreux orateurs ont abordé la question de savoir comment l'UNICEF et ses partenaires pourraient mieux œuvrer à faire en sorte que la transition entre les opérations de secours et le relèvement et, ensuite, les activités de développement à long terme, se fasse sans heurts. L'assistance humanitaire ne doit pas se contenter de fournir des réponses immédiates aux urgences, elle doit aussi inclure la prévention des catastrophes, les opérations de secours et la reconstruction. Un groupe de délégations a demandé comment l'UNICEF et l'Office humanitaire de la Communauté européenne travaillaient ensemble à des projets associant secours et développement, comment ils avaient collaboré avec succès pour aider les populations locales à améliorer leur résilience et comment ils avaient pu mesurer les

retombées de leur action. La Commissaire, M^{me} Georgieva, a cité des exemples de collaboration avec l'UNICEF dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe dans les écoles en Asie centrale et en Équateur, et dans celui de l'instauration de systèmes de santé en Côte d'Ivoire.

360. Les orateurs ont demandé un complément d'informations sur ce que pourrait faire l'UNICEF pour améliorer le suivi et l'évaluation des résultats dans les situations de conflit et les autres situations difficiles, et pour mieux appliquer le principe de responsabilité à cet égard. Une autre délégation a déclaré que l'UNICEF devait veiller à ce que les postes de suivi et d'évaluation soient occupés par des personnes qualifiées et à ce que les interventions soient préparées dans le respect de l'ensemble des recommandations formulées à l'issue des évaluations.

361. L'UNICEF a été vivement incité à présenter plus de candidats aux postes de coordonnateur des opérations humanitaires d'une part, et d'autre part à travailler au sein des équipes de pays pour l'action humanitaire à l'élaboration des stratégies humanitaires et, par là même, rendre plus efficace l'action de ces équipes. Le Directeur général a répondu que l'UNICEF réfléchissait à diverses options pour présenter plus de candidats au groupe des coordonnateurs humanitaires et qu'à ce jour, deux coordonnateurs avaient été désignés pour des situations d'urgence de niveau 3.

362. Les délégations ont demandé comment les interventions humanitaires seraient prises en compte dans le prochain plan stratégique à moyen terme et son cadre de résultats, et si les activités humanitaires et de développement de l'UNICEF seraient mieux intégrées dans le nouveau plan. Un orateur a déclaré que le plan stratégique devait souligner l'importance du système de groupes sectoriels et le rôle directeur que jouait l'UNICEF, ainsi que les ressources et l'engagement nécessaires. En ce qui concerne son application, l'action que mène l'UNICEF pour améliorer la résilience des populations locales doit être présentée clairement.

363. Il a été suggéré que, compte tenu de leur importance, les interventions humanitaires soient intégrées plus systématiquement dans le futur plan de travail du Conseil d'administration.

364. Commentant l'intervention de l'UNICEF dans son pays, la représentante de la République arabe syrienne a donné des exemples d'activités menées par l'organisation : l'envoi d'équipes médicales mobiles dans les régions les plus durement touchées par le conflit ou l'amplification des campagnes de vaccination et de suivi nutritionnel pour les Syriens réfugiés en Jordanie, au Liban et en Iraq. Elle a posé des questions concernant les activités de l'UNICEF dans le Golan syrien occupé et dans les territoires palestiniens occupés ainsi que les sanctions imposées à son pays. Une délégation a demandé d'où provenaient les données dont disposait l'UNICEF sur la situation en République arabe syrienne. Le Directeur général a répondu que dans les territoires palestiniens occupés, l'hypothèse de travail de l'UNICEF était qu'il y avait environ 4 millions d'enfants ayant besoin d'assistance dans les domaines de la santé, de la nutrition ainsi que de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous). En République arabe syrienne, l'UNICEF s'efforçait par tous les moyens de trouver des informations fiables, et continuerait à faire son possible pour répondre aux besoins des enfants.

**Échanges autour du thème des progrès dans la réduction
de la sous-alimentation et exposé actualisé sur l'initiative
« Renforcer la nutrition » et le rôle de l'UNICEF**

365. Le secrétariat a présenté oralement un rapport sur les progrès accomplis dans la réduction de la sous-alimentation, qui comportait un compte rendu actualisé concernant l'initiative Renforcer la nutrition. Le Directeur général, qui préside le Groupe de direction de l'initiative Renforcer la nutrition, a déclaré que le mouvement était né de l'engagement pris par l'Assemblée mondiale de la Santé de réduire de 40 %, d'ici à 2025, le nombre d'enfants souffrant d'hypotrophie nutritionnelle. Gouvernements, ONG, particuliers, entreprises, établissements universitaires et groupes de la société civile s'employaient à sensibiliser à l'importance vitale de la nutrition et à aider les gouvernements à élaborer des politiques nationales visant à lutter contre la faim et la malnutrition. Dans les deux semaines, le Groupe de direction déciderait d'une stratégie fixant des cibles précises et quantifiables pour les deux à trois prochaines années. Le rôle de l'UNICEF serait d'acheter et de distribuer des ravitaillements et d'aider les pays à concevoir des programmes, à recenser et surmonter les obstacles et à suivre les progrès en temps réel.

366. Le Directeur associé responsable de la nutrition a présenté un exposé dans lequel il a abordé les thèmes de l'hypotrophie nutritionnelle et de la malnutrition aiguë, les progrès accomplis et les réussites au niveau national, et donné des informations sur l'initiative Renforcer la nutrition et les moyens d'aller de l'avant.

367. Les délégations ont fait savoir qu'elles soutenaient fermement l'action de l'UNICEF, et tout particulièrement celle de son Directeur général, dans l'initiative Renforcer la nutrition et dans la lutte contre la sous-alimentation et l'hypotrophie nutritionnelle. L'UNICEF a été encouragé à poursuivre sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et avec le Comité permanent de la nutrition en vue de l'extension des interventions qui s'étaient avérées fructueuses, comme ce fut le cas au Malawi.

Déclarations générales

368. Un groupe de 15 délégations a rappelé l'engagement qu'elles avait pris à la session annuelle de 2012 concernant le fonctionnement du Conseil d'administration et les possibilités qu'il y avait de faire des économies dans la planification, la gestion et la conduite des réunions, la gestion de la documentation et d'autres méthodes de travail. Ces délégations ont félicité le Directeur général d'avoir su traduire dans les faits le projet d'un Conseil économe en papier (initiative PaperSmart) tout en soulignant le rôle qu'avaient joué le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences dans cette entreprise couronnée de succès. Elles ont invité l'UNICEF à partager avec d'autres fonds et programmes l'expérience acquise, et engagé les autres organes à réfléchir à des moyens d'améliorer l'efficacité de leurs conseils d'administration, tout en continuant à veiller à la qualité des échanges et à l'existence de moyens suffisants pour superviser les activités des organisations.

369. Un autre groupe de pays a estimé que, de tous les organes directeurs, le Conseil d'administration de l'UNICEF demeurait celui avec lequel il était le plus facile d'interagir directement. L'UNICEF pouvait jouer un rôle encore plus déterminant en proposant des solutions innovantes visant à mieux associer les pays

africains et les pays les moins développés à sa gouvernance et à celle des autres organismes des Nations Unies. Le succès de l'initiative PaperSmart permettra à l'organisation d'investir les économies ainsi réalisées dans des projets de développement. Ces pays ont remercié le Directeur général de son rôle moteur et l'ensemble du personnel de l'UNICEF de son travail acharné.

370. Un orateur a recommandé que l'UNICEF avance prudemment dans la mise en œuvre de l'initiative PaperSmart, étant donné que toutes les délégations ne progressaient pas à la même vitesse dans ce domaine et que cette initiative n'avait pas encore été approuvée par l'Assemblée générale.

I. Adoption de projets de décision

371. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2012/14 à 2012/20 (voir annexe).

372. Tout en félicitant l'UNICEF des efforts qu'il déploie pour promouvoir le multilinguisme dans les débats du Conseil, une délégation a fait remarquer que les traductions françaises des projets de décision ne correspondaient pas au texte anglais et a donc demandé au secrétariat de les revoir pour en vérifier l'exactitude.

J. Déclarations finales

373. Le Président a félicité le Directeur général de son ambition et de son dynamisme, et de la qualité de l'équipe qui l'a aidé à faire fonctionner sans heurts cette organisation. Il a remercié le Secrétaire et le Secrétaire adjoint du Conseil, ainsi que toute leur équipe, de leur travail et de leur appui efficaces tout au long de l'année.

374. Le Directeur général a rappelé que les partenariats avaient été une question centrale tout au long de la session, avec les échanges qui s'étaient déroulés autour de la question des interventions humanitaires, des partenariats et des initiatives « Renforcer la nutrition » et « Une promesse renouvelée ». Il a remercié les délégations de leurs questions constructives et surtout de leur soutien, qui était très important pour le moral du personnel de l'organisation, notamment celui qui travaillait sur le terrain.

375. Il a rendu hommage à M^{me} Karin Kaup, qui avait occupé le poste de vice-présidente cette année et qui rentrait en Estonie, et à M^{me} Françoise Coupet, assistante administrative au Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration, qui prenait sa retraite à la fin de l'année, après 39 ans de bons et loyaux services.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012

2012/1

Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'UNICEF au Conseil économique et social (E/2012/6-E/ICEF/2012/3);
2. *Engage* l'UNICEF à continuer d'améliorer son système d'établissement de rapports, notamment en mettant davantage l'accent sur les difficultés et les tendances;
3. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social.

*Première session ordinaire
10 février 2012*

2012/2

Plan de route en vue de l'élaboration du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Accueille favorablement* le « plan de route en vue de l'élaboration du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2014-2017 » (E/ICEF/2012/5), qui est un document évolutif;
2. *Prend note* des principales étapes et du calendrier pour l'élaboration du plan stratégique pour 2014-2017 qui y figurent;
3. Conformément à la décision 2011/12 du Conseil, *prie* l'UNICEF d'inclure dans son plan de route des actions spécifiques et des précisions concernant les concertations menées pour élaborer le cadre axé sur les résultats du plan stratégique;
4. *Engage* l'UNICEF à renforcer la concertation avec d'autres organismes des Nations Unies compétents en ce qui concerne la planification stratégique, les résultats et les cadres de suivi et d'évaluation, dans l'optique de faire fond sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience;
5. *Prie* le Directeur de l'UNICEF de continuer à l'informer et à le consulter sur les progrès accomplis par rapport à ce qui est prévu dans le plan de route et, à cet égard, demande qu'une version actualisée du plan de route soit mise à disposition en juin 2012 au plus tard;

6. *Attend avec intérêt* les prochaines consultations sur la feuille de route, selon qu'il conviendra.

*Première session ordinaire
10 février 2012*

2012/3

Mobiliser les connaissances pour aider concrètement l'enfance

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* les propositions figurant dans le cadre stratégique intégré de gestion des connaissances et de la recherche, notamment : a) ses trois priorités stratégiques, à savoir constituer un corpus de connaissances sur les interventions d'aide à l'enfance, mettre les pays au centre de la collecte et de l'utilisation des connaissances et renforcer les liens entre les fonctions relatives aux connaissances, les thèmes et les divers niveaux de l'organisation; b) les principaux résultats qui en découlent; et c) les idées et orientations supplémentaires suggérées;

2. *Prend acte* des mesures proposées qui consistent à : a) préciser les fonctions du Bureau de la recherche; b) mettre en place les processus nécessaires à la détermination des priorités; c) revoir les mesures d'incitation; d) recourir aux technologies de l'information; et e) allouer des ressources suffisantes;

3. *Encourage* l'UNICEF à lui faire rapport, à sa session annuelle de 2013, sur la mise en œuvre des priorités stratégiques, l'adoption de mesures organisationnelles et la réalisation des principaux résultats énoncés dans le cadre stratégique intégré et, à cet égard, rappelle sa décision 2011/3, par laquelle il l'a prié de lui faire rapport au sujet des mesures concrètes adoptées pour améliorer la gestion des connaissances au siège comme sur le terrain;

4. *Accueille avec satisfaction* la proposition, figurant dans le document E/ICEF/2012/6, de concrétiser les idées et les orientations suggérées en un plan de travail, un calendrier et un budget;

5. *Insiste* sur l'importance de la recherche et de la gestion des connaissances pour l'élaboration du nouveau plan stratégique pour la période 2014-2017 et encourage l'UNICEF à consacrer des ressources suffisantes au titre de son budget ordinaire à la mise en œuvre de son cadre stratégique intégré.

*Première session ordinaire
10 février 2012*

2012/4

Descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2011/16 d'examiner pour approbation, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud à la première session ordinaire de 2012;

2. *Rappelle également* qu'une consultation informelle sur le projet de descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud (E/ICEF/2012/P/L.1 et Corr.1) s'est tenue le 19 décembre 2011;

3. *Approuve* le descriptif de programme de pays révisé pour la République du Soudan du Sud, pour la période 2012-2013, pour le budget indicatif global de 10 536 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 87 960 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Première session ordinaire
10 février 2012*

2012/5

Prorogations de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

Prend note de la prorogation pour un an du programme de l'Érythrée, qui a été approuvée par le Directeur général, comme il est indiqué dans le tableau du document E/ICEF/2012/P/L.3.

*Première session ordinaire
10 février 2012*

2012/6

Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2012

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats privés pour la campagne 2012

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'exercice 2012 (1^{er} janvier-31 décembre) les prévisions de dépenses de 130,4 millions de dollars ventilées comme suit et récapitulées dans la colonne I du tableau 3 du document E/ICEF/2012/AB/L.1;

	<i>(Millions de dollars É.-U.)</i>
Coût des marchandises et frais généraux liés aux stocks	12,3
Mises de fonds	39,0
Dépenses directes (coût des marchandises non compris).	24,1
Dépenses indirectes	55,0
Montant total des dépenses	130,4

2. *Autorise* l'UNICEF à :

a) Engager des dépenses conformément au récapitulatif de la colonne I du tableau 3 du document E/ICEF/2012/AB/L.1 et en engager davantage, sans dépasser le montant indiqué dans les colonnes II et III du même tableau, si le produit des collectes de fonds ou des ventes de cartes et autres articles semble devoir atteindre le niveau indiqué dans les colonnes II et III;

b) Transférer des crédits d'une ligne budgétaire à une autre (voir le paragraphe 1), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager au besoin pour l'exécution du plan de travail approuvé pour 2012 des dépenses additionnelles entre deux sessions du Conseil, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2012

Le Conseil d'administration

Note que les recettes nettes prévues au titre de la collecte de fonds et des partenariats privés pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 se chiffrent à 1,002 million de dollars, comme indiqué dans la colonne I du tableau 3 du document E/ICEF/2012/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* le système des mises de fonds, le montant autorisé pour 2012 étant de 39 millions de dollars;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager au cours de l'exercice 2012 des dépenses correspondant au coût des marchandises et aux frais généraux liés aux stocks (achat de cartes et d'autres produits) pour l'exercice 2013, à concurrence de 12,3 millions de dollars, comme indiqué dans les projections financières pour 2012-2013 figurant dans le plan stratégique applicable à la collecte de fonds privés et aux partenariats privés (voir le tableau 5 du document E/ICEF/2012/AB/L.1);

3. *Décide* d'ouvrir, à titre transitoire, un crédit de 13,04 millions de dollars pour janvier 2013, à imputer au budget annuel afférent à la collecte de fonds et aux partenariats privés pour 2013.

*Première session ordinaire
10 février 2012*

2012/7

**Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF :
progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre
du plan stratégique à moyen terme**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme, 2006-2013 (E/ICEF/2012/10);

2. *Rappelle* sa décision 2011/12 et demande à nouveau à l'UNICEF d'indiquer les enseignements tirés de l'expérience, de formuler des recommandations sur les futures stratégies de l'organisation et de décrire les problèmes rencontrés et les mesures concrètes à prendre pour les régler dans les rapports qu'il lui présentera à l'avenir, et engage instamment l'UNICEF à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer ses rapports sur les résultats obtenus au cours de la période couverte par l'actuel plan stratégique à moyen terme, en décrivant les progrès accomplis par rapport aux plans, en incluant des références plus systématiques à l'évaluation et à l'atténuation des risques et en présentant les résultats des efforts déployés par l'UNICEF pour mettre en avant les droits des enfants et l'égalité des sexes dans ses programmes;

3. *Rappelle* sa décision 2011/10 dans laquelle il invitait le Directeur général à incorporer, en étroite collaboration avec le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans le programme de l'UNICEF, et de rendre compte des progrès accomplis dans son rapport annuel;

4. *Se félicite* des mesures prises pour renforcer la gestion axée sur les résultats et, à cet égard, prie l'UNICEF de continuer de consulter les membres du Conseil d'administration et de travailler en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies afin de mettre au point, pour le prochain plan stratégique 2014-2017, un cadre de résultats qui soit bien conçu, harmonisé, clair et simple et qui fasse apparaître l'intégralité de la chaîne de résultats, notamment ceux escomptés à tous les niveaux;

5. *Rappelle* sa décision 2012/2, et prie l'UNICEF d'actualiser le calendrier figurant dans le plan de route en vue de l'élaboration du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2014-2017 en y faisant figurer des renseignements plus détaillés sur les principales activités et consultations prévues;

6. *Considère* qu'il importe de rendre compte des résultats en ce qui concerne l'égalité des sexes dans les principaux domaines d'intervention de l'organisation, ainsi que, conformément à sa décision 2010/21, dans la gestion des ressources humaines, s'agissant notamment du recrutement de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, en tenant dûment compte de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, et demande une nouvelle fois qu'il soit pleinement rendu compte des résultats obtenus dans ces domaines dans le rapport annuel du Directeur général.

*Session annuelle
8 juin 2012*

2012/8

Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que l'égalité des sexes est l'une des principales stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF;

2. *Se félicite* du rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes (E/ICEF/2012/11) et des mesures prises pour améliorer les activités du Fonds concernant l'égalité des sexes, notamment les améliorations structurelles et le renforcement de la collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes, y compris grâce au lancement à titre expérimental du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la mise en œuvre de la politique du Conseil des chefs de secrétariat et des organismes des Nations Unies pour la coordination sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, sous la direction d'ONU-Femmes;

3. *Prie instamment* l'UNICEF de continuer à aller de l'avant pour contribuer à la réalisation de l'égalité des sexes dans tous les secteurs et tous les programmes de pays et de faire rapport sur les contributions du Fonds à l'amélioration des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes aux niveaux national et mondial dans le cadre du plan stratégique à moyen terme;

4. *Prie* l'UNICEF de continuer à travailler en étroite collaboration avec ONU-Femmes pour faire progresser l'intégration de la problématique hommes-femmes, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

5. *Prie* l'UNICEF de lui faire part des conclusions de l'examen de l'actuel plan d'action stratégique prioritaire pour l'égalité des sexes 2010-2012 ainsi que de la manière dont ces conclusions sont utilisées pour améliorer le prochain plan d'action;

6. *Encourage* l'UNICEF à faire en sorte que le prochain plan d'action prioritaire stratégique pour l'égalité des sexes dispose des ressources adéquates;

7. *Prie* l'UNICEF de continuer à lui faire rapport sur les progrès qu'il réalise dans son action en faveur de l'égalité des sexes, conformément au plan d'action stratégique prioritaire pour l'égalité des sexes 2010-2012 et au plan qui prendra sa suite, au cours de sa session annuelle en 2013.

Session annuelle
8 juin 2012

2012/9

Projets de descriptif de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global des programmes de coopération des pays ci-après :

Région/pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Document E/ICEF/2012/
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants				
Bulgarie	2013-2017	3 750 000	12 500 000	P/L.4
République de Moldova	2013-2017	3 750 000	20 300 000	P/L.5
Roumanie	2013-2017	3 750 000	12 500 000	P/L.6
Asie de l'Est et Pacifique				
Pays insulaires du Pacifique – programme multinational	2013-2017	27 825 000	44 000 000	P/L.7
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Lesotho	2013-2017	5 260 000	40 000 000	P/L.8
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Djibouti	2013-2017	3 750 000	19 500 000	P/L.9
Jordanie	2013-2017	3 600 000	8 000 000	P/L.10
Asie du Sud				
Inde	2013-2017	210 000 000	540 000 000	P/L.11 et Corr.1
Népal	2013-2017	34 160 000	109 952 095	P/L.12 et Corr.1
Sri Lanka	2013-2017	3 750 000	56 250 000	P/L.13
Amériques et Caraïbes				
Belize	2013-2016	3 000 000	3 500 000	P/L.14
Bolivie (État plurinational de)	2013-2017	6 760 000	60 000 000	P/L.15
Costa Rica	2013-2017	3 750 000	6 000 000	P/L.16
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Guinée	2013-2017	44 710 000	57 000 000	P/L.17
Libéria	2013-2017	23 470 000	126 530 000	P/L.19
Sierra Leone	2013-2014	17 286 000	97 712 335	P/L.21

Session annuelle
8 juin 2012

2012/10

Requête présentée par le Rwanda concernant la soumission d'un projet de descriptif de programme de pays commun au Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et à ceux de l'UNICEF et du PAM

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17 concernant le processus d'approbation des programmes de pays,

1. *Note* la requête présentée par le Rwanda concernant la soumission, à titre exceptionnel, d'un projet de descriptif de programme de pays commun comportant un texte explicatif commun mais faisant apparaître un cadre de résultats et un

résumé des ressources nécessaires connexes différents pour chaque organisation ou groupe d'organisations à la première session ordinaire de 2013 des divers conseils d'administration;

2. *Décide* qu'à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme de pays commun du Rwanda sera examiné à la première session ordinaire de 2013 des divers conseils d'administration;

3. *Décide également* que le descriptif de programme de pays définitif sera affiché sur les sites Web des différentes organisations au plus tard six semaines après son examen par leurs conseils d'administration respectifs;

4. *Souligne* que, conformément à ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17, l'élément propre à chaque organisation ou groupe d'organisations du descriptif de programme de pays commun sera approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, sans présentation ni débat, à la session annuelle de 2013, à moins que cinq membres au moins aient informé leurs secrétariats respectifs, par écrit, avant la session, de leur souhait de porter le descriptif de programme de pays commun définitif à l'attention du Conseil d'administration.

Session annuelle
8 juin 2012

2012/11

Prorogations de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prorogations d'un an approuvées par le Directeur général pour les programmes de pays de Cuba, du Mexique, du Nigéria et du Togo, ainsi que le programme sous-régional de la zone du Golfe, comme indiqué au tableau 1 du document E/ICEF/2012/P/L.22;

2. *Approuve* les prorogations pour deux ans des programmes de la Colombie et des Comores, les deuxièmes prorogations pour un an de ceux de Madagascar et de la Tunisie et la troisième prorogation pour un an de celui de la Namibie, comme indiqué au tableau 2 du document E/ICEF/2012/P/L.22.

Session annuelle
8 juin 2012

2012/12

Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2012/13);

2. *Réaffirme* le rôle central joué par la fonction d'évaluation à l'UNICEF et l'importance des principes énoncés dans sa politique d'évaluation (E/ICEF/2008/4);

3. *Accueille avec satisfaction* les éléments de preuve présentés dans le rapport concernant le renforcement constant de la fonction d'évaluation au siège ainsi qu'aux niveaux régional et national et encourage l'UNICEF à accélérer les progrès;

4. *Prend note* des principaux indicateurs de résultats mesurant l'efficacité de la fonction d'évaluation et permettant le suivi des données administratives concernant les ressources humaines et financières;

5. *Note* le travail constructif accompli pour renforcer les savoirs sur le plan mondial, notamment les compétences, les capacités et les systèmes des partenaires nationaux et les échanges de connaissances Sud-Sud;

6. *Se félicite* de la présentation thématique des résultats de l'évaluation récente de la protection de l'enfance et de la prévention de la violence contre les enfants et des mesures prises en conséquence par l'administration;

7. *Rappelle* la décision 2011/20 et réitère la requête qu'il avait présentée à l'UNICEF lui demandant de faire en sorte que l'administration soit prête à donner suite à toutes les recommandations des évaluations et de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de suivi prises par l'administration;

8. *Demande* à l'UNICEF :

a) D'entreprendre l'examen proposé de la fonction d'évaluation et de la Politique d'évaluation afin de lui présenter une politique d'évaluation à jour à sa session annuelle de 2013 pour examen;

b) D'axer les futurs rapports annuels sur l'efficacité de la fonction d'évaluation au sein de l'UNICEF, notamment la planification et les ressources nécessaires, tout en établissant des rapports distincts chaque année à l'intention du Conseil sur un thème de fond synthétisant les conclusions et les enseignements tirés des évaluations et illustrant la manière dont l'UNICEF les utilise;

c) De faire en sorte que les résultats pertinents des évaluations soient examinés et utilisés de façon systématique dans l'élaboration des politiques, stratégies et programmes essentiels.

Session annuelle
8 juin 2012

2012/13

Rapport annuel de 2011 du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2011 du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil (E/ICEF/2012/AB/L.2), du rapport annuel de 2011 du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF et de la réponse de l'administration de l'UNICEF au rapport annuel de 2011 du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil d'administration (E/ICEF/2012/AB/L.3);

2. *Se félicite* de l'importance accordée à la planification des audits axée sur les risques;

3. *Prend acte* du changement de nom du Bureau de la vérification interne des comptes, qui s'appellera désormais Bureau de l'audit interne et des investigations;

4. *Exprime son soutien* au renforcement des capacités du Bureau de l'audit interne et des investigations et demande à l'administration d'assurer une dotation en effectifs suffisante et en temps voulu;

5. *Rappelle* le paragraphe 13 de sa décision 2011/21 sur l'audit interne et la surveillance, qui demandait l'organisation de consultations du Conseil sur un large éventail de mesures propres à promouvoir la transparence et la responsabilité, y compris la divulgation des rapports d'audit interne; et le paragraphe 12 de la décision 2009/8 sur les circonstances particulières dans lesquelles la divulgation d'un rapport d'audit interne n'est pas jugée souhaitable;

6. *Constate* que l'indépendance de la fonction d'audit interne et la transparence, s'agissant des audits, des états financiers, de la gestion des risques et des contrôles internes, renforcent le principe de responsabilité et accroissent la confiance du public;

7. *Se déclare favorable* à une plus grande transparence et à une responsabilisation accrue;

8. *Décide* que le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations divulguera tous les rapports d'audit interne à compter du 30 septembre 2012;

9. *Décide* qu'avant de divulguer un rapport d'audit interne contenant des conclusions qui ont trait à un État Membre donné, l'UNICEF communiquera audit État le texte du rapport et lui laissera suffisamment de temps pour qu'il l'examine et formule des observations à son sujet, conformément au paragraphe 9 b) de la décision 2009/8 et, à cet égard, note que, lorsque le Directeur général juge que l'information contenue dans un rapport d'audit interne de l'UNICEF est particulièrement sensible (parce qu'il a trait à des tierces parties ou à un pays, son gouvernement ou son administration), risque de compromettre une action en cours, ou est susceptible de mettre en péril la sûreté ou la sécurité d'une personne quelconque ou de violer ses droits ou sa vie privée, le Bureau de l'audit interne et des investigations a la faculté de l'éditer, voire de refuser de le divulguer;

10. *Prie* le Bureau de l'audit interne et des investigations de faire figurer, dans son rapport annuel au Conseil, les titres de tous les rapports d'audit interne publiés pendant l'année et des informations, le cas échéant, sur les questions importantes que la divulgation des rapports d'audit interne a soulevées; et d'inclure dans son rapport annuel de 2014 une analyse de l'expérience acquise jusque-là en ce qui concerne la divulgation des rapports d'audit interne.

*Session annuelle
8 juin 2012*

2012/14

Programme de travail proposé pour les sessions de 2013 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail des sessions qu'il tiendra en 2013, sachant qu'il pourra être modifié en fonction des besoins dans le courant de l'année.

Première session ordinaire
5-8 février 2013

Session annuelle
18-21 juin 2013

Deuxième session ordinaire
10-13 septembre 2013

**Questions d'organisation
et de procédure**

Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil d'administration (SAD)

**Questions relatives
aux programmes et grandes
orientations**

Rapport annuel au Conseil économique et social* (SAD)

Examen de fin de cycle du plan stratégique à moyen terme 2006-2013 (E)

Feuille de route actualisée et projet de plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 (E)

Coopération opérationnelle :

Adoption des descriptifs de programme de pays et des programmes communs de pays révisés (SAD)

Projets de descriptifs de programme de pays (SAD)

Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Réunions du Conseil de coordination (O)

**Évaluation, vérification interne
des comptes et questions liées
au contrôle**

Évaluations thématiques mondiales

**Questions d'organisation
et de procédure**

**Questions relatives
aux programmes et grandes
orientations**

Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme 2006-2013** (SAD)

Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes (E)

Projet de plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 et projets de matrice de résultats (E)

Mobiliser les connaissances pour aider concrètement l'enfance (O)

Coopération opérationnelle*** :

Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays (SAD)

Reconduction de programmes de pays en cours d'exécution (SAD)

**Évaluation, vérification interne
des comptes et questions liées au
contrôle**

Rapport annuel sur la fonction d'évaluation (SAD)

Politique de l'UNICEF en matière d'évaluation (révision de 2013) (E)

Rapport de synthèse de l'évaluation des opérations (E)

Rapport du Bureau de la déontologie (SAD)

**Questions d'organisation
et de procédure**

Projet de programme de travail des sessions de 2014 du Conseil d'administration (SAD)

**Questions relatives
aux programmes et grandes
orientations**

Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF : 2014-2017 et matrices des résultats (SAD)

Sensibilisation, élaboration de programmes et programmes multinationaux (SAD)

Résumés régionaux des examens à mi-parcours des programmes de pays (E)

Coopération opérationnelle*** :

Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays (SAD)

**Évaluation, vérification interne
des comptes et questions liées
au contrôle**

Rapport annuel 2012 du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil d'administration (SAD)****

Ressources et questions financières et budgétaires

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (I)

Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2013 (SAD)

Réunion d'annonce de contributions

Ressources et questions financières et budgétaires

Questions diverses

Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

Rapports des visites du Conseil d'administration sur le terrain (I)

Ressources et questions financières et budgétaires

Budget institutionnel (SAD)*****

Rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (I)

Rapport et états financiers provisoires pour l'année terminée le 31 décembre 2012, première année de l'exercice biennal 2012-2013 (I)

Collecte de fonds privés : rapport et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (E)

Questions diverses

- * Les rapports pertinents du Corps commun d'inspection seront également examinés au titre de ce point.
** Un ensemble de données complémentaire relatif à ce point de l'ordre du jour est disponible.
*** La synthèse des données et les résultats des cycles de programmes antérieurs de chacun des projets de descriptif de programmes de pays peuvent être consultés, avec les projets de descriptif correspondants, sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF (décision 2008/17); on ignore encore combien de pays choisiront de présenter un projet de programme de pays commun en 2013.
**** La suite donnée par l'administration au rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes pour 2012 sera également examinée au titre de ce point (décision 2009/19). Le rapport annuel du Comité de vérification des comptes de l'UNICEF sera également examiné au titre de ce point.
***** Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget institutionnel sera examiné au titre de ce point.

Les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration sont de quatre types :

- i) Pour *suite à donner* (SAD) : Le Conseil d'administration examine la question et prend une décision. Le secrétariat établit la documentation préalable et rédige un projet de décision pour examen par le Conseil;
- ii) Pour *examen* (E) : Le Conseil d'administration examine le rapport établi par le secrétariat. Celui-ci ne rédige pas de projet de décision, mais le Conseil peut décider de se prononcer sur la question;
- iii) Pour *information* (I) : Le secrétariat établit la documentation préalable pour information à la demande du Conseil d'administration;
- iv) *Rapports oraux* (O) : Les rapports oraux sont présentés à la demande du Conseil d'administration. Ils sont accompagnés de documents de référence brefs et sans caractère officiel.

Seconde session annuelle
14 septembre 2012

2012/15
Rapport sur l'application du « système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes », adopté par le Conseil d'administration en 1997

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du Rapport sur l'application du « système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes » publié sous la cote E/ICEF/2012/19;

2. *Demande* que l'on continue de suivre et d'analyser les progrès et l'évolution de la mise en œuvre du système d'application des ressources ordinaires et leurs conséquences pour la coopération de l'UNICEF avec les pays de programme et prie l'UNICEF de le mettre au courant de la mise en œuvre du système, dans le cadre des consultations sur le prochain cadre stratégique à moyen terme pour 2014-2017.

Seconde session annuelle
14 septembre 2012

2012/16
Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays

Le Conseil d'administration

Approuve les budgets indicatifs globaux relatifs aux programmes de coopération de pays et programmes communs pour les pays suivants :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2012/</i>
Afrique orientale et australe				
Afrique du Sud	2013-2017	4 550 000	75 000 000	P/L.32
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Libye	2013-2014	1 500 000	7 000 000	P/L.33
Soudan	2013-2016	41 380 000	243 000 000	P/L.34
Asie du Sud				
Pakistan (programme commun)	2013-2017	90 740 430	320 010 000	P/L.38
Amériques et Caraïbes				
Haïti	2013-2016	12 096 000	62 000 000	P/L.30
Nicaragua	2013-2017	3 750 000	30 250 000	P/L.31
Afrique occidentale et centrale				
Cameroun	2013-2017	31 825 000	47 710 000	P/L.35
République démocratique du Congo	2013-2017	274 730 000	390 000 000	P/L.36
Guinée équatoriale	2013-2017	3 750 000	5 000 000	P/L.37

Seconde session annuelle
14 septembre 2012

2012/17 **Projet de descriptif de programme pour l'Érythrée**

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17 concernant le processus d'approbation des programmes de pays;
2. *Note* la requête présentée par l'Érythrée concernant la soumission, à titre exceptionnel, d'un projet de descriptif de programme à la première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration;
3. *Décide* d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme de pays pour l'Érythrée à la première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration.

Seconde session annuelle
14 septembre 2012

2012/18 **Prorogations de programmes de pays en cours**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation pour un an des programmes de pays de la Guinée-Bissau et du Mali et de la prorogation pour six mois du programme de pays du Rwanda, approuvé par le Directeur général et présenté dans le tableau 1 du document E/ICEF/2012/P/L.39;
2. *Approuve* la deuxième prolongation pour un an du programme de pays et des opérations de la République arabe syrienne, y compris l'aide humanitaire aux enfants touchés dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la protection et autres;
3. *Approuve* la deuxième prolongation pour six mois du programme de l'Égypte, présenté dans le tableau 2 du document E/ICEF/2012/P/L.39.

Seconde session annuelle
14 septembre 2012

2012/19 **Plan stratégique à moyen terme : estimations financières pour la période 2012-2015**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport financier pour 2011 et du cadre de prévisions financières portant sur la période 2012-2015 figurant dans le document E/ICEF/2012/AB/L.4, en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;
2. *Note avec préoccupation* que la part des ressources ordinaires en pourcentage des recettes totales a baissé, s'établissant à 29 % contre 38 % en 2006, et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires;

3. *Souligne* que les ressources ordinaires sont le socle de l'UNICEF et essentielles pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et encourage le Fonds à travailler de manière stratégique avec ses partenaires pour mobiliser davantage de ressources ordinaires et accroître leur pourcentage des recettes totales;

4. *Approuve* le cadre de prévisions financières portant sur la période 2012-2015 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 847 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires, qui lui sera soumis en 2013, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes prévisions financières demeurent valables;

5. *Prend acte* des modalités de financement révisées de la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service;

6. *Prie* l'UNICEF de lui présenter chaque année une mise à jour concernant le financement des réserves destinées à couvrir les dépenses engagées après la cessation de service.

*Seconde session annuelle
14 septembre 2012*

2012/20

Feuille de route en vue d'un budget intégré pour 2014

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* le principe de recouvrement intégral des coûts, énoncé dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, ainsi que le principe de non-utilisation des ressources de base/ressources ordinaires pour financer les coûts de gestion des fonds extrabudgétaires et leurs activités de programme, comme indiqué dans la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies;

2. *Note* que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont des modes de fonctionnement et des mandats différents, ce qui veut dire que leurs structures de financement ne sont pas les mêmes;

3. *Prend note* du cadre conceptuel harmonisé proposé en vue du recouvrement des coûts et apprécie les efforts faits en vue d'élaborer une méthode simple, transparente et harmonisée de calcul des taux de recouvrement des coûts;

4. *Note* que dans le projet de cadre conceptuel harmonisé, les coûts doivent être définis et financés en fonction de catégories de coûts approuvées par les Conseils d'administration respectifs, et note également qu'aucune distinction n'est établie entre les coûts indirects fixes et les coûts indirects variables;

5. *Prie* l'UNICEF, en consultation avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, d'élaborer davantage le cadre conceptuel harmonisé et la méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts, pour aider le Conseil d'administration à prendre une décision en la matière à sa première session régulière ordinaire de 2013;

6. *Prie* l'UNICEF de fournir au Conseil d'administration, au cours du dernier trimestre de 2012, pour l'aider à adopter une décision sur les taux de recouvrement des coûts à sa première session ordinaire de 2013, des précisions sur ce qui suit :

a) Les fonctions intersectorielles essentielles, leur financement et leurs conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

b) La façon dont l'efficacité des activités de développement sera financée directement par les ressources de base et les autres ressources, et les conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

c) Les activités à des fins spéciales comparables et non comparables entreprises, leurs coûts connexes, leur financement et les conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

d) Les avantages et les désavantages d'inclure ou d'exclure les activités de coordination de développement des Nations Unies dans la méthode de calcul de recouvrement des coûts, et leurs conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

e) Les dispositions transitoires après l'adoption des nouveaux taux de recouvrement des coûts;

f) La façon dont le principe de recouvrement des coûts contribuera à améliorer l'efficacité des coûts;

7. *Prie* l'UNICEF, ainsi que le PNUD et le FNUAP, de fournir au Conseil d'administration une analyse de ce qui suit pour leurs organisations respectives :

a) Différents scénarios de taux de recouvrement des coûts harmonisés ou propres à chaque organisation, ainsi que les conséquences et les risques possibles;

b) Les effets des taux différenciés – ceux qui tiennent compte des montants des fonds et de leur diversité, notamment des situations complexes de développement avec leurs risques accrus, les contributions des pays de programme, le degré d'affectation des fonds – sur la mobilisation des ressources ordinaires et autres ressources, ainsi que les types d'autres ressources;

8. *Note* les principes directeurs du budget intégré figurant dans la note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré;

9. *Encourage* l'alignement du budget intégré de l'UNICEF sur le plan stratégique à moyen terme, y compris en ce qui concerne le plan des ressources, les résultats d'ensemble et l'établissement d'un lien entre les ressources et les résultats;

10. *Attend* avec intérêt de recevoir, à la première session ordinaire de 2013, le modèle de plan de ressources intégrées, avec une présentation harmonisée du montant de recouvrement des coûts et l'information sur son utilisation;

11. *Décide* que les projections de ressources et le budget intégré pour toutes les catégories de coûts couvriront une période de quatre ans, coïncidant avec la durée du plan stratégique à moyen terme, et que le budget intégré sera examiné en même temps que l'examen à mi-parcours du plan stratégique.

*Seconde session annuelle
14 septembre 2012*

